1041

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or

1964-1994

Création, évolution, stratégies

Christine MARCEL

Sous la direction de
Gilles LACROIX
Conseiller pour le livre et la lecture
DRAC Rhône-Alpes

1995

1 p

Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'information
et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or

1964-1994
Création, évolution, stratégies

Christine MARCEL

Sous la direction de
Gilles LACROIX
Conseiller pour le livre et la lecture
DRAC Rhône-Alpes

Stage réalisé à la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or
sous la responsabilité de Jean-Claude CARCANO
Directeur de l'établissement

1995

1995
DCB
16

La Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or 1964-1994

Création, évolution, stratégies

RESUME

Créée en 1964, la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Côte-d'Or dessert un vaste territoire à l'habitat dispersé. A travers l'exemple de la Côte-d'Or, et tout en comparant l'évolution de son organisation et de ses missions avant et après la décentralisation, cette étude se propose de relater les différents stratégies conçues et mises en oeuvre pour le développement de la lecture publique et l'implantation de bibliothèques en milieu rural.

DESCRIPTEURS

Bibliothèque centrale de prêt (Côte-d'Or)

Bibliothèques départementales de prêt**France

Bibliothèques**Décentralisation**France

Bibliothèques**France**Histoire**20è siècle

Bibliothèques**Politique gouvernementale**France

Côte-d'Or (France)

ABSTRACT

Founded in 1964, the departmental lending library of Côte-d'Or must serve a sparsely populated and geographically large area. Through the exemple of the Côte-d'Or department, this study, comparing evolution of organisation and mission before and after decentralisation, deal with the successive strategies that were conceived and used for the development of public reading and libraries in a country environment.

KEYWORDS

Central lending library (Côte-d'Or)

Côte-d'Or (France)

Departmental lending libraries**France

Libraries**Decentralization**France

Libraries**France**History**20th century

Libraries**Governmental Policy**France

SOMMAIRE

Introduction **1**

Présentation du Département de la Côte-d'Or **3**

I. La politique centralisée : la BCP sous l'autorité de l'Etat **5**

1. sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale *5*

1.1. La période 1945-1968 ..... **5**
1.1.1. L'ordonnance de 1945 5
1.1.2. Le rythme des créations 5
1.1.3.La création de la BCP de la Côte-d'Or 6
1.1.3.1. Les locaux 6
1.1.3.2. Les personnes 6
1.1.3.3. Un service d'éducation populaire 7
1.1.3.4. Un succès mitigé 8
1.2. La politique de l'Etat après 1968 ..... **10**
1.2.1. La circulaire « DENNERY » 10
1.2.2. A la BCP de la Côte-d'Or : une période de stagnation 10
1.2.3. L'animation au pouvoir 12
1.2.3.1. Un nouveau départ : l'année scolaire 1974-1975 12
1.2.3.2. Un apport en personnel et matériel 14

2. Sous la tutelle du Ministère de la Culture *14*

2.1. Les années de disette : 1974-1978 ..... **14**
2.1.1. Le transfert 15
2.1.2. En 1975 : un premier bilan après 10 années de fonctionnement 15
2.1.2.1. Un bien maigre budget 15
2.1.2.2. Quelques autres points de comparaison 16
2.1.2.3. Diversifier les services rendus 16
2.1.3. En juillet 1976, un stage expérimental 17
2.2. Les années 1978 à 1981 ..... **17**
2.2.1. La Circulaire « GROHENS » : un virage décisif 17
2.2.2. 1977-1980 : de la pénurie au changement dans la Côte-d'Or 18
2.2.2.1. De nouveau la saturation des tournées 18
2.2.2.2. « T'as pas cent livres ?...C'est pas çà qui manque » 19
2.2.2.3. De nouveaux locaux pour la BCP 20
2.3. La politique contractuelle : 1981-1985 : préparer la décentralisation **21**
2.3.1. Un changement de politique 21
2.3.2. La Circulaire « GATTEGNO » 22
2.3.3. L'époque des constats et le début de la rationalisation 22
2.3.3.1. Le plan départemental de lecture 23
2.3.3.2. Vers une redéfinition des missions de la BCP 24
2.3.3.3. La situation de la BCP en 1985 à la veille de son transfert : un deuxième bilan 25

II. La Politique décentralisée : de la BCP à la BDP 28

1. De la tutelle de l'Etat à celle du Conseil Général : 1986-1994 28

1.1 L'élaboration d'une politique départementale de lecture publique 28
1.1.1. Le rôle de la sous-commision lecture 28
1.1.1.1. Le prêt en équipement mobilier 28
1.1.1.2. Le Fonds spécial Lecture 30
1.1.1.3. L'Aide à l'embauche de personnel qualifié 31
1.1.1.4. Le Fonds de livres en dépôt longue durée 32
1.1.2. La convention de développement culturel 34
1.1.3. Les subventions du Conseil Régional 35
1.1.3.1. La subvention pour l'aménagement ou l'informatisation des bibliothèques 36
1.1.3.2. La subvention pour acquisitions d'ouvrages 36
1.2. La fonctionnement de la BDP : une évolution planifiée 37
1.2.1. Une nouvelle politique de desserte 37
1.2.1.1. La desserte scolaire 38
1.2.1.2. La naissance d'un réseau 39
1.2.2. Une priorité : la formation des correspondants 41
1.2.3. Une autre conception de l'animation 44
1.2.4. La modernisation du fonctionnement de la BDP 49
1.2.4.1. Vers l'informatisation complète des services 49
1.2.4.2. Le lancement de la discothèque 51
1.2.4.3. La politique d'acquisitions 51
1.2.4.4. Une attente sans espoirs : la vidéothèque 52

2. 30 ans de lecture publique en Côte-d'Or : bilan et perspectives 53

2.1. Quelques points de comparaison...
La BDP21 dans un contexte national 53

2.2. Evolution de la desserte : limites d'une stratégie 57

2.3. Evolution du réseau : limites du bénévolat et de la formation 62

2.4. Evolution du métier : de nouvelles exigences et des interrogations 63

Conclusion 65

Liste des Annexes 67
Annexes .....I - XIX
Graphiques .....I - VIII
Tableaux .....IX - XVII
Grille d'entretien XVIII
Bibliographie .....1 à 10

Cartes (3, ill. en coul.) .....Hors texte

INTRODUCTION

L'année 1995 marque une date importante dans l'histoire des **Bibliothèques départementales de prêt** (BDP), puisque l'on fête le cinquantième anniversaire de leur création. Un certain nombre de manifestations sont prévues pour témoigner de leur enracinement au sein du réseau de lecture publique (exposition, rassemblement à Paris et défilé des bibliobus...etc.)Mais *s'il existe une histoire des BDP, chaque BDP a cependant sa propre histoire*. On dénote en effet entre elles de nombreuses disparités, là un écart de génération, là des différences de contexte - géographique, démographique, sociologique -, là enfin des disproportions dans les budgets alloués, sans compter le caractère *local* très accusé tenant à la personnalité du directeur de l'établissement ,de la couleur politique du Conseil Général ou de la motivation des élus locaux.

S'il est vrai que les BDP ont déjà servi de terrain d'exploration à de nombreux mémoires ou articles, l'objet de la présente étude est double ; il se propose en effet dans un premier temps de relater *l'histoire croisée*,dans un mouvement à la fois « vertical et horizontal », *d'une BDP* en particulier, puisqu'il s'est agi, d'une part de rappeler les politiques publiques impulsées par l'Etat jusqu'en 1986 et d'en constater l'application sur le terrain au-travers des stratégies mises en oeuvre, d'autre part de tenter de la situer par rapport à d'autres BDP et aux choix qu'elles ont opérés. Dans un second temps, au-delà de ces premières constatations, il essaie d'expliciter les orientations définies et d'en cerner les éventuelles limites.

Pour parvenir à cet objectif, il a été choisi de prendre comme champ d'analyse la **BDP de la Côte-d'Or**, dont le profil « ordinaire » pourrait la faire considérer comme représentative parmi les BDP (création ni trop ancienne, ni trop récente ; budget et effectif s'inscrivant dans la moyenne ; département rural...) Mais à ce premier élément s'en ajoute un autre : elle a atteint en 1994 « l'âge adulte », puisqu' elle célèbre son trentième anniversaire, période propice à un bilan.

Le caractère historique contenu dans le sujet rendait, selon nous, implicite un plan chronologique marqué par la césure que constitue la décentralisation.

Une première partie s'attachera à décrire la politique centralisée sous l'autorité de l'Etat ; quant à la seconde, après avoir évoqué la prise en charge par le Conseil Général de la BDP, elle tentera d'esquisser un bilan critique de la politique arrêtée par cette collectivité locale.

Méthodologie suivie :

Dans un premier temps un long travail de « mise en situation » a été effectué par la lecture de nombreux ouvrages et articles de la littérature professionnelle consacrés aux BDP, cités dans la bibliographie figurant en annexe.

Le sujet comportant un versant historique accusé, il a fallu recenser et collecter les sources nécessaires permettant la reconstitution de trente ans d'activités ; deux sources ont été utilisées : d'une part des sources écrites consistant principalement en des rapports annuels établis par les directeurs successifs, secondairement en des correspondances éparses à caractère administratif, des statistiques, des articles de presse. D'autre part, pour compléter ces premières sources, un certain nombre d'entretiens ont été menés avec les différents protagonistes : directeurs et membres du personnel de la BDP, actuels ou anciens ; sénateur président de la commission lecture durant dix ans et l'actuel Président du Conseil Général.

Dans l'impossibilité de traiter tous les thèmes de façon exhaustive, il a été décidé de mettre l'accent, pour chaque époque, sur les traits paraissant les plus caractéristiques. En ce qui concerne l'aspect évaluatif de ce travail, il a été choisi, chaque fois que cela nous a paru nécessaire à la clarté de l'exposé, de présenter un certain nombre de données statistiques sous forme de tableaux et graphiques.

Bien sûr, ce mémoire ne doit être considéré que comme une première étape vers la réalisation d'une véritable évaluation. Pour atteindre ce but, il faudrait réaliser une enquête plus approfondie, notamment avec la participation des correspondants et des élus locaux. Mais cela exigerait des délais plus conséquents que le temps imparti pour ce mémoire.

Le Département de la Côte-d'Or

1.Démographie

La Côte-d'Or	Chiffres (Stat. 1990)	Rang / France
Superficie	8.763 km²	4è
Population	493.866 habitants	47è
Densité moyenne	56 hab/km²	63è

A noter : La densité peut tomber à 10hab./km² dans certaines zones rurales.

Découpé en **3 arrondissements** (*Dijon, Beaune, Montbard*), **43 cantons**, et **707 communes** le département de la Côte-d'Or[1] est le seul des quatre départements qui composent la Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) à compter plus d'habitants qu'au siècle dernier. C'est aussi le plus urbain, celui qui compte le plus grand nombre de communes, et de très petite taille. Si sa population a crû fortement de 1946 à 1975 , sa croissance démographique s'est sensiblement ralentie depuis.La Côte-d'or a perdu son attractivité. Seules deux villes ont plus de 20.000 habitants : *Beaune* (21.289) et *Dijon*, capitale régionale, qui compte 146.703 habitants. L'agglomération en compte 230.451, c'est-à-dire qu'elle regroupe à elle seule près de la moitié de la population départementale. Cette concentration de la population le long de l'axe Dijon-Beaune[2] (467 hab./km²) s'oppose au déclin démographique des autres chefs-lieux de canton : *Châtillon* : -9,2%, *Montbard* : -7,2%, *Auxonne* : -4,8% (variations entre 1982 et 1990). Malgré le déficit des naissances, c'est un département jeune - plus de la moitié de sa population a moins de 35 ans- mais dont le nombre de personnes très âgées s'est accru considérablement. En 1990, 10.000 ont plus de 85 ans, soit 36% de plus qu'au recensement précédent. L'espérance de vie y est en effet élevée : 81,5 ans pour les femmes, contre 80,8 de moyenne pour la France.

2. Emploi

La Côte-d'or a deux atouts majeurs : sa jeunesse, liée au rôle universitaire, et sa richesse relative (elle est au 37ème rang des départements pour sa contribution au PIB national) L'emploi est essentiellement tertiaire ; sur 200.000 emplois en Côte-d'or; 136.000 personnes sont du secteur tertiaire, soit 68 % de l'emploi ; on compte 24.000 emplois

[1] Voir le découpage sur la « carte administrative » ci-après.
[2] Voir la carte « Densité de population » pour la répartition départementale.

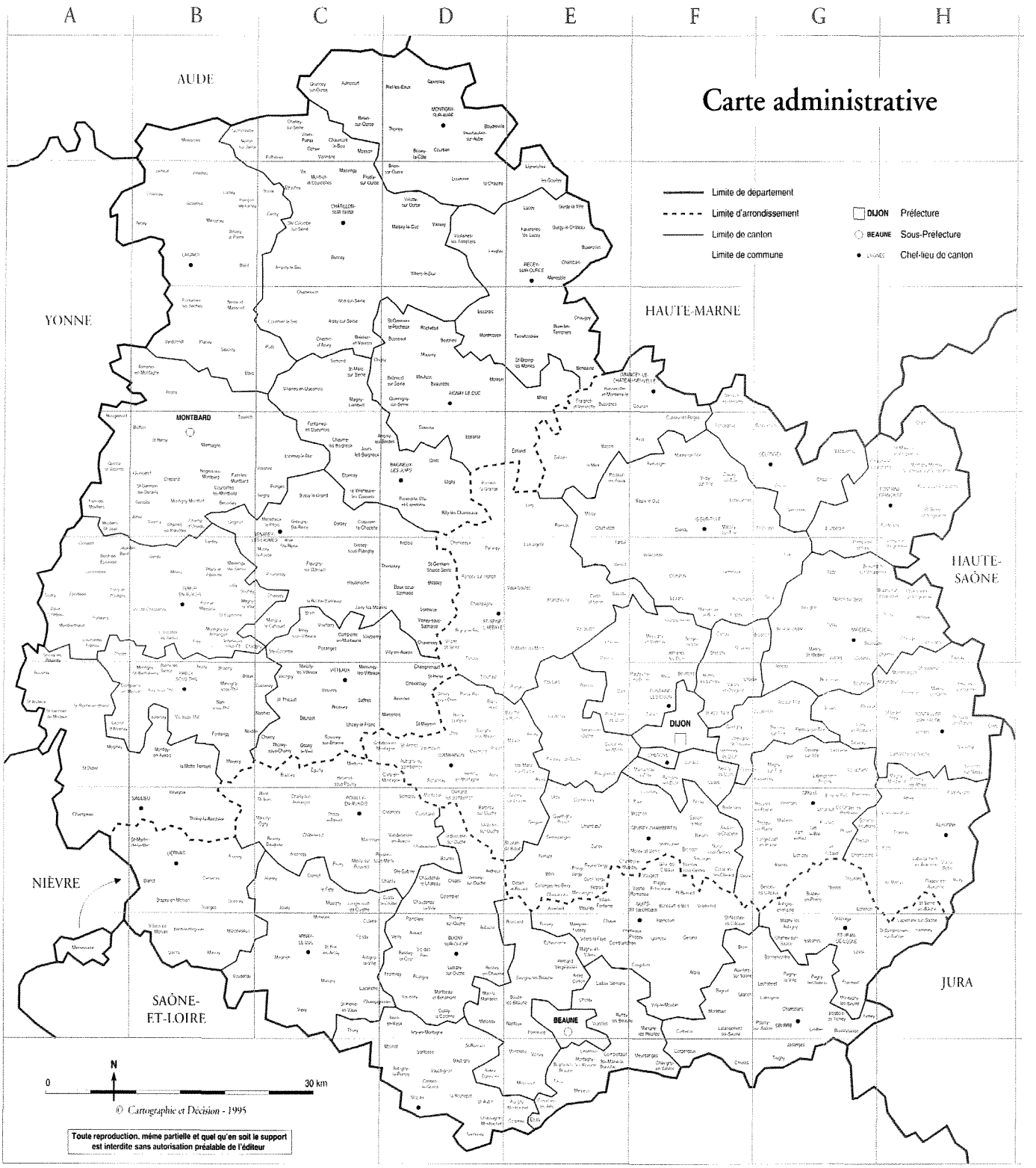

A noter : Cette carte et les deux suivantes sont extraites, avec l'autorisation de l'éditeur, de l'ouvrage : **Atlas de la population : Côte-d'Or** / INSEE Bourgogne, 1995.

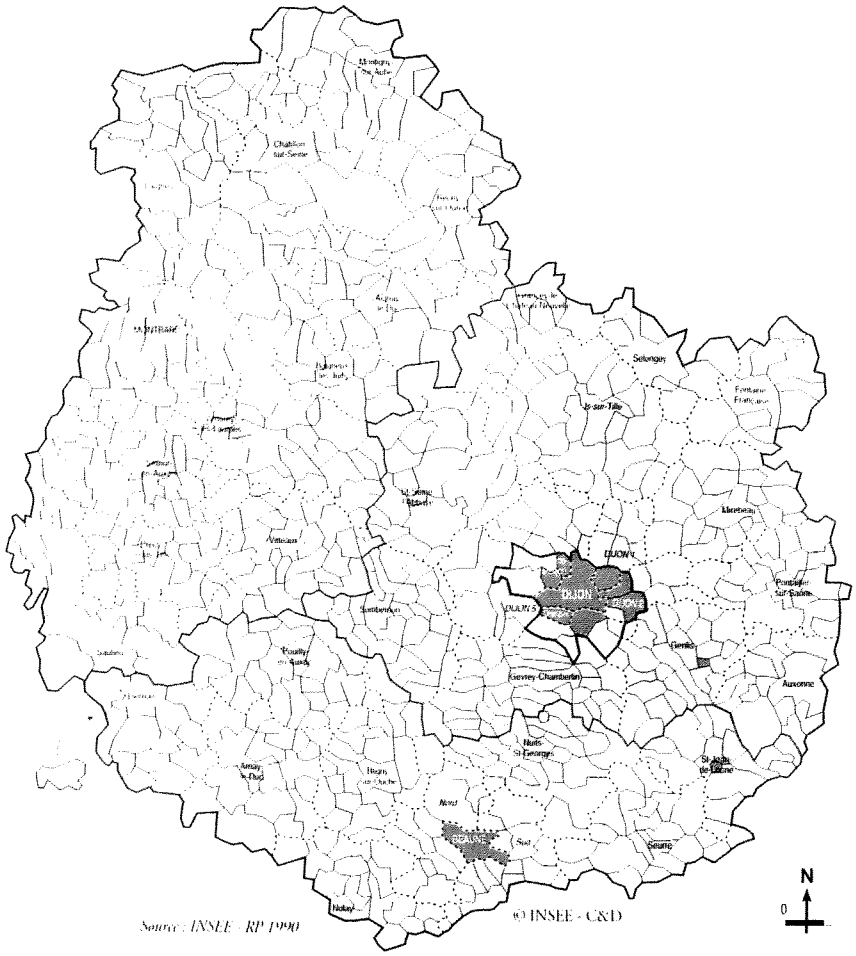

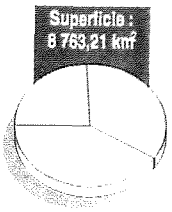

Superficie et densité des arrondissements

	km²	Densité
Beaune	2 118,34	43
Montbard	3 595,91	19
Côte-d'Or	*8 763,21*	*56*

Densité de population 1990

Habitants / km²

500
100
50
30
10

Côte-d'Or : 56 hab./km²
Bourgogne : 51 hab./km²
France : 104 hab./km²

Valeurs extrêmes
Dijon : 3 630 hab./km²
Villers-le-Duc : 1 hab./km²

Limite de canton
Limite d'arrondissement
Limite de l'agglomération de Dijon

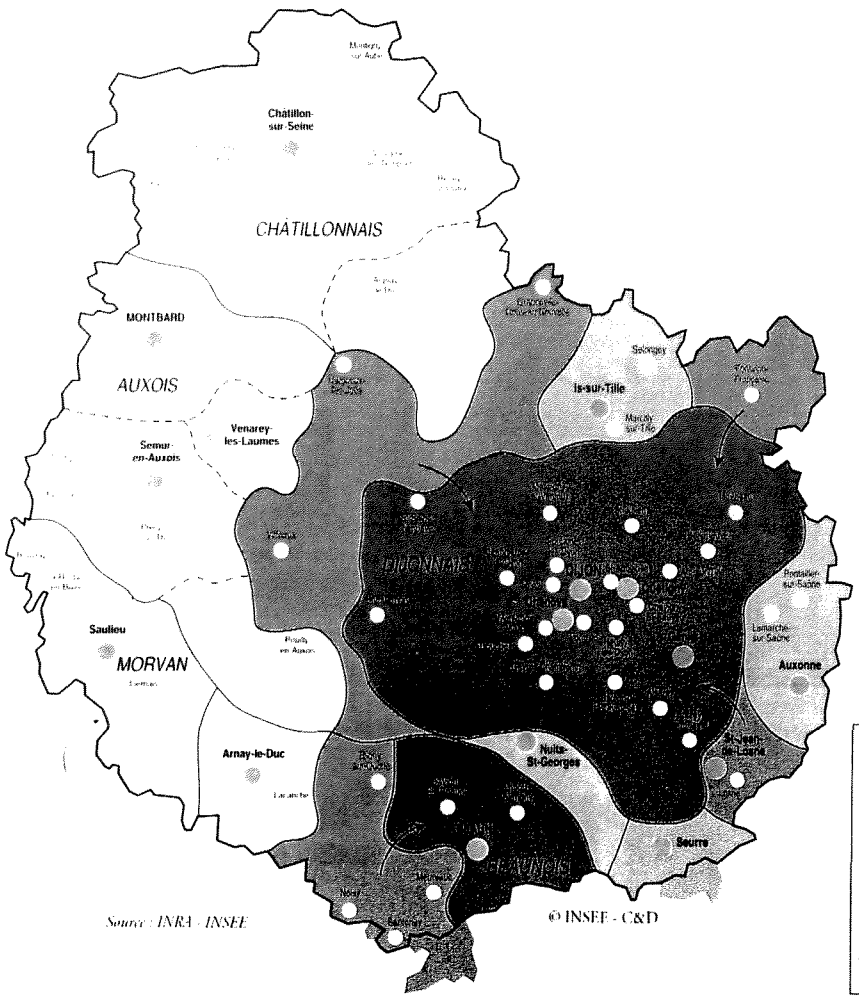

Bassins d'emploi et pôles d'attraction

Note d'équipement
Ville bien équipée (> 35)
Bourg-centre (de 20 à 35)
Village-centre (de 5 à 20)

Bassin d'emploi
1ère couronne
2e couronne
Bassin sous influence
Petit bassin d'emploi

La **note d'équipement**, calculée à partir des résultats de l'inventaire communal de 1988 donne une indication sur le niveau d'équipement des communes et sur leur « attractivité ».

Les 28 commerces et services permanents et relativement rares ont été sélectionnés pour faire apparaître le caractère attractif des communes : 15 types de commerces (supermarché ou hypermarché, marché de détail, vêtement, chaussures, meubles, librairie-papeterie…) et 13 types de services (guichet de banque, collège public ou privé, perception, hôpital non spécialisé, pharmacie, dentiste, cinéma, piscine…).

La note attribuée dépend du nombre d'équipements et de leur fréquence sur la commune. Toutes les communes étudiées ont une note supérieure à 5 le maximum étant à Dijon avec 73.

dans le commerce et 112.000 dans les services ; 40.000 emplois appartiennent à la fonction publique d'Etat ou aux administrations locales.

Le secteur secondaire a connu une récession en 1992-1993 et ne représente que 27% de l'emploi.[3]

L'agriculture ne compte plus que 11.000 emplois en 1992 ; une forte baisse a été enregistrée, puisque le nombre d'emplois était de 94.000 au début du siècle.On recense 6.700 exploitations, dont la structure est très contrastée :

- 2.300 sont : un pôle de petites exploitations (moins de 10ha) qui pratiquent le maraîchage dans le bassin d'Auxonne, tandis qu'un très petit nombre (un club!) pratiquent la viticulture dans la Côte . Ces dernières représentent 50% des revenus de la branche agricole.

- 1.900 sont de très grosses exploitations (plus de 100 ha) , situées à l'est et au nord du département, qui pratiquent les cultures de céréales et d'oléagineux et représentent 70% de la SAU (Surface Agricole utile)

- 2.500 sont des exploitations de taille moyenne qui se consacrent à l'élevage et à la polyculture.

3. Le Conseil Général

Les dernières élections cantonales de 1994 ont confirmé en Côte-d'Or (comme dans l'Yonne et la Saône-et-Loire)la majorité RPR-UDF sortante et la présidence du Conseil Général fut transmise à Louis DE BROISSIA, député et directeur du journal régional *Le Bien public* (groupe Hersant). Dans le n°21, de mai 1995, de *Côte-d'Or magazine*, organe du Conseil général, la Côte-d'or est présentée ainsi : « *Pour qui la connaît bien, la Côte-d'or a deux visages : un visage urbain avec plus de 55% de la population qui vit en ville, et un visage rural, puisque 681 communes sur les 707 existantes comptent aujourd'hui moins de 2000 habitants.Le caractère rural de notre département est attesté par un nombre d'habitants au km² très inférieur à la moyenne : 56hab/km² en Côte-d'or contre 105 au plan national.* ***La coexistence au sein du département de zones urbaines très concentrées et de vastes zones rurales rend à la fois difficile mais indispensable une politique forte d'aménagement du territoire. Il importe en effet que la Côte-d'or se développe harmonieusement.*** » La lecture publique est-elle un paramètre de ce développement ?

---

[3] Pour la répartition départementale des emplois, voir la carte « Bassins d'emploi et pôles d'attraction ».

I. La Politique centralisée : la BCP sous l'autorité de l'Etat.

1.Sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale

1.1 La période 1945-1968

1.1.1 L'ordonnance de 1945

Le texte fondateur des premières BCP - l'ordonnance du 2 novembre 1945 - se borne d'une manière laconique à les charger, dans le cadre départemental, du ravitaillement en livres des communes de moins de 15.000 habitants, sous la forme d'un dépôt renouvelé régulièrement.

Les moyens en personnel, véhicule et matériel sont strictement limités :
Une bibliothèque centrale, un bibliobus et quatre personnes - un bibliothécaire-directeur, un sous-bibliothécaire, une secrétaire et un chauffeur - doivent suffir à l'accomplissement de cette tâche écrasante.

1.1.2 Le rythme des créations

L'Etat se montre ainsi - au moment de la reconstruction d'après-guerre - solidaire des campagnes, acceptant de prendre en charge le développement de la lecture publique en milieu rural, et se substituant aux communes trop petites pour assumer une telle charge.

Cependant, il s'écoulera 36 ans avant que tous les départements soient dotés d'une BCP.

Le rythme des créations sera très inégal : Curieusement symétrique au début (1945-1946) et à la fin (1981-1982) : 17 BCP, avec des périodes de creux et de reprise. Ainsi seulement 7 BCP seront créées entre 1946 et 1963. L'année 1964 marque le début d'un nouvel élan, sous l'impulsion du gouvernement de Georges POMPIDOU, et la période 1964-1968 sera florissante avec 27 autres créations.

1.1.3 La création de la BCP de la Côte-d'Or

Créée par un arrêté du 9 janvier 1964, la BCP de la Côte-d'Or amorce donc ce mouvement de reprise générale. Faisant suite à une délibération du Conseil Général en date du 15 décembre 1963, elle est due, pour une bonne part aux démarches et à l'insistance du conservateur de la bibliothèque municipale de Dijon, M. Pierre GRAS.

Un terrain est donné par le Département, au centre de Dijon, et une première subvention de démarrage de 2.000 F. est votée.

Il est à noter qu'aucun service de lecture publique ne précédait cette création, à l'inverse d'autres départements : services départementaux de lecture publique (Alpes-maritimes, Ardennes, Ariège, Aube, Cantal, Charente...) ou bibliothèques circulantes dans le cadre des Fédérations des Oeuvres laïques (Calvados, Finistère, Manche, Seine-et-Marne, Jura...).Seules l'Association Bourguignonne Culturelle et l'Action Catholique Générale Féminine furent à l'origine d'initiatives en ce domaine : la circulation de caisses de livres et l' implantation de quelques bibliothèques pour tous. Destinées à une petite partie de la population ces expériences n'eurent qu'un rayon d'action limité.

1.1.3.1 Les locaux

Provisoirement - mais nous verrons que ce provisoire va malheureusement durer - la BCP s'installe rue du Petit-Potet dans des salles de l'ancienne Faculté de Droit ; ces locaux exigus (150 m^2) seront gracieusement prêtés par la ville de Dijon.

Des plans de construction furent étudiés sans pouvoir être jamais réalisés et le terrain jugé finalement inadéquat (700 m2) sera abandonné.

1.1.3.2 Les personnes

Le court passage de Melle BOUSSEL, chartiste, permet d'attendre la nomination d'Anne-Marie ROYER, pressée, selon ses propres dires, par le Ministère de prendre en main la direction de cette nouvelle BCP, après avoir travaillé à la BCP de Charente-Maritime et créé la BCP du Cantal. Durant quatre années, elle tentera d'imprimer un élan décisif au développement de la lecture publique en Côte-d'Or. Mme ROYER garde

cependant un regret : Cette BCP devait avoir - c'est du moins ce qu'on lui avait dit officieusement - une dimension régionale. Or ce projet de bibliothèque régionale ne verra jamais le jour, et elle garde, aujourd'hui encore, le sentiment d'avoir été flouée...

1.1.3.3 Un service d'éducation populaire

Dès les premiers rapports annuels (1965-1966) sur le fonctionnement de la BCP et l'état de la lecture publique dans le département, le ton est donné.

Les anciennes bibliothèques communales créées sous l'impulsion de Jules Ferry, qui subsistent encore avec leurs classiques reliés en noir, sont depuis longtemps délaissées, car poussiéreuses et démodées. Aussi est-il urgent d'offrir aux habitants des villages, qui se sont détournés de la lecture, un fonds de livres actualisé et de qualité.

La bibliothèque, *« comme outil de culture générale, se doit de favoriser et susciter la curiosité intellectuelle des habitants de nos campagnes »*[4]. Ce souci, dans la constitution d'un fonds, de ne pas sacrifier à la facilité, s'accompagne du désir de gagner toujours plus de lecteurs. Démarcher par courrier et rencontrer tous les responsables - élus, membres d'associations, de foyers ruraux... - faire connaître le bibliobus à tout prix, tel est le but fixé en ces premières années de fonctionnement. La directrice précise, à propos de la BCP, *que « son but est de diffuser une littérature saine de distraction, mais aussi de formation pouvant aider à la promotion sociale... »*[5] et elle désire le concours de tous *« Je tiens beaucoup à associer la FOL à notre action de culture populaire... »* [6] L'objectif est de confier des dépôts à des responsables d'associations culturelles de la FOL déjà en place dans ces communes.

Parallèlement à cette action de sensibilisation, s'exprime dans chaque rapport la préoccupation du niveau de lecture des usagers. Cette visée pédagogique et morale suscite des interrogations sur la suite à donner aux demandes particulières de lecteurs. Ainsi en témoigne cet extrait du rapport 65/66 : *« Une émission de télévision nous fait demander une biographie de Henri VIII d'Angleterre. Un lecteur nous demande un petit livre intitulé « Serais-je agriculteur demain ? ». Un autre « Occupe-toi*

[4] Rapport 1965-1966.
[5] Courrier du 10/12/65.
[6] Lettre du 18/03/65 au Président de la FOL.

d'Amélie » de Feydeau. Mais que dire d'ouvrages sur la sexualité, l'occultisme ou de Jean Genêt ? »

1.1.3.4 Un succès mitigé

Des débuts timides ...

Le premier bibliobus a commencé ses tournées en février 1965 : créer un dépôt partout où cela est possible, tel est l'unique objectif. Mais l'implantation du bibliobus est jugée trop lente par A.M. ROYER qui croit en trouver la cause dans *« la traditionnelle prudence paysanne »*[7]. Militante convaincue de la lecture publique, on la sent irritée par l'absence d'enthousiasme de certains dépositaires, déçue par des résultats qu'elle voudrait plus rapides et qu'elle estime assez minces dans l'ensemble. Les lecteurs composent en gros 8% de la population desservie, selon le rapport 1967.

Des moyens trop limités...

Par ailleurs, elle déplore son manque de moyens *« Moi, je ne suis guère contente ni de moi, ni de mon bibliobus au sens large. Je n'ai déjà plus de crédits et n'en espère pas en supplément de la direction. J'en suis à 88 dépôts et 11.000 volumes, mais je cale faute de munitions. »* [8] Afin de pallier cette pénurie, elle demande une augmentation de la subvention du Conseil Général qui lui est accordée : de 2.000 F. celle-ci passe à 3.000 F. en 1966, puis à 10.000 F. en 1967. Elle sollicite d'autre part du Préfet l'autorisation de demander une participation financière des communes. S'il lui est répondu favorablement, c'est à la condition que cette participation soit volontaire et que son montant ne soit pas fixé. [9] Malgré ces restrictions, les subventions des communes vont s'ajouter et augmenter régulièrement.

Des conditions de travail éprouvantes...

Le personnel change continuellement : hormis la directrice et le chauffeur[10] , depuis 1964, quatre sous-bibliothécaires et trois secrétaires se sont succédé.[11]

---

[7] Rapport 1966.
[8] Lettre du 21/03/66 au directeur de la BCP du Doubs.
[9] Réponse du Préfet en date du 8/11/66.
[10] M. Aimé MENETRIER, qui restera fidèle à la BCP de la Côte-d'Or jusqu'à son départ en retraite en 1990 !

De trop longues tournées effectuées par une équipe restreinte, jointes au manque de livres pour satisfaire les demandes, obligent à de véritables tours de force et la moindre absence fait vaciller l'ensemble. Seule une solide motivation - issue sans aucun doute de cet esprit de militant - permet à tous de continuer cette oeuvre de pionniers. Si les crédits augmentent en 1967 (de 39.000 F. à 55.000 F.), le personnel doit cependant se contenter d'un travail de routine : enregistrer, cataloguer, équiper les nouvelles acquisitions, puis les acheminer vers les différents dépôts. Aucun projet d'animation ne peut même s'envisager.

Des interrogations...

Multiplier et enrichir les dépôts, sans « états d'âme », telle est l'unique tâche de ces premières années. Cependant une réflexion s'impose bientôt concernant l'efficacité de ce travail *« Il faut envisager dans un temps assez proche de changer de méthode de distribution des livres : aller directement au lecteur »* déclare Mme ROYER. Témoin de l'esprit centralisateur de l'époque, qui voudrait garder la maîtrise du développement de la lecture publique et dénie au milieu rural la capacité réelle de s'organiser pour y contribuer. D'ailleurs, même si le prêt par caisses n'a jamais été pratiqué à la BCP de la Côte-d'Or, le choix des livres sur les rayons du bibliobus est effectué par le personnel de la BCP et non par le dépositaire. D'autre part l'animation en milieu rural est jugée sévèrement *« [...] terme galvaudé le plus souvent, correspondant plutôt à la notion d'agitation [...] cette animation pratiquée le plus souvent dans les foyers ruraux, comprend bon nombre d'activités manuelles ou pseudo-artistiques, louables certes, mais où il manque une petite place pour la réflexion . Les foyers ruraux où nous effectuons des dépôts sont le plus souvent des salles de fêtes et la bibliothèque y est prisonnière. »* [12]

C'est alors qu'intervient la circulaire du 22 février 1968.

---

[11] Rapport annexe 1967.
[12] Rapport annuel 1967.

1.2 La politique de l'Etat après 1968

Dans le cadre d'une augmentation des moyens allouée aux BCP et d'une rationalisation de leur gestion, un « service de lecture publique » est créé à la DBLP, qui mettra en place un système centralisé d'achats de livres.

1.2.1 La circulaire « DENNERY »

Desservir les communes de moins de 20.000 habitants, privilégier les localités animées et actives, toucher le public adulte par tous les moyens partout où il se trouve - dans les collectivités de travail ou de loisir - mais aussi par prêt direct, sans oublier la desserte des établissements scolaires, telles sont les grandes lignes de la politique qui devra être appliquée dans chaque BCP. Les communes, curieusement, ne sont pas mentionnées, et toute latitude est donnée aux directeurs de BCP de fermer les dépôts jugés trop peu satisfaisants. Des expériences de prêt direct, soit aux écoles, soit tout public, seront menées dans quelques BCP « pilotes », auxquelles seront donnés des moyens accrus, notamment en bibliobus et personnel. La Côte-d'Or n'en fera pas partie.

1.2.2 A la BCP de la Côte-d'Or : une période de stagnation

Mme ROYER prenant la tête de la BCP de Seine-et-Marne - BCP pilote devant pratiquer le prêt direct scolaire- qu'elle va créer, c'est M. Bernard FRANCILLON qui dirigera désormais la BCP de la Côte-d'Or de 1968 à 1972.

Un personnel toujours réduit à quatre personnes, un seul bibliobus, des locaux toujours provisoires et inadaptés, mais des demandes de dépôts toujours croissantes : peu à peu une situation d'étranglement se met en place : 204 dépôts en 1968, 300 en 1970, 390 en 1972, c'est-à-dire un doublement des dépôts en quatre ans sans moyens supplémentaires.[13] Si un nouveau bibliobus, plus grand, est mis en service en octobre 1970 en remplacement de l'ancien, toute augmentation de l'effectif du personnel est rendue impossible par l'exiguïté du local provisoire qu'occupe la BCP depuis 1964. Une proposition de la Direction des bibliothèques vise à échanger le premier terrain de 700 m²

[13] Voir en annexe, le graphique n°3, p.III « Courbe des dépôts ».

situé à Dijon contre un terrain de même valeur mais en banlieue, à Chenôve, et environ quatre fois plus grand. Malheureusement l'étude de cette proposition est repoussée à chaque session du Conseil général et ce retard bloque le développement de la BCP.

Cette situation perdurera et sera déplorée dans chaque rapport annuel. Si le rapport de 1971 indique que par manque de temps les renouvellements ont dû être espacés, les réparations négligées, les listes d'ouvrages abandonnées, c'est en janvier 1972 que l'exaspération est à son comble. Un courrier témoigne de cette situation de crise d'une façon éloquente[14] : « *Pendant le dernier trimestre, 2 tournées se sont terminées au-delà de 21h, 8 au-delà de 20h, 18 au-delà de 19h. [...] En janvier 70, sur 44 BCP ayant fourni des chiffres, 35 avaient plus de 4 postes. De toutes les BCP créées en 1964 et pendant les années précédentes, seules la Côte-d'Or et la Meuse avaient un effectif de moins de 5 personnes.[...]* Il indique d'autre part que, loin d'avoir suivi les instructions de la circulaire DENNERY à la lettre, il a continué à créer des dépôts dans de petites communes, effort se faisant au détriment de l'approvisionnement d'autres dépôts plus grands . Malgré ses explications, il se verra indirectement « sanctionné » par la diminution de la subvention du Conseil Général (de 10.000 à 9.000 F.), et l'annonce de la réunion d'une commission annuelle devant donner son avis sur le fonctionnement de la BCP. Il est vraisemblable que le ton sec employé dans la lettre, jointe à l'affirmation de son pouvoir de décision unilatéral *« [...]un fonctionnaire de l'Education nationale n'a pas à tenir compte de pressions de cette espèce .Je n'ai de comptes à rendre qu'à mon Inspecteur général [...] »* n'ont guère incité les élus à la compassion...

Peu loquace avec les dépositaires lors des tournées, sans doute maladroit dans ses relations avec les élus, comme avec le personnel, il serait même à l'origine de la démission d'une sous-bibliothécaire, blâmée pour avoir refusé de faire une tournée devant se terminer tardivement et dont elle avait demandé exceptionnellement le report.[15]

Les rapports n'évoquent plus le niveau de lecture des usagers ; réduits à des chiffres, ils se concluent inexorablement par un paragraphe relatant le dramatique manque de moyens en locaux et en personnel.

---

[14] Réponse de M. FRANCILLON à une pétition de 7 dépositaires protestant contre la fermeture d'un dépôt et menaçant de tous démissionner si le dépôt n'était pas rétabli.

[15] Fait relaté au cours de l'entretien avec M. MENETRIER, chauffeur de 1964 à 1990.

Nommé à la BU de Lyon, M. FRANCILLON sera remplacé en novembre 1972 par un jeune conservateur, issu de l'ENSB[16], M. Bernard PLOUZENNEC.

1.2.3 L'animation au pouvoir

Dès son arrivée, B. PLOUZENNEC a deux objectifs : renouer les liens avec les personnalités locales susceptibles de soutenir l'action de la BCP - il écrit pour cela une lettre à chaque conseiller général et demande la réunion du Comité consultatif, qui ne s'est pas réuni depuis cinq ans - et prendre contact avec la DDJS[17] afin d'établir pour 1974 un plan d'animation et de promotion de la lecture en milieu rural.[18]

Constatant comme ses prédécesseurs la pénurie de moyens accordés à la BCP pour son fonctionnement général, il se jette à corps perdu dans une opération d'animation de grande envergure. Sa stratégie : bouger, innover. L'absence de moyens financiers a pour conséquence la recherche de partenaires extérieurs ; c'est à la fois une nécessité et un choix. L'animation est le moyen d'avoir une certaine activité dans le département, qui ne soit pas que la gestion de la pénurie. A l'époque, c'était un phénomène nouveau que de s'occuper de formation, de faire des expositions itinérantes...etc.[19] Pour la première fois cette fonction d'animation de la BCP prend sa place dans les rapports au même titre que la fonction de fourniture de livres et de documentation. Après avoir rédigé et diffusé un questionnaire concernant l'attente en ce domaine, auprès des dépositaires, des établissements d'enseignement public et des différents animateurs du département, un premier programme est établi, comprenant à la fois des stages de formation et des animations locales.

1.2.3.1. Un nouveau départ : l'année scolaire 1974-1975

Initiative conjointe de deux services publics, engagée en mai 1974, « Promotion de la lecture et animation autour du bibliobus en Côte-d'Or », est une action menée en commun par la BCP et la DDJS et la participation de nombreuses organisations : Le

[16] Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires.
[17] Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
[18] Rapport annexe 1973.

[19] Entretien téléphonique avec B. PLOUZENNEC, le 11/07/95.

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), la Fédération départementale des foyers ruraux (FDFR), la Fédération des oeuvres laïques (FOL), la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC), le Conseil départemental des parents d'élèves des établissements publics de la Côte-d'Or, la Fédération de l'éducation nationale (FEN), le Syndicat national des instituteurs (SNI). Il s'agit pour la BCP de donner plus d'efficacité à l'action qu'elle mène en faveur de la lecture dans le département : ici, c'est à son rôle d'incitation à la lecture qu'elle s'attache : fournir les livres, mais plus encore susciter le goût de les lire.

Cette fois, loin de l'approche quelque peu dirigiste et moralisatrice des premières années de BCP, l'objectif est de faire participer activement toutes les bonnes volontés et *« donner à de petits villages les moyens d'avoir leur propre vie culturelle en mettant à la disposition des responsables locaux des techniques d'animation (Heure du Conte, cercle de lecture, débats, expositions...) »*[20] On peut considérer que l'histoire de la BCP va se fondre avec celle de cette activité d'animation jusqu'à la constitution d'une association indépendante en 1980.

« Promotion de la lecture » n'est pas le fruit du hasard, mais est née à un moment précis de l'histoire du livre : l'arrivée massive, notamment des pays anglo-saxons d'une production littéraire d'ouvrages pour la jeunesse qui bouleversaient les concepts antérieurs. Son travail s'oriente donc en priorité sur cette littérature. Un animateur est recruté spécialement par la Société des Amis de la BCP, grâce à l'augmentation de la subvention du Conseil général, dont la totalité est consacrée au salaire de l'animateur. Le conservateur voudrait voir créer officiellement un poste d'animateur rétribué par l'Etat et caresse même l'idée de voir la BCP nommée bibliothèque pilote dans le domaine de l'animation...[21] .Un projet sans lendemain.

Afin de faire le point sur l'activité de promotion de la lecture, une revue est lancée, au titre énigmatique, : *« Vins, bois, chardons ».*

C'est également en 1975, qu'un projet original (et unique dans l'histoire des BCP) de bulletin de liaison voit le jour : la revue « *Contacts* » qui doit informer de la vie des trois BCP de bourgogne : Côte-d'or, Nièvre, Yonne. [22] Au sommaire de chaque numéro, on trouve des nouvelles brèves des BCP, une bibliographie thématique, le

---

[20] Notes sur les activités d'animation menées par la BCP de la Côte-d'Or, 1975.
[21] idem.
[22] La BCP de Saône-et-Loire ne sera créée qu'en 1982.

courrier des dépôts (présentation d'une bibliothèque par son responsable). Expression spontanée de l'esprit de coopération des trois conservateurs[23] - bien avant l'heure des associations de coopération régionales - le bulletin, qui devait avoir un rythme de parution semestriel, ne connaîtra malheureusement que quatre numéros quasi-annuels de 1975 à 1978.

1.2.3.2 Un apport en personnel et en matériel

Mais ces nouvelles activités n'auraient sans doute guère été possibles sans une augmentation des moyens de la BCP. Enfin, après tant de suppliques restées sans réponse, l'équipe va s'accroître : un deuxième poste de sous-bibliothécaire est créé en octobre 1974. En 1975, l'acquisition d'un autre bibliobus s'accompagne du recrutement d'un deuxième chauffeur. L'effectif atteint donc six personnes ... dix ans après les débuts de la BCP.[24] Quant à l'achat du deuxième bibliobus, il intervient avec un retard de trois ans par rapport à la moyenne nationale, si l'on en croit B. CALENGE *« En 1972, on compte exactement deux bibliobus en moyenne par BCP »*[25]. Cependant, la création de nouveaux dépôts, interrompue depuis deux ans, va pouvoir reprendre.

2. Sous la tutelle du Ministère de la Culture

2.1 Les années de disette : 1974-1978

Durant le septennat de Valery GISCARD-D'ESTAING, les crédits affectés aux BCP ont stagné, voire diminué certaines années.[26] Période de crise économique, lors de laquelle la Culture n'était pas une priorité pour le gouvernement. Le rythme des créations est très ralenti : 3 en 1974, 1 en 1975, 1 en 1976, 2 en 1978, 3 en 1979, aucune en 1980.

---

[23] B. PLOUZENNEC, P. FENART, E. CADIC.
[24] Voir en annexe, le graphique n°9, p.VI « Effectif ».
[25] CALENGE, Bertrand. Les Bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale. In *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXè siècle : 1914-1990*, t.4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p.309.
[26] Voir en annexe, les graphiques n°7 et 8, p. V « Acquisitions et Collections ».

2.1.1 Le Transfert

En 1975, il est décidé de transférer la gestion des bibliothèques publiques - dont évidemment les BCP - au Secrétariat à la Culture, où sera créée, à compter du 1er janvier 1976, une Direction de la Lecture Publique et du Livre. Seuls les personnels continueront à être gérés par le Secrétariat d'Etat aux Universités.

Par ailleurs est créé le Centre National des Lettres, qui, en dotant les BCP de crédits d'ouvrages documentaires, leur permettra d'améliorer leur couverture documentaire et de mieux remplir leur fonction d'information.

2.1.2 En 1975 : un premier bilan après 10 années de fonctionnement

2.1.2.1 Un bien maigre budget

A la BCP de la Côte-d'Or, le budget de fonctionnement s'élève à 64F./100 habitants (dont 45 F. de l'Etat) . D'après les statistiques 1975, sur les 67 BCP existantes, 20 BCP ont un budget inférieur, mais 47 ont un budget supérieur. Sur les 19 ayant la même tranche de population à desservir - de 200.000 à 300.000 habitants - c'est elle qui a le plus petit budget, alors même qu'elle se situe en tête pour sa population.[27]
Elle se classe bonne dernière de sa strate pour son taux d'acquisition - c'est-à-dire le taux moyen de livres acquis pour 100 habitants -qui est en moyenne de 3,5 alors qu'il n'est que de 1,9 dans la Côte-d'or. Quant au nombre de livres possédés pour 100 habitants, il est de 23, ce qui la place seulement en 14ème position.

C'est ainsi, qu'en 1975, les acquisitions ne représentent que 4.443 volumes contre 6.676 pour 1974. [28] La maigreur des moyens oblige alors à une sélection féroce - selon les propres termes de B. PLOUZENNEC -. Alors même que l'on crée de nouveaux dépôts, les livres vont faire défaut, sans parler même de l'insuffisance de leur renouvellement.

---

[27] voir l'étude de SEIBEL, Bernadette, *L'animation dans les BCP*. Ministère de la Culture, 1978. 182 p.
[28] Voir en annexe, le graphique n°7, p.V « Acquisitions ».

2.1.2.2 Quelques autres points de comparaison

La situation de la BCP de la Côte-d'or en 1975 est globalement la suivante :

- Si l'on considère le pourcentage de communes ayant moins de 10.000 habitants par rapport à l'ensemble des communes de moins de 20.000 habitants, la Côte-d'or , avec 93,4% se situe en 6ème position (sur les 67 existantes en 1975) derrière respectivement les Alpes de Haute-provence (1), la Lozère (2), la Meuse (3), le Lot (4), et les Hautes-Pyrénées (5) ; la moyenne pour la France entière étant de 81%.

- Si l'on examine maintenant la répartition des dépôts, en pourcentage, par catégorie, on constate une certaine originalité dans la Côte-d'Or, par rapport à la moyenne :

Catégories de dépôts	*Moyenne BCP Côte-d'Or*	*Moyenne nationale*
Ecoles	52,8%	69,6%
Mairies	28,8%	17,5%
BM	1,4%	2,0%
Divers	17%	10,8%

L'engagement en milieu scolaire est donc moindre, et la diversité des dépôts plus grande : il existe notamment un grand nombre de dépôts chez des particuliers.

- Enfin, la desserte de la population est d'environ 75%, et celle des communes de 52% (par rapport au total à desservir).

2.1.2.3 Diversifier les services rendus

Malgré ces difficultés de nouveaux services sont proposés afin de dynamiser les dépôts :

- Le prêt de revues : un système original de prêt « tournant » entre plusieurs dépôts ; la BCP envoie la revue à un premier dépôt qui, le temps du prêt écoulé (15 jours), le fait suivre à un second dépôt ; 5 communes au maximum figurent sur un même circuit. Les revues ne doivent donc pas être trop liées à l'actualité, ce qui limite évidemment le choix ; il n'en demeure pas moins que cette expérience a le mérite d'améliorer la rotation des périodiques, toujours difficiles à gérer dans les BCP. 124 dépôts vont en profiter.

- Le prêt de diapositives et de B.T. sonores aux enseignants,

- Le prêt de séries de livres aux écoles,

- Un service « express » pour les livres très demandés, qui sont envoyés par franchise postale.

Ainsi, malgré la faiblesse des moyens, les initiatives ne manquent pas.

2.1.3 En juillet 1976, un stage expérimental

Aller à la rencontre de la tradition orale populaire, en allant à pied, de village en village, afin de recueillir l'héritage culturel du terroir, c'est ainsi que du 5 au 13 juillet 1976, un groupe de convaincus emmenés par B. PLOUZENNEC et J.L. CORDEBARD[29], mettent en pratique cette volonté de démocratisation culturelle : appréhender, sans esprit de passéisme ou de folklorisme, cette tradition orale et la mettre en contact avec la culture écrite. S'il s'agit bien de *« l'éducation populaire à travers le livre »*, il n'est plus question d'imposer de haut un modèle de culture lié à une hiérarchie du savoir, mais bien de faire prendre conscience à chacun de son propre savoir, culture quotidienne qui fait son identité. C'est la tendance socio-éducative qui veut réconcilier le livre et la parole en abolissant les distances entre les individus : Comment se rencontrer autour d'un livre ? Comment faire connaître les livres qu'on aime ? Comment encourager la lecture des adultes ? Comment s'encourager soi-même à lire ? Telles sont les questions qui jalonnent cette expérience.

Peut-on dire que par cette action ambitieuse et courageuse en direction des adultes du milieu rural, la démarche entreprise par le directeur de la BCP de la Côte-d'Or préfigure la circulaire du 17 juillet 1978 ?

2.2 Les années 1978 à 1981

2.2.1 La circulaire « GROHENS » : un virage décisif.

Se désengager de l'école et cibler le public adulte, telles sont les principales recommandations du directeur du livre et de la lecture, rendant ainsi effectif le transfert

[29] Conseiller technique et pédagogique à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

des BCP de l'éducation nationale à la culture. La circulaire « DENNERY » de 1968 est remise en cause sur plusieurs points : il n'est plus question de favoriser certains publics déjà captifs - le milieu scolaire - ou certains lieux - les gros villages - mais au contraire de mettre l'accent sur la desserte des milieux ruraux, en s'efforçant de toucher de nouveaux lecteurs adultes, qui ne doivent plus se sentir « mis à l'écart », notamment par la localisation des dépôts, en grande majorité dans les écoles, où les adultes répugnent à se rendre. Il faut également mieux prendre en compte les besoins documentaires des adultes, et, au besoin les faire émerger.

Pour cela, les BCP doivent être dynamiques et inventives, l'animation doit trouver sa place à côté de la fonction traditionnelle de distribution, l'accès au livre doit être facilité par la diversification des lieux de dépôts, et pour la première fois la place de la commune est évoquée ; il est recommandé de développer progressivement les contacts avec les maires dans le but de créer des « relais-bibliothèques », dépassant le cadre trop étroit du dépôt. Si le ton reste à la prudence - 30 ans de fonctionnement en service quasi para-scolaire ne s'effacent pas en si peu de temps - la direction est donnée : Seul le partenariat avec les municipalités permettra un vrai développement de la lecture publique et la naissance de véritables bibliothèques « tout public ».

2.2.2 1977-1980 : de la pénurie au changement dans la Côte-d'Or

2.2.2.1 De nouveau la saturation des tournées

Six tournées par semaine, avec 6 à 7 dépôts par tournée ; 426 dépôts qui fonctionnent et déjà 12 demandes de création refusées en 1977 : le répit accordé par l'augmentation de l'effectif et l'arrivée du deuxième bibliobus en 1975 est terminé.Le développement de la BCP est à nouveau bloqué faute de moyens suffisants. La nécessité d'un troisième bibliobus ne fait aucun doute, pas plus que celle d'un troisième poste de sous-bibliothécaire : en effet, seule la présence de vacataires - sur l'année scolaire 77-78 - a permis de rattraper le retard pris dans le traitement et l'équipement des livres (Des ouvrages arrivés en janvier n'étaient toujours pas en circulation en septembre...) Le conservateur réitère ses demandes de personnel et bibliobus supplémentaires dans chacun de ses rapports et ajoute même celle d'un conservateur-

adjoint et d'une secrétaire. Il sollicite également la création d'une annexe à Montbard, dans le nord du département, exposant les difficultés croissantes des tournées dans un département de grande superficie, avec un nombre élevé de communes et une faible densité de population.[30] Mais seules ses demandes insistantes d'augmentation substantielle de la subvention du Conseil général seront entendues, ce qui lui permettra de continuer le travail entrepris en matière d'animation.

2.2.2.2 « T'as pas cent livres ?... C'est pas çà qui manque »

« *La promotion de la lecture répond à une triple nécessité : donner aux lecteurs des points de repère dans la production littéraire où le pire submerge le meilleur ; aller chercher dans cette masse les ouvrages qui semblent intéressants ; susciter des débats et expliquer les choix.* »[31] Des stages de sensibilisation, un groupe de travail, des débats suivis de sélections de livres, ces actions d'animation entamées en 1974 continuent, s'attachant essentiellement à la littérature de jeunesse. Une première exposition intitulée *T'as pas cent livres ?* sera présentée avec succès dans une soixantaine d'endroits entre octobre 1975 et août 1978.Une deuxième exposition *« C'est pas çà qui manque »* prendra le relais et sera mise en circulation dès le début de 1980.S'inscrivant dans une perspective culturelle à court et à long terme, l'objectif est d'une part de faire découvrir la lecture comme jeu et comme plaisir, comme moyen de communication et d'expression de sa sensibilité, et d'autre part de susciter le besoin de prolonger ces premières expériences de « lecture heureuse » dans l'âge adulte. Se démarquant de l'utilisation purement pédagogique et scolaire du livre, cette opération veut avant tout favoriser la lecture de loisirs des jeunes, et s'appuie sur la sensibilisation des adultes comme des enfants. La première exposition réunit à la fois *« un espace de jeux pour les enfants avec, en particulier, une cabane à livres et plusieurs coins-lecture aménagés à l'aide de coussins, poufs et petites tables [...] et des panneaux , destinés aux adultes, présentant un échantillon de la meilleure production dans un classement à thèmes qui conduit à se poser les principales questions concernant : le rapport de l'image et du texte, le rôle de l'humour, le livre comme reflet du monde, d'une société... l'importance des thèmes animaliers.* »[32]

---

[30] Rapports annuels de 1977,1978,1979.
[31] Interview de B. PLOUZENNEC , article du journal LE BIEN PUBLIC, du 5 janvier 1978.
[32] *Lecture et Bibliothèques publiques* : actes du colloque, Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981,p.173

Ce travail sur les livres peut également se conclure par la rencontre avec les écrivains : Ainsi, en 1978, est organisée, à la MJC de Montbard, une rencontre avec Michel TOURNIER, qui sera suivie d'un voyage scolaire chez l'écrivain par les enfants de la commune de Rougemont, qui avaient travaillé sur « *Amandine et les deux jardins* ». En 1981, c'est au tour de Patrick CAUVIN de venir au CES de Nuits-Saint-Georges et à la BM de Quetigny.

Par son action qui regroupe des partenaires variés, la structure « Promotion de la lecture en Côte-d'Or » vise à susciter la coopération et détruire la rigidité des rapports entre les BM (des villes de plus de 20.000 habitants) et la BCP ; ainsi, c'est la BM de Beaune qui publie la lettre de « Vin, bois, chardons ». Pour M. PLOUZENNEC, on est déjà loin d'une politique centraliste ; en favorisant le développement de l'initiative locale, cette action peut-être appréciée comme l'esquisse d'une politique départementale.

En corollaire, et en adéquation avec l'esprit de la circulaire GROHENS, le succès de ces diverses opérations d'animation eut des retombées directes sur le développement de la lecture publique dans le département. Outre les demandes de création de dépôts, la prise de conscience du rôle et de l'importance de la lecture a donné une impulsion décisive contribuant à la transformation de simples dépôts en embryons de bibliothèques municipales (à Marsannay, Nuits-Saint-Georges, Chevigny, Montbard...)

2.2.2.3 De nouveaux locaux pour la BCP

Espérés et attendus depuis 16 ans, ils sont inaugurés en novembre 1980. Le terrain a été acquis finalement dans la zone industrielle de Dijon, à Saint-Apollinaire. Le déménagement sera effectué par le personnel de la bibliothèque - prouvant la cohésion de l'équipe - ce qui obligera à une modification du planning des tournées pour début 1981. Le fait de passer de 150 m² à 1356 m² va considérablement améliorer les conditions de travail [33] : des livres entassés depuis des années dans des cartons vont pouvoir être à nouveau accessibles sur des rayons, l'existence d'une salle polyvalente va permettre l'organisation de réunions et les bibliobus ne seront enfin plus contraints à de savantes manoeuvres dans la petite cour du centre ville... Cependant l'installation dans de nouveaux locaux a malheureusement coïncidé avec une baisse sensible des crédits d'Etat

[33] voir le plan reproduit dans : Les BCP en chiffres. *Livres-Hebdo*, 5 mai 1981,vol.III, n°18, p.94.

accordés à la lecture publique. A la fin de 1981, force est de constater, qu'alors que l'aménagement dans des locaux fonctionnels laissait supposer aux usagers l'amélioration des services rendus, les achats de livres représentent une somme moins importante qu'en 1980. Ainsi, faute du troisième bibliobus réclamé et d'acquisitions suffisantes, toute nouvelle création de dépôts est ajournée, alors qu'une vingtaine sont sur la liste d'attente.

2.3 La Politique contractuelle : 1981-1985 : préparer la décentralisation

2.3.1.Un changement de politique

Avec le changement de gouvernement et l'arrivée de la gauche au pouvoir en mai 1981, s'engage une importante réflexion sur l'état de la lecture publique en France : le rapport VANDEVOORDE [34] (commandé sous le gouvernement précédent) préconise dès octobre 1981 la départementalisation des BCP, dont les 17 dernières vont être créées d'un seul coup en février 1982. Un effort financier sans précédent va accompagner ces créations puisque les crédits affectés aux BCP vont quadrupler de 1981 à 1982.

Les lois de décentralisation du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 sonnent le glas du centralisme à la française, du moins en ce qui concerne les BCP, dont le transfert aux départements est prévu pour le 1er janvier 1986.

Afin de préparer ce transfert et de mettre en oeuvre la politique de décentralisation, l'Etat, par l'entremise des directeurs régionaux des affaires culturelles, veut inciter les départements à affirmer leur participation en les associant à la mise en route de plans de développement de la lecture publique. Le Département pourra également bénéficier d'un certain nombre de mesures financières d'encouragement.

En l'absence d'une loi sur les bibliothèques, l'Etat veut ainsi réaffirmer le rôle essentiel des BCP et tenter de maintenir leur unité sur le territoire ; c'est dans ce contexte que naît le projet d'informatisation LIBRA [35] sur la base d'un catalogage partagé et centralisé.

---

[34] FRANCE. Ministère de la Culture.*Les bibliothèques en France* : rapport au premier ministre établi par un groupe interministériel présidé par Pierre VANDEVOORDE. Paris :Dalloz, 1982.447 p.
[35] Logiciel Intégré pour Bibliothèques en Réseau Automatisé.

Entre-temps, afin de corriger les inégalités entre BCP, une mise à niveau s'impose, que ce soit, en personnel, matériel, dotations, ou constructions de bâtiments.

2.3.2 La circulaire « GATTEGNO »

En Août 1985, une dernière circulaire rappelle et reprécise les missions et le fonctionnement des BCP, tels que définis par l'Etat, et se veut « un document de référence » à utiliser dans les discussions avec les Départements.

Bien qu'affirmant en conclusion, *« qu'à partir de 1986, il appartiendra aux Présidents des Conseils généraux de définir l'action des BCP qui leur auront été transférées »*, le Directeur du Livre, Jean GATTEGNO, désirant sans doute engager un mouvement irréversible, passe en revue tous les points forts du fonctionnement d'une BCP - Desserte scolaire, prêt direct, prêt de séries de livres, rapport avec l'école, animation, annexes, collections, véhicules etc.... - Cette abondance d'instructions reprend pour partie les instructions de la circulaire GROHENS de 1978 et apporte quelques nouveautés : désormais, il est fortement recommandé de limiter la desserte des BCP aux communes de moins de 10.000 habitants (après 15.000, dans l'ordonnance de 1945 et 20.000, dans la circulaire DENNERY de 1968...) . D'autre part la restructuration nécessaire de la desserte doit être tournée en priorité vers les communes, où les dépôts tout-public devront se transformer dès que possible en bibliothèques-relais, voire en bibliothèques municipales. Les dépôts pour publics spécifiques doivent être réservés aux publics ne pouvant se déplacer (handicapés, malades, prisonniers...) à l'exclusion du public scolaire. Le prêt direct scolaire, pratiqué dans quelques BCP pilotes, doit être arrêté.

2.3.3 L'époque des constats et le début de la rationalisation

Les dernières créations de BCP entraînent en 1982 le départ de B. PLOUZENNEC pour la Bretagne et la future BCP des Côtes-d'Armor. La BCP de la Côte-d'Or, après un court intérim assuré par A. POIROT, sera reprise par J.C. CARCANO, qui vient de la BM de Dijon. Inexpérimenté en matière de BCP, il prend le temps de la réflexion avant de se lancer dans les changements nécessaires au

développement de la BCP. Dès 1983, il participe à l'élaboration d'un Plan départemental de lecture réalisé conjointement avec d'autres professionnels de la Côte-d'Or.

2.3.3.1 Le Plan départemental de lecture

Le projet comporte les propositions suivantes :

- demander une participation financière des collectivités à tous les niveaux (Commune, Département, Région, Etat), contributions qui, cumulées, devraient être égales au prix d'un livre par habitant (évalué à 50 F. en 1983).

- réfléchir à un schéma directeur de développement intégrant :

1. les BM (communes de 5.000 à 20.000 habitants)

2. la BCP et les bibliothèques « point d'appui » desservant les 5 zones géographiques définies en Côte-d'Or : *Châtillon, Montbard, Saulieu, Beaune, Dijon.* La nouveauté résiderait dans le double rôle de ces bibliothèques, qui seraient à la fois des BM multimédia pour leur commune d'implantation et joueraient le rôle de BCP « décentralisée » pour la zone qu'elles auraient à desservir.

L'objectif poursuivi est double :

- amoindrir les disparités entre zones urbaines et zones rurales - les zones urbaines étant les seules jusqu'à présent à avoir des BM : *Dijon, Beaune, Quetigny, Chenôve, Chevigny, Nuits-Saint-Georges ;*

- améliorer le service des dépôts : trop souvent encore destinés au seul public scolaire et pour lesquels les moyens de la BCP seront éternellement insuffisants - ils sont 480 - et qui sont donc irrémédiablement condamnés dans leur développement.

Le Conseil général a décidé, au cours de sa séance du 21 janvier 1983, d'entreprendre une réflexion approfondie sur les actions en faveur de la lecture dans le département et ce, en constituant une sous-commission « Lecture » auprès de la commission « Affaires Touristiques et Culturelles ». Cette commission se réunira pour la première fois le 10 octobre 1984, afin d'étudier le plan départemental de lecture dans la perspective du transfert des BCP à compter du 1er janvier 1986.

2.3.3.2 Vers une redéfinition des missions de la BCP

Grâce à la dotation particulière permettant de subventionner la création d'emplois (82-83), deux postes départementaux - 1 chauffeur et 1 sous-bibliothécaire - ont été créés à la BCP de la Côte-d'Or, financés à 50% par le Ministère de la Culture. (Les subventions doivent être reconduites annuellement jusqu'au transfert des services aux départements.) L'effectif en 1983 atteint 10 personnes.

Si quelques décisions peuvent être prises rapidement, comme, par exemple :

- l'arrêt du prêt de séries de livres (dont une partie est remise au CRDP [36]) recommandé depuis 1978, ou

- l'envoi d'une première lettre-circulaire (et prévue pour paraître deux fois par an) destinée à l'information de tous les dépositaires,

d'autres actions participent d'un objectif à long terme et vont demander un travail en profondeur avant de pouvoir se concrétiser : c'est le cas de l'amélioration de la desserte.

Le premier point concerne la restructuration des tournées : il faut, selon le nouveau directeur, renoncer à la « polyvalence » des bibliothécaires - n'importe quelle bibliothécaire va dans n'importe quel dépôt au gré des années et des tournées...- et attribuer à chacune la responsabilité de tournées prédéfinies. L'idée de M. CARCANO va même plus loin - mais il devra prendre le temps d'en convaincre les bibliothécaires plutôt réticentes au départ - car son intention est en effet de confier à chacune la responsabilité d'un secteur géographique délimité et immuable. La réorganisation se fera donc progressivement, en deux temps. Pour le conservateur, il est indispensable que la bibliothécaire se sente responsable du fonctionnement de « ses » dépôts, et, par une meilleure connaissance des lieux et surtout des personnes, puisse avoir une réelle influence, en collaboration avec le dépositaire.

Le deuxième point consiste à mettre l'accent sur la formation des bénévoles, qui sera mise doucement en place dès 1983. En effet, la restructuration de la desserte et la transformation de simples dépôts en bibliothèques-relais ne peut s'accomplir sans l'amélioration de la qualification des responsables. D'autre part, il faut faire en sorte que les bénévoles se rencontrent et, par des stages, renforcent leur motivation.

---

[36] Centre Régional de Documentation Pédagogique

Le troisième point porte sur l'animation des dépôts : il s'agit de favoriser les actions d'animation autour du livre, notamment par la confection d'expositions à thèmes, par le personnel de la BCP, afin de donner aux petites bibliothèques les moyens d'attirer un public toujours plus large.

En résumé, l'action entreprise par le directeur depuis 1982, consiste à impliquer au maximum les bibliothécaires en les obligeant à s'investir dans un travail à long terme ; leur rôle est, selon lui, capital pour obtenir un bon fonctionnement des dépôts et les pousser à se « dynamiser ». De même va-t-il solliciter de la part des bénévoles un engagement réel et accru.

Tout miser sur la structure et l'offre de services : tel est l'engagement du nouveau conservateur. La mission de la BCP est moins de se préoccuper de « faire lire » les gens, que de leur « donner les moyens de lire », en mettant en place des bibliothèques dignes de ce nom.

2.3.3.3 La situation de la BCP en 1985, à la veille de son transfert : un 2ème bilan

-Le doublement de l'effectif en 10 ans

En 1985, deux autres emplois de bibliothécaires-adjointes sont créés par le département, faisant passer l'équipe à 12 personnes;[37] Ainsi, avant même le transfert, le Conseil général prend à coeur ses responsabilités futures, et s'engage financièrement, permettant à la BCP de se développer, ce dont elle avait grand besoin.

- Les débuts du Prêt direct

Dès septembre 1985, grâce à l'augmentation de ses moyens, la BCP peut se lancer dans une première expérience de prêt direct, destinée avant tout à montrer les ressources possibles du bibliobus, à la fois dans des communes, où, malgré tous les efforts déployés depuis 20 ans, aucune demande de lecture n'avait émergée, mais aussi comme moyen de substitution au fonctionnement déficient de certains dépôts moribonds.[38]

[37] Voir en annexe, le graphique n°9, p.VI « Effectif ».
[38] voir en annexe, le graphique n°10, p.IV « Types de desserte ».

- Une stratégie différente

Petit à petit l'obsession du quantitatif laisse la place au souci du qualitatif et le nombre de dépôts - qui atteindra son maximum absolu en 1985 - va se réduire.[39] Depuis 1983, l'Etat favorise l'aménagement des bibliothèques rurales par des dotations de mobilier adapté. Dès 1985, le Conseil général quant à lui, décide de consacrer exceptionnellement le montant de la subvention de la Société des Amis de la BCP (90.000F. auxquels il ajoute 110.000F., soit 200.000F.) à la constitution d'un *Fonds spécial lecture*, en faveur des bibliothèques municipales ayant un rayonnement intercantonnal, c'est-à-dire Dijon et Beaune. Cette première aide financière aux communes sera suivie de beaucoup d'autres, toutes élaborées comme une prime au dynamisme.

- La mise en route de la formation des bénévoles

Pour l'année scolaire 1984/1985, la BCP propose, pour la première fois, en collaboration avec le CFPC[40] la formation ABF[41], formation professionnelle initiale à la gestion d'une bibliothèque, sanctionnée par des examens et un diplôme reconnu. Elle organise en outre quelques stages courts thématiques.

- Des crédits d'acquisition en baisse

Après une forte augmentation de budget de 1982 à 1984, force est de constater une baisse sensible en 1985, concernant notamment les achats de livres.[42]

Année	*Acquisitions*	*Nombre de volumes*
1980	200.000F.	6.612
1981	176.000F.	6.920
1982	304.000F.	4.968
1983	488.000F.	14.946
1984	542.000F.	12.220
1985	383.000F.	8.779

A noter : le faible nombre de volumes acquis en 1982, malgré un budget en hausse est sans doute à mettre en rapport avec la période de transition connue par la BCP. (Intérim entre deux conservateurs).

[39] Voir en annexe, les graphiques n°3, p.III « Courbe des dépôts », et n°6, p.IV « Types de desserte ».
[40] Centre de Formation des Personnels Communaux.
[41] Association des Bibliothécaires Français
[42] Voir en annexe le graphique n°7, p.V « Acquisitions ».

- Les débuts de l'informatisation

La BCP de la Côte-d'Or est connectée au réseau LIBRA en Mars 1985, deux ans après les 17 premières BCP « tests » qui ont commencé à rentrer leurs notices dès juillet 1983. Malgré l'enthousiasme des débuts, le manque de formation, la complexité du bordereau de saisie, jointes à la lenteur des temps de réponse et de connexion, vont vite décourager l'équipe, qui ne voit guère de gain de temps dans ce catalogage informatisé. D'autant qu'il faut éditer des étiquettes afin d'alimenter les catalogues manuels auteurs et systématique que l'on n'a pas voulu arrêter trop vite... sans doute par manque de confiance pour ce nouveau logiciel (?) mais aussi pour se garder des possibilités de recherche simultanées sur fichiers, alors qu'il n'y a qu'un seul terminal par BCP. Ainsi, seul le travail d'inscription sur registre d'inventaire a été définitivement abandonné.

- Un travail plus motivant

Dans le cadre de la redéfinition des missions de la BCP, l'augmentation de l'effectif des bibliothécaires a permis au conservateur de leur confier de nouvelles responsabilités, des tâches plus variées et plus intéressantes : les acquisitions, l'indexation, l'animation...etc. Elles gagnent en autonomie et ne sont plus confinées aux seules tâches d'exécution et de routine (catalogage, tournées, rangement des fiches...) ce qui a été la règle de 1964 à 1982...

Cette période d'évolution - d'aucuns parlent de mutation -dans le fonctionnement de la BCP marque une rupture significative avec les vingt années précédentes, confirmée par le changement de tutelle administrative qui intervient officiellement le 1er janvier 1986.

II La Politique décentralisée : de la BCP à la BDP

1. De la tutelle de l'Etat à celle du Conseil général : 1986-1994

1.1 L'élaboration d'une politique départementale de lecture publique

Constituer sur tout le territoire départemental un *réseau* de bibliothèques municipales, par l'implication des partenaires locaux, en menant une politique d'incitation faite d'aides diverses, tel est l'objectif du Conseil Général de la Côte-d'Or. Ainsi, plus qu'à un renforcement sensible des moyens de la BCP, c'est au soutien des initiatives communales qu'ira la préférence de l'Assemblée départementale.

L'idée d'une bibliothèque centrale toute-puissante et dirigiste appartient désormais au passé.

1.1.1 Le rôle de la sous-commission Lecture

Comme toute commission départementale, sa mission est d'émettre des avis et de faire des propositions à l'Assemblée départementale qui seule peut les voter. Cependant, bien que présidée durant de longues années par un Conseiller enthousiaste, c'est à l'étude pointilleuse de dossiers techniques, plus qu'à un débat d'idées et à des projets d'envergure sur la lecture publique en Côte-d'Or, qu'elle va se consacrer. Elle va progressivement mettre en place les conditions d'intervention financière du département auprès des communes, définir très précisément les critères d'attribution des différentes subventions, et les modifier au fil des ans si nécessaire, suivant en cela les conseils du directeur de la BCP, chargé de l'élaboration des dossiers.

1.1.1.1 Le prêt en équipement mobilier

L'initiative prise par l'Etat en 1983 sera poursuivie et prendra peu à peu de l'ampleur. Pour en être bénéficiaire, les communes doivent répondre aux critères suivants:

- avoir une population de moins de 3.000 habitants (exceptionnellement moins de 5.000),
- avoir une dépense de fonctionnement pour la lecture d'au moins 3F./habitant (4 F. en 1995)
- avoir une bibliothèque, dans un local réservé, gérée par un responsable formé.
- assurer un prêt gratuit.

Une convention est signée, stipulant que le mobilier est *prêté* aux communes pour une durée de 3 ans, à l'issue desquels celles-ci peuvent soit le garder et en faire l'acquisition à 50% de sa valeur, soit le rendre. L'idée est bien évidemment de ne pas reprendre le matériel, mais au contraire, les trois ans écoulés, de récupérer de l'argent afin de pouvoir le réinvestir ailleurs au profit d'autres bibliothèques. Une idée ingénieuse qui fonctionne bien, les communes pouvant même solliciter cette aide plusieurs fois, par exemple lors de l'agrandissement ou de la modernisation de leurs locaux. [43]

Prêt en équipement mobilier

Année	*Nombre de Communes*	*Sommes allouées*
1983	14	294.508F.
1984	5	167.724F.
1985	7	91.548F.
1986	4	50.502F.
1987	2	38.823F.
1988	7	155.807F.
1989	6	193.174F.
1990	7	210.981F.
1991	7	196.327F.
1992	6	152.770F.
1993	8	303.153F.
1994	8	351.122F.
1995	13	570.000F.

Au total, les sommes versées(Etat + Département) représentent 2 206.442F. De 1986 à 1994, le Conseil Général a consacré à cet équipement 1 652.662F.

[43] Pour le détail, voir en annexe, les tableaux p.XIII et XIV.

1.1.1.2 Le Fonds spécial Lecture

Décidée dès 1985, cette première aide est destinée aux bibliothèques qui ont un caractère intercantonal. La commission définit les critères minimum suivants :

- dépenser au moins 50F./habitant pour la lecture publique,
- accueillir au moins 20% de lecteurs extérieurs à la commune,
- avoir une surface de 0,07 m²/habitant
- ouvrir 16H/semaine, réparti sur 4 jours.
- disposer d'un personnel professionnel : au moins 1 emploi (à l'origine pouvait être à temps partiel, à partir de 1992 doit être à temps complet).

Le mode de calcul retenu (La somme de la dépense par habitant et de la dépense pour non-résident permet d'attribuer un nombre de points à chaque bibliothèque, la valeur du point étant fonction du crédit total disponible), fait que le taux de cette subvention est très variable selon les communes. Afin que des communes plus modestes en profitent, le premier critère sera revu à la baisse : de 50F., la dépense minimale exigée passera à 40F. en 1990, à 45F. en 1994, puis à 46F. en 1995. [44]

Fonds Spécial Lecture

Année	*Nombre de communes*	*Sommes allouées*
1985	2	200.000F.
1986	2	250.000F.
1987	3	249.550F.
1988	3	350.000F.
1989	3	360.000F.
1990	4	380.000F.
1991	5	380.000F.
1992	7	380.000F.
1993	5	380.000F.
1994	6	380.000F.
1995	7	400.000F.

A noter : ce crédit, inchangé depuis 1990, vient d'augmenter en 1995.

[44] Pour le détail, voir en annexe, le tableau p.XVI.

1.1.1.3 L'aide à l'embauche de personnel qualifié

Votée dès 1987, cette mesure n'entrera en vigueur qu'en 1989, faute de communes candidates. Son but est d'inciter les communes à confier la responsabilité de leurs bibliothèques, non plus aux seules bénévoles, mais à une personne qualifiée et rémunérée. Elle ne peut concerner évidemment que des communes d'une certaine taille, et les critères retenus au départ sont exigeants :

- Superficie de la bibliothèque : 0,07m² par habitant,
- Dépense de fonctionnement pour la lecture : au moins 30F./habitant (34F. en 1994, 35F. en 1995)
- Ouverture au public : au moins 16H répartis sur 4 jours,
- Ne pas bénéficier du *Fonds Spécial Lecture* :

A noter : Cette dernière disposition sera supprimée en 1991, pour ne pas pénaliser les communes faisant des efforts soutenus pour la lecture.

S'il était prévu à l'origine de recruter une(e) bibliothécaire, la commission acceptera de modifier cette modalité d'octroi, et en 1989, il sera possible de recruter un(e) sous-bibliothécaire (avec CAFB [45]).

L'aide, qui fait l'objet d'une convention, porte sur 3 ans, prend en charge 1/3 des charges totales (salaire + charges sociales) pour l'embauche d'un(e) bibliothécaire 2ème catégorie (sous-bibliothécaire).

En tout, 5 communes pourront bénéficier de cette subvention :

Aide à l'embauche de personnel qualifié

Années	*Communes*	*Nombre d'habitants*	*Sommes allouées*
1989-1992	Semur-en-Auxois	5364 hab.	30.000F. / an
1989-1992	Châtillon-sur-Seine	7963 hab.	30.000F. / an
1989-1992	Marsannay-la-Côte	5942 hab.	30.000F. / an
1993 -	Montbard	7916 hab.	40.000F. / an
1993 -	Saint-Apollinaire	4611 hab.	40.000F. / an

A noter : la convention de développement culturel signée avec l'Etat en 1989 permettra d'augmenter le montant de l'aide à l'embauche, allant jusqu'à 50% du coût total la 1ère année. Voir page 35.

Il est à noter que les sommes accordées pour toutes ces subventions sont décidées lors de chaque commission et donc soumises à fluctuation ; des demandes peuvent donc se trouver en attente, bien qu'admissibles au niveau des critères. En effet

[45] Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire

la commission rappelle à plusieurs reprises qu'elle veut éviter l'éparpillement des crédits aboutissant à un « saupoudrage » sans intérêt.

1.1.1.4 Le Fonds de livres en dépôt longue durée

En 1986, le Centre National des Lettres a accordé au Département un crédit de 101.800F. à redistribuer entre les collectivités pour la constitution d'un fonds d'ouvrages en dépôt de longue durée. Ce fonds doit permettre à la bibliothèque communale de devenir, grâce aux documents déposés, un centre de ressources pour les usagers. Dans la Côte-d'Or, quatre conditions sont fixées par la sous-commission Lecture pour bénéficier de ce dépôt :

- Un local réservé et meublé pour la bibliothèque,
- Une ouverture 2 fois par semaine au minimum, à tous les publics
- Un responsable formé,
- Un budget d'au moins 3F./habitant pour l'achat de livres.

A noter : cette aide sera plafonnée dès 1989 pour les communes de 5.000 habitants ou moins.

Les conditions d'intervention du CNL ayant été modifiées, il a été décidé lors de la réunion de la commission en date du 5 avril 1991 :

- que les bibliothèques les plus importantes présenteraient elles-mêmes leurs demandes au CNL ;

- que les nouvelles bibliothèques-relais (aménagées dans l'année) pourraient bénéficier d'un soutien sous la forme d'une aide forfaitaire durant 2 ans (4.000F. ou 8.000F. pour celles situées dans des chefs-lieux de canton)[46] Les achats seraient effectués par les responsables , la BDP se chargeant de la facture et de l'inventaire ;

- que les bibliothèques-relais plus anciennes pourraient continuer à bénéficier de cette aide à la constitution d'un fonds à la condition d'avoir consacré 3.30F./habitant à l'achat d'ouvrages en 1991.

- de constituer à la BDP des fonds thématiques financés pour moitié sur ces crédits venant du CNL :

- *Littératures européennes* (30.000F.)

-*Musique* (20.000F.)

[46] Voir le détail de la répartition par communes en annexe, tableau p.XV.

-*Littérature pour la jeunesse : premières lectures* (30.000F.)

Répartition des crédits CNL

Année	*Nombre de Communes*	*Sommes réparties*
1986	9	101.800F.
1987	20	102.470F.
1988	23	104.500F.
1989	29	109.500F.
1990	28	136.985F.
1991	29	103.440F.
1992	32	119.250F.
1993	42	167.698F.
1994	49	211.777F.
1995	56	220.000F.

A noter : l'extraordinaire progression du nombre de communes bénéficiaires entre 1986 et 1995 (pour un doublement des sommes allouées) montre que de plus en plus de bibliothèques obéissent aux critères minimums.

La sous-commission propose en outre de passer des « conventions-type » entre le département et les communes bénéficiaires des services de la BCP. Elles seront adaptées à chaque type de desserte :

a) pour les BM et les BR[47]

b) pour les dépôts tout-public

c) pour les dessertes en prêt direct

d) pour les dépôts particuliers (dans des CDI[48], Foyers, entreprises, centres de vacances...).

Les membres de la commission vont également décider de l'attribution et de la répartition de subventions aux associations exerçant leur activité dans le domaine de la lecture. Ils écoutent le rapport de M. CARCANO sur le fonctionnement de la BDP et donnent leur avis sur les demandes particulières nécessitant un budget supplémentaire, notamment par exemple sur la constitution d'un fonds audiovisuel et le recrutement d'un agent qualifié (coût : 250.000F.) ou l'informatisation de la bibliothèque (coût : 800.000F.) - demandes faites à la réunion du 29/09/89 -.

On ne peut que constater la très grande prudence exprimée dans les réponses à ces demandes : « *Les membres de la commission souhaitent qu'une étude soit faite [...]*

[47] Bibliothèques Relais
[48] Centre de Documentation et d'Information

Il est préférable de réfléchir aux incidences budgétaires d'une telle mesure [...] » La proximité des élus (par rapport à l'éloignement d'un ministère) si elle constitue un atout, ne dispense pas pour autant le conservateur qui dirige la BCP de défendre ses dossiers, bien au contraire. Il lui faut avant tout convaincre des élus - pour beaucoup peu sensibles au développement de la lecture publique, ou d'une manière générale surtout soucieux d'obtenir le maximum de subventions pour leur propre canton...De même sont-ils réticents à l'idée de se lier à l'Etat - de quelque bord qu'il soit - par un document contractuel portant sur le long terme; c'est pourquoi le Conseil Général de la Côte-d'Or n'a-t-il pas voulu signer de plan de développement de la lecture, estimant que l'Etat voulait lui « forcer la main » juste avant la décentralisation...

Néanmoins, en 1989, la sous-commission prépare une convention de développement culturel, qui sera signée en octobre.

1.1.2 La convention de développement culturel

Quatre opérations sont prévues concernant la lecture publique et la BCP, lors de la signature en 1989 :

- La constitution d'un *Fonds Théâtre*

L'objectif est de constituer, avec les professionnels, un fonds de pièces de théâtre destiné à être utilisé par les troupes d'amateurs.

- La constitution d'un *Fonds destiné aux malvoyants*

L'objectif est de mettre à disposition des malvoyants un fonds de documents leur permettant de continuer à pratiquer la lecture : des livres imprimés en gros caractères et des textes littéraires enregistrés sur cassettes.

- La constitution d'un *Fonds petite enfance*

L'objectif est de constituer 5 fonds identiques d'une centaine de titres sélectionnés pour leur qualité, et de les proposer : d'une part aux bibliothèques des communes voulant organiser une animation spécifique, d'autre part aux organismes spécialisés (crèches, garderies...) pour des actions particulières.

- *L'aide à l'embauche de personnel qualifié dans les bibliothèques du réseau*

Afin d'appuyer et de renforcer l'action du département en ce domaine, l'objectif est, avec l'aide de l'Etat, d'augmenter la subvention pour la première année, la portant à 50% du coût total.

Un **avenant** est signé en octobre 1990, retenant trois nouvelles actions :

- Le recrutement d'une discothécaire pour 1991, à la BCP
- Des actions de formation professionnelle des responsables de bibliothèques (Stages de formation initiale et spécifique)
- La promotion d'une exposition consacrée aux auteurs bourguignons

Un **deuxième avenant**, signé en 1991, aura pour objet de renforcer des actions déjà entamées et jugées prioritaires par le Conseil Général :

- L'Aide à l'embauche de personnel qualifié,
- La formation professionnelle des bénévoles : avec un nouvel objectif, l'organisation de stages « décentralisés », notamment dans le Nord du département.

Récapitulatif

Action	*Montant ETAT*	*Montant DEPARTEMENT*
Fonds Théâtre	*15.000F.*	*15.000F.*
Fonds Malvoyants	*15.000F.*	*5.000F.*
Fonds Petite enfance	*15.000F.*	*15.000F.*
Aide à l'embauche de personnel qualifié	*45.000F. (1989)* *50.000F.(1991)*	*90.000F. (1989)* *90.000F. (1991)*
Recrutement Discothécaire	*65.000F.*	*65.000F.*
Formation Professionnelle	*43.000F.*	*60.000F.*
Promotion Exposition	*10.000F.*	*35.000F.*

1.1.3 Les subventions du Conseil Régional

De son côté, le Conseil Régional, participe depuis déjà de nombreuses années au développement du réseau de lecture publique[49], accordant aux communes qui le sollicitent , une aide soit pour l'aménagement et l'informatisation, soit pour les acquisitions de livres.

[49] voir GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Politique pour le livre et les bibliothèques : le conseil régional de Bourgogne.*Bulletin des Bibliothèques de France*, t..35, n°1, 1990.

1.1.3.1 La subvention pour l'aménagement ou l'informatisation des bibliothèques

Elle permet de récupérer jusqu'à 50% du coût total de l'investissement. Une seule condition est exigée : que le montant des dépenses soit compris entre 50.000F. et 500.000F. Elle est en principe non renouvelable et plafonnée à 250.000F. (Cependant, certaines communes ont « fractionné » leurs dépenses sur deux ans afin d'obtenir jusqu'à 500.000F.) En 1994, 10 communes l'ont obtenue pour un montant total de 1.389.600F.[50]

1.1.3.2 La subvention pour acquisitions d'ouvrages

Conçue comme un complément, et plafonnée à 20.000F. depuis 1993 afin que davantage de petites communes puissent en bénéficier, la subvention pour achats de livres, n'est accordée qu'à la condition que la commune s'engage elle-même à investir dans les acquisitions une somme minimum , soit 15.000F. en 1995. D'un montant intéressant - son taux est de 50% - elle s'obtient après une procédure relativement simple : constituer et adresser au Conseil Régional un dossier comportant les pièces suivantes :

- une délibération du Conseil Municipal (décision d'acquisition d'ouvrages, coût de l'opération, demande de subvention)
- un bilan de fonctionnement de la bibliothèque (ou présentation du projet dans le cas d'une nouvelle bibliothèque)
- un devis pour les achats envisagés.

A noter : les demandes non satisfaites sont à renouveler l'année suivante. En 1994, du fait de l'absorption de la totalité de la dotation initiale par la première subvention, aucune commune n'a pu recevoir de subvention pour achats de livres.

Les Communes doivent faire elles-mêmes leur propre demande, la BDP se proposant uniquement d'aider à la présentation du dossier et donnant un avis technique. Il est à noter que, contrairement aux principes du Conseil Général, les seuls critères retenus par le Conseil Régional sont d'ordre financier (montant de la dépense totale) et sont donc peu exigeants (aucun critère d'ordre « technique » comme la surface de la bibliothèque, ou la formation du responsable).

[50] Voir en annexe le tableau récapitulatif de 1994, p.XVII.

En examinant la répartition des crédits au niveau régional, on s'aperçoit que la Côte-d'Or se place en deuxième position derrière la Saône-et-Loire, devant l'Yonne et la Nièvre. Ainsi, si l'on prend les chiffres de 1993, on a la répartition suivante :

- Saône-et-Loire..... 50,43%
- Côte-d'Or..... 33,75%
- Yonne..... 12,53%
- Nièvre..... 3,30%

1.2 Le fonctionnement de la BDP : une évolution planifiée

Des changements de termes...

Devenu dès 1986 l'outil du Département en matière de lecture publique, la BCP deviendra officiellement en 1990 : *la BDP* : Bibliothèque Départementale de Prêt.(Il est à noter que le Conseil Général n'a pas montré d'empressement particulier à changer l'appellation de son nouveau service.)

L'évolution des missions se traduit également sur le terrain par l'application de nouveaux termes : désormais les dépositaires se muent en ***correspondants*** - un mot qui évoque un rôle plus actif participant de l'échange mutuel - tandis que progressivement petites et grandes bibliothèques sont traitées d'une manière solidaire dans l'appellation de ***réseau*** et que le traditionnel dépôt cède la place dans le langage à des expressions plus modernes telles que *la* ***bibliothèque-relais*** ou *le* ***point lecture.*** Loin de n'être qu'anecdotiques, ces changements symbolisent la volonté d'un rapprochement avec le monde rural, qui ne doit plus être le « parent pauvre » que l'on assiste, mais partie prenante d'une nouvelle organisation à laquelle il s'intègre.

1.2.1 Une nouvelle politique de desserte

« *L'objectif est de créer et de faire vivre un réseau (BM, BR, Dépôt, Prêt direct) où les lecteurs enfants et adultes aient accès et ceci régulièrement (sans interruption tout au long de l'année) et gratuitement à un service de lecture publique .*»[51]

[51] in *Lire avec le bibliobus*, septembre 1985, n°5. M. CARCANO y annonce les changements qu'il compte apporter à la desserte de la BCP et évoque les nouveaux rapports BCP-Ecoles.

1.2.1.1 La desserte scolaire

Préférant une évolution en douceur à un changement radical (même s'il a parfois regretté de ne pas avoir choisi cette deuxième méthode...), J.C.. CARCANO choisit de réorganiser très progressivement la desserte, par une stratégie adaptée à chaque type de dépôt. Il faut supprimer les dépôts à usage exclusivement scolaire partout où cela est possible sans pénaliser les enfants :

- immédiatement dans toutes les communes où existe une BM (banlieue dijonnaise, grosses communes)

- petit à petit dans les communes où se monte une bibliothèque-relais ; en effet, celle-ci doit d'abord avoir les moyens d'effectuer ce nouveau service de prêt aux écoles. Dès 1983-1984, l'aide à l'équipement mobilier favorise leur éclosion mais il leur faudra du temps avant d'être performantes.

Il n'est donc pas question de fermer du jour au lendemain l'unique dépôt d'une petite commune, simplement parce-qu'il est situé à l'école. Dans le seul but de se désengager du milieu scolaire, ce serait prendre le risque de couper tout contact entre les enfants du milieu rural et le livre, et par conséquent réduire à néant les efforts de tant d'années en faveur de la lecture auprès des enfants.

Mais il faut essayer de convaincre de l'utilité d'ouvrir plus largement ce dépôt, à tous, en dehors du cadre scolaire : inciter les enseignants à un travail en équipe, d'une part au sein même de l'école (lutter contre la pratique courante d'*un dépôt par classe* et faire une bibliothèque d'école...), d'autre part au niveau de la commune. Eviter le repli de l'école sur elle-même ne peut se faire que si des bénévoles, extérieurs à l'école, collaborent avec le (ou les) instituteur(s), afin de faciliter l'accès au livre, y compris durant les vacances scolaires. N'oublions pas que, bien souvent, le dépôt n'existait que par la bonne volonté de l'instituteur (à l'origine souvent en même temps secrétaire de mairie) et que l'école fut somme toute un point d'appui bien commode pour les BCP durant de longues années !

C'est lorsque tout espoir de changement paraît totalement illusoire, qu'un ***Prêt Direct*** tous publics peut être mis en route. Le conservateur choisit volontairement - et

symboliquement - le Mercredi comme jour de passage, afin de bien marquer la séparation entre le service offert et le milieu scolaire.

Dépôt école, dépôt scolaire...

Ce n'est qu'à partir de 1981, que l'on commence à tenter de dissocier les dépôts purement réservés à l'usage scolaire des dépôts, certes situés à l'école mais ouvrant à l'extérieur. La frontière est parfois floue : à partir de combien de lecteurs adultes, peut-on parler de dépôt tous publics ? Afin de garder leur dépôt, les responsables ne sont-ils pas amenés à fausser les statistiques ? En tout état de cause, les rapports annuels entérinent cette différence et obligent à différencier les dépôts écoles *« tout public »* des dépôts *« public particulier »* (qui sont à 99% scolaires). [52]

Un premier constat encourageant indique qu'entre 1982 et 1988, le pourcentage de desserte scolaire dans la Côte-d'or est passé de 56% (285 dépôts sur 507) à 43% (190 dépôts, dont environ 100 tous publics et 90 purement scolaires). Une enquête portant sur les statistiques 1988[53] de 67 BCP ayant accepté de répondre (soit 70% des BCP) situe la BCP de la Côte-d'Or dans la moyenne : Comme 76% de ces BCP, elle prête des livres destinés à un public uniquement scolaire, et fait partie des 31% des BCP qui ont une proportion de desserte scolaire de 25 à 50%. Enfin, elle est comme 40 BCP « en évolution » sur ce point et comme 86% cette évolution est progressive (et non radicale).

Le maillage de ce nouveau type de réseau repose sur la mairie.

1.2.1.2 La naissance d'un réseau

L'idée de réseau s'accommode mal de l'image médiocre de bien des dépôts qui végètent. La redéfinition des missions de la BCP implique de stopper définitivement la croissance anarchique et exponentielle des dépôts et de fermer les moins performants. Désormais l'effort consenti par la BCP et l'action du Conseil Général doit être clairement relayé par l'action des bénévoles et des communes. Sans ce partenariat aucun développement n'est possible.

---

[52] Voir en annexe les graphiques n°5 « Types de dépôts : évolution 1965-1980 » et n°6 « Types de desserte: évolution 1981-1995 ».

[53] in *Transversales*. ADBDP. 31 Décembre 1989, n°12.

Réduire le nombre des dépôts, c'est aussi se garder des moyens pour les bibliothèques-relais, cibles du nouvel enjeu fixé par le Conseil Général et concrétisé par le biais des aides multiples aux communes.

C'est dans cette optique, que la réorganisation des tournées va permettre une meilleure évaluation du fonctionnement des dépôts et permettre la prise de décisions. Comme prévu - pour ne pas brusquer un changement mal accepté au départ par le personnel de la BCP - elle se fait en deux temps :

- en septembre 1987 : répartition des tournées entre bibliothécaires,
- en septembre 1991 : chacune a la responsabilité d'un secteur géographique précis.

Désormais, un véritable dialogue peut s'établir entre chaque bibliothécaire et « ses » correspondants. Ainsi, le jeudi est un jour sans tournées, afin que chacun puisse joindre « sa » bibliothécaire à la BCP et lui faire part de ses besoins et de ses problèmes éventuels. Par ce renforcement des relations humaines, la place et le rôle de chacun sont réaffirmés, et la bibliothèque départementale se fait mieux connaître des bibliothèques de « son »réseau.

En 9 ans, la typologie de la desserte s'est sensiblement modifiée :

DESSERTE	*1985*	*1986*	*1987*	*1988*	*1989*	*1990*	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*
Dépôts tout public	372	355	346	339	338	337	309	284	283	283
Prêt direct	13	24	29	27	28	28	26	24	24	23
Total tout public	385	379	375	366	366	365	335	308	307	306
Public particulier	160	135	119	96	90	74	68	38	33	31
Total (T.P.+ P.P)	545	514	494	462	463	439	403	346	340	337

La réduction du nombre des dépôts est de 38% au total ;
elle est de 24% pour les dépôts « tout public », mais de **81%** pour les dépôts « public particulier »(soit une baisse en moyenne de 9% par an).

La restructuration du réseau prévoit en outre trois catégories de « dépôts » :

. **La BM** (=un local réservé, un budget spécifique, du personnel professionnel)

. **La BR** (=un local réservé, un budget spécifique, des bénévoles formés ou en cours de formation)

. **Le point-lecture** (=tous les autres lieux de dépôts, auxquels manquent un, deux ou trois critères précédemment définis).

Ainsi l'évolution du réseau de la BDP de la Côte-d'Or depuis 1990 peut également se mesurer de la façon suivante :

Dépôts tout public	*1990*	*1991*	*1992*	*1993*	*1994*
BM	15	14	15	16	17
BR	33	59	76	80	87
Point-lecture : Mairie	177	150	127	120	119
Point-lecture : Ecole	82	65	49	46	40
Point-lecture : Autres	30	21	17	21	20
Total	337	309	284	283	283

A noter : la répartition peut varier selon les sources ; en effet on peut avoir une appréciation plus ou moins « optimiste » de la réalité. C'est le cas en particulier pour les BR; on pouvait lire pour les statistiques 1991 « sur 59 bibliothèques-relais, 40 ont un fonctionnement réellement satisfaisant ».

Si les bibliothèques-relais ne représentaient que 10% des dépôts en 1990, elles constituent, en 1994, 31% des dépôts, soit une augmentation de 62% sur 5 ans. Un constat peut être fait : la transformation du simple point-lecture en véritable bibliothèque dépend notamment (et parfois pour beaucoup) de la formation de son (ou ses) responsable(s)

1.2.2 Une priorité : la formation des correspondants

Le recours aux bénévoles est une nécessité, personne ne peut le nier. Cependant la bonne volonté n'est pas suffisante pour gérer une bibliothèque et développer son lectorat. Une formation initiale de base est indispensable si l'on veut augmenter le nombre des bibliothèques-relais dans le département. Progressivement, l'idée fait son chemin et le Conseil Général, convaincu, va attribuer un budget spécifique pour la formation et l'animation de plus en plus important. M. CARCANO établit un programme de plus en plus étoffé chaque année.

La formation initiale

Proposée deux années de suite (de 84 à 86) la formation ABF ne le sera pas en 1987. Elle est jugée trop astreignante à suivre (16 après-midi de cours et travaux pratiques, des stages d'un jour sur des sujets précis et un stage de trois jours dans une bibliothèque) et bien des bénévoles - surtout lorsqu'ils résident loin de Dijon - ne

peuvent trouver le temps nécessaire, ni la motivation. Elle sera en partie remplacée durant deux ans par des stages courts (catalogage et classement de livres, gestion administrative, bibliographie et visites de bibliothèques) puis la BDP décidera de sous-traiter l'organisation de la formation initiale.

En 1990 commence le cycle *OLIVRE*, organisée par le CEFREP[54], qui parvient à condenser l'essentiel à savoir pour un bénévole, en une formation de 10 jours en tout, répartis en 3 fois. Le CEFREP disparaissant en 1993, l'animatrice Michèle PLAZE reprend le stage à son compte, sous le nom d'*AXE'L FORMATION.* Sa *Formation à la gestion d'une petite bibliothèque*, dont le succès auprès des bénévoles ne s'est pas démenti, est plus accessible et moins technique que la formation traditionnelle de l'ABF. Le programme prévoit d'aborder, dans les grandes lignes, les points suivants :

- *Gestion d'un fonds de livres* : lieu, aménagement, signalisation, équipement, classement, présentation. Le choix des livres et ses instruments, la gestion financière, la promotion du livre.
- *La bibliothèque et ses partenaires* : les relations entre la bibliothèque et la commune, les partenaires culturels, l'économie du livre.
- *Rencontres avec un écrivain, un éditeur, un libraire*. Le rapport d'activités, les statistiques.
- *Les livres et la lecture* : collections pour enfants, pour adultes. Approche de quelques genres littéraires. L'animation autour du livre.

Ce stage a lieu dans les locaux mêmes de la BDP et c'est pour beaucoup l'occasion de se rendre compte du fonctionnement même de celle-ci. Certains stagiaires particulièrement motivés suivront par la suite la formation ABF qui leur permettra un approfondissement de leurs connaissances techniques.

En 1995, une deuxième formule de stage d'initiation voit le jour. Plus spécialement destiné aux bénévoles des petits dépôts, il s'intitule : *Point Lecture...j'assure !* et a pour objectif l'amélioration du service offert en relation avec la BDP. Première expérience de stage « décentralisé », hors des murs de la BDP, il a pour objet d'atteindre les correspondants habituellement réticents à la formation. Initialement prévu dans trois endroits (*Montbard - Corgoloin - Dijon [BDP]*), il ne se déroulera finalement que dans deux, faute de candidats en nombre suffisant (à Montbard).

[54] Centre d'Etudes, de Formation et de Recherche pour les Entreprises et les Professions, Association Loi 1901, fondée en 1958.

Les stages thématiques

Dans un but d'enrichissement personnel et de renforcement de la motivation des bénévoles, l'équipe de la BDP organise également des stages courts, sur des sujets variés. La formation est assurée, soit par le personnel de la BDP, soit par des intervenants extérieurs, en fonction des thèmes choisis. Il s'agit en effet d'élargir le champ de la connaissance en abordant l'écrit et le document sous tous ses aspects. De 2 en 1987, ils seront au nombre de 10 en 1995.

Récapitulatif des stages organisés depuis 1990 (ils peuvent être proposés plusieurs années)

INTERVENANT	***NOM DU STAGE***	***DUREE***
Conteur (se) professionnel (le)	*Conte* *Raconter avec le livre*	3 jours 4 jours
Ecrivain	*Atelier d'écriture* *Le roman policier* *La poésie dans les bibliothèques* *Panorama de la littérature française contemporaine* *Littérature africaine*	1 jour 1 jour ½ jour 1 jour 1 jour
Graphiste Artiste plasticien Dessinateur (+ bibliothécaire)	*Initiation graphique* *Jouer avec les livres* *La Bande dessinée*	1 jour ½ 1 jour 1 jour
Animatrice	*Les Tout-petits et la bibliothèque* *Les premières lectures autonomes* *La chanson et les enfants* *La promotion de la bibliothèque*	1 jour 1 jour 1 jour 2 jours
Libraire	*Les guides de voyage*	½ jour
Illustrateur	*L'illustration pour les albums pour enfants*	1 jour
Bibliothécaire	*Les Adolescents et la bibliothèque* *Le roman d'amour* *L'illettrisme* *Panorama de la littérature de jeunesse (chaque année)* *L'informatisation d'une bibliothèque* *L'édition scientifique et technique*	1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour 1 jour
Discothécaire (+ spécialiste du genre musical étudié)	*Discothèque : gestion et animation* *Discothèque : le Blues*	1 jour 1 jour
Elu (+ secrétaire de mairie, + bibliothécaire)	*La Bibliothèque et la Commune*	½ jour

La formation en chiffres :

Les renseignements recueillis n'ayant pas suivi les mêmes normes (Entre 1986 et 1989 on parle « d'actions de formation » ; depuis 1990 on comptabilise en « journées-formation ») la présentation des résultats sera scindée en deux tableaux :

Année	Actions de formation	Stagiaires	Journées stagiaires
1986	2	21	63
1987	2	30	45
1988	6	61	119
1989	3	40	57

Deuxième rapport chiffré : selon les données actuelles : 1990-1994

Année	Journées-formation	Stagiaires	Journées Stagiaires
1990	27,5	106	443,5
1991	22	113	326
1992	23	102	263
1993	23,5	151	380
1994	25	199	416

Quelle que soit la manière utilisée, force est de constater la constante et sensible progression, en 8 ans, du nombre de participants aux stages de formation organisés par la BDP : entre 1986 et 1994, le nombre des stagiaires a été multiplié par 10, puisque d'une vingtaine il est passé à presque 200.

Il faut dire que, depuis 1990, une publicité régulière et détaillée du programme de formation, présentée dans le dernier numéro de l'année (celui de Décembre) du bulletin de liaison *Lire avec le bibliobus*, incite les correspondants à s'inscrire. D'autre part, un certain nombre de stagiaires suivent plusieurs stages (par exemple le stage de formation initiale et un stage thématique). Enfin, l'effet « boule de neige » se fait sentir : une personne d'une équipe de bénévoles ayant suivi avec intérêt une ou plusieurs formations donne naturellement envie à ses coéquipiers (ères) de suivre son exemple !

1.2.3 Une autre conception de l'animation

La BDP va développer de nouvelles formes d'animation, d'une conception différente, dans ses objectifs, de l'animation pratiquée dans les années 74-80 (qui consistait surtout, rappelons-le, à sensibiliser le milieu rural à la littérature pour la jeunesse par diverses manifestations et à former au coup par coup des animateurs, capables à leur tour d'inciter à la lecture).

Il s'agit aujourd'hui, en s'adressant aux correspondants du réseau, d'entamer une politique suivie d'animation des bibliothèques, qui ont commencé à se développer, grâce aux actions conjuguées de la BDP, du Conseil général et des communes.

Le personnel de la BDP ne peut intervenir directement dans l'activité des dépôts ; aussi est-il nécessaire, afin de renforcer la diffusion du livre, d'inciter le bibliothécaire volontaire à prendre en compte l'animation de son relais-lecture. En effet, si ce dernier se

contente d'être un simple « gestionnaire de l'existant », il ne contribuera pas à l'évolution positive de son relais. Le rôle de la BDP sera d'apporter une aide technique, un soutien logistique, de proposer ce qu'on peut appeler « une gamme de produits » au service de l'activité des correspondants. Consciente désormais de son impuissance à tout piloter à elle-seule (mais l'a-t-elle jamais cru ?) elle ne peut que se transformer en société de conseils et de services...

Nous avons vu que la formation constitue le rouage essentiel de cette nouvelle *politique des bénévoles*, l'animation en est la suite logique. Un correspondant formé prend conscience de l'importance de son rôle pour une bonne gestion de son relais. Sa motivation renforcée par les stages, sources de contacts et de partages d'expériences avec d'autres bibliothécaires volontaires, le rend tout naturellement demandeur en matière d'animation, et même de plus en plus exigeant : la BDP a suscité des besoins qu'elle se doit de satisfaire.

Quelle offre de services ?

Un catalogue, sous forme de fiches volantes encartées, présente et décrit les différentes formes d'animation disponibles, proposées par la BDP aux bibliothèques du réseau, sur réservation et pour un temps limité : sélections de livres, expositions, documents audiovisuels, matériel d'animation...

Les sélections de livres - disponibles en 1995 -

THEME	***REALISATION***	***PUBLIC***
L'Art en Bourgogne	BDP	Adulte
L'Art pour tous les prix (ppaux ed. et coll. d'Art)	BDP	Adulte, Enfant
Un auteur local (pour la jeunesse)	BDP	Enfant
Bibliophilie contemporaine	BDP	Adulte
Bon Oeil (livres en gros caractères et cassettes enregistrées)	BDP	Adulte
La Bourgogne littéraire	BDP	Adulte, Enfant
Cent ans de cinéma français	BDP	Adulte, Enfant
Livres-Jeux (en carton, en tissu...)	BDP	Enfant
Musique (Livres sur les musiques)	BDP	Adulte, Enfant
Petite Enfance (sélection d'albums)	BDP	Enfant
Poèmes pêle-mêle (ppaux ed. et coll. de poésie)	BDP	Adulte, Enfant
Promenade à travers Paris (d'autrefois et d'aujourd'hui)	BDP	Adulte, Enfant
Textiles (art, artisanat, mode...)	BDP	Adulte
Théâtre pour la jeunesse (recueils de pièces)	BDP	Adulte
Vieux métiers	BDP	Adultes
La vigne	BDP	Adulte

Les Expositions (panneaux et caisses de livres) - disponibles en 1995 -

TITRE	*REALISATION*	*PUBLIC*
Amadou Hampate Ba et la tradition orale en Afrique	Association CLEF BDP (choix des livres)	Adulte, Enfant
A l'heure des douze (littératures des pays de la CEE)	BDP	Adulte, Enfant
Au fil de l'eau	BDP	Adulte, Enfant
Bandes dessinées	BDP	Adulte, Enfant
Bébé bouquine, les autres aussi	Institut de l'Enfance et de la Famille	Enfant
Bussy-Rabutin et son temps	BDP	Adulte
Côte-d'Or : à la recherche de nos ancêtres (principaux sites archéologiques)	BDP Musées d'archéologie	Adulte, Enfant
De la marge à la page (un parcours idéal du lecteur)	Institut Nat. de la Jeunesse et de l'Education Populaire	Enfant
Déserts	BDP - BM Quetigny. Bib. SNCF région de Dijon	Adulte, Enfant
Histoires de sorcières et de sorcellerie	BDP	Adulte, Enfant
1695-1995 : Hommage à Jean De La Fontaine	Extérieur + BDP	Adulte, Enfant
La Nature bourguignonne	Conservatoire des sites naturels bourguignons BDP	Adulte, Enfant
Les Ours	Bib. Savigny-les-Beaune BDP	Adulte, Enfant
Paroles indiennes	BDP	Adulte, Enfant
Sénégal - Kumba : rêve et réalité à travers un conte sénégalais	Association Kaléidoscope Dir. du Patrimoine historique et ethnographique du Sénégal	Adulte, Enfant

La BDP propose également divers supports et techniques d'animation, telles que :

- *Les diapositives* : 200 contes racontés en diapos et 100 sujets documentaires.

- *Le « Kamishibai »* : théâtre d'images japonais (planches illustrées coulissant dans un castelet pliant, avec le texte au dos des planches, permettant de raconter un conte) : 12 histoires en tout.

- *Dis raconte...On est jamais trop petit pour lire...Lire c'est choisir... La petite fille imaginaire* : montages audiovisuels produits par La joie par les Livres.

La BDP prête en outre le matériel nécessaire aux expositions et animations (poste de télévision, magnétoscope, grilles paravent...etc.) .

L'intérêt de cette présentation détaillée est de montrer combien l'offre en matière d'animation s'est considérablement renforcée et diversifiée en une dizaine d'années mobilisant toute l'équipe de la BDP, qui est par ailleurs fortement sollicitée par des demandes de plus en plus nombreuses, nécessitant une système de réservation rigoureux et l'élaboration de listes d'attente. Certaines bibliothèques désirent en effet emprunter

plusieurs expositions par an, ayant constaté l'impact de ces animations sur leur public et sur l'image de la bibliothèque. Les bibliothécaires de la BDP assurent en plus, un « service à la carte » : Afin d'aider les bibliothèques à monter leur propre exposition, (notamment dans le cadre de l'opération « *Le Temps des Livres* ») elles se chargent de constituer des sélections d'ouvrages sur les thèmes retenus ; lors du démarrage d'une nouvelle bibliothèque, elles apportent une aide ponctuelle en matière de catalogage ou de constitution d'un fonds. Elles participent d'autre part à des manifestations locales autour du livre, dont le *salon des bébés-lecteurs*, organisé chaque année par l'association Promotion de la lecture, à Quetigny, près de Dijon.

Coup de Contes en Côte-d'Or

En 1992 naît une opération originale destinée à faire découvrir le conte aux adultes. Initialement issue de la volonté de quelques passionnés (dont une bibliothécaire de la BDP), formant un groupe de conteurs et se réunissant une fois tous les mois et demi à la BDP pour partager leur passion, cette action consiste à organiser des spectacles en soirée avec la participation des bibliothèques des communes appartenant au réseau de la BDP. L'objectif est en effet que celles-ci se sentent partie prenante dans cette opération.

Réalisée pour la troisième fois en 1995, *Coup de contes en Côte-d'Or* réunit de plus en plus « d'adeptes ». Son organisation a évolué : si la première année l'entrée était payante (20F.) pour les spectateurs, rien n'était demandé aux communes en dehors du prêt d'une salle ; depuis 1994, au contraire, l'entrée est le plus souvent gratuite, mais il est demandé une participation aux communes (qui varie de 500 à 1000 F.). Les responsables de bibliothèques qui désirent recevoir le spectacle dans leur commune se portent candidates et s'occupent de l'organisation. Cette activité est jugée valorisante pour la bibliothèque et ses responsables qui peuvent montrer aux élus une action culturelle liée à la bibliothèque. Se déroulant sur une quinzaine de jours, avec la participation d'une douzaine de conteurs au style très différent, l'opération se termine par une fête du conte à Marsannay-la-Côte (en banlieue de Dijon) rassemblant plusieurs conteurs pour un spectacle de clôture. Cofinancée par le Conseil Général (un budget de 70.000F. a été attribué en 1995 à la BDP pour l'organisation de cette opération), la DRAC de Bourgogne et les communes concernées, *Coup de Contes en Côte-d'Or* peut

être considérée comme l'exemple même d'une manifestation culturelle de qualité qu'une BDP peut organiser en milieu rural. En 1994, 19 communes se sont investies dans cette animation et 1800 personnes ont suivi les spectacles. Parallèlement à cela, un fonds de livres spécifique « Contes » a été progressivement constitué à la BDP. Il est prêté ponctuellement aux bibliothèques qui le souhaitent aux fins d'animation mais sans possibilité de prêt aux particuliers. Rappelons enfin qu'un stage de 3 jours a lieu chaque année à la BDP sur « l'art de conter ».

Le Guide aux acquisitions documentaires : Adultes/Enfants

C'est en 1994, afin d'aider les responsables de bibliothèques du réseau qui reçoivent des crédits du CNL à faire leurs acquisitions, que la BDP publie pour la première fois un *Guide des Acquisitions documentaires.*[55] Réactualisé en 1995, il donne une sélection d'ouvrages et de collections pouvant constituer un fonds d'ouvrages de références dans des domaines variés, tant pour adultes que pour enfants. Pour plus de renseignements, une exposition des principaux ouvrages et collections cités dans le guide est organisée dans la salle polyvalente de la BDP, la première semaine d'octobre. Les bibliothécaires présentes reçoivent et conseillent les correspondants qui se sont déplacés. Ainsi plutôt que d'acheter arbitrairement et autoritairement des documents pour les bibliothèques, ou de leur demander de cocher sur des listes préétablies - ce qui fut le cas dans le passé - il a été décidé de responsabiliser au maximum les bibliothécaires volontaires, mais tout en leur fournissant aide et conseils. Les responsables vont eux-mêmes en librairie et seule la facture est directement traitée par les services de la BDP.

Comme on peut le constater, la BDP est amenée à remplir de plus en plus ses nouvelles missions que sont l'aide à l'animation et le conseil, poussée en cela par les sollicitations croissantes tant des bénévoles que des professionnels du réseau départemental. Ainsi, sur les deux dernières années, on peut faire le bilan suivant :

Animation assurée par la BDP	***1993***	***1994***
Prêt d'expositions ou de caisses de livres	157	143
Aide aux animations locales	23	34
Interventions diverses	20	13
Total des interventions	200	190
Nombre de bibliothèques concernées	76	82

[55] Auparavant, une simple liste, moins élaborée, informait les dépositaires des nouvelles parutions.

1.2.4 La modernisation du fonctionnement de la BDP

1.2.4.1 Vers l'informatisation complète des services

Après trois ans de fonctionnement, avec le seul module de catalogage, l'arrêt définitif de LIBRA en novembre 1990 impose le choix d'un nouveau logiciel de bibliothèque. Il doit être compatible avec le système informatique utilisé par les services du Conseil Général, auquel la BDP doit être reliée. C'est pourquoi le choix se porte après réflexion sur le logiciel BOOKPLUS, d'origine australienne. Fonctionnant avec un système d'exploitation spécifique -OS400- , il a été retenu en France par une vingtaine de bibliothèques, dont 3 BDP : la Côte-d'or, la Gironde et les Vosges. (selon les résultats de 1995) .

Mis en place en mars 1991, utilisant le format de saisie UNIMARC, le *module catalogage* s'avère beaucoup plus simple à l'usage que celui de LIBRA. Dix terminaux sont installés et donnent un confort d'utilisation appréciable aux bibliothécaires. La récupération des notices venant de LIBRA se passe bien : sur 42.000 notices transférées, seules 18 ne seraient pas passées ! En revanche la récupération de notices à partir de bases bibliographiques déjà existantes (CD-ROM ELECTRE ou BNF) n'ayant pas été jugée satisfaisante, on lui préfère la plupart du temps le catalogage « maison » estimé plus rapide. En effet, il faut consacrer du temps à retravailler les notices importées pour plusieurs raisons : le catalogage en notice complète et l'utilisation des vedettes matière RAMEAU (notices du CD-ROM BNF) s'accommodent mal de la pratique utilisée à la BDP d'un catalogage moyen et des vedettes matière venant de la liste BLANC-MONTMAYEUR... Les notices d'ELECTRE, bien que jugées parfois mal faites ou erronées, seront pourtant parfois récupérées, notamment pour les livres « adultes ».

En effet, un *module acquisitions*, fonctionnel depuis 1993, permet de faire un « pré-catalogage » à partir de la lecture de Livres-hebdo, de sortir directement des bons de commande et à tous de faire des suggestions d'achats. Il est à noter que ce pré-catalogage permet de gagner un temps précieux et de mettre le livre en circulation beaucoup plus rapidement.

Le *module prêt*, prévu en 1992, ne sera opérationnel qu'en octobre 1994. A l'origine de ce retard se trouve la question de la lisibilité des opérations de prêt : Le système proposé consistait à prêter des numéros (=des documents) à d'autres numéros

(=des dépôts). Une amélioration du logiciel a été aussitôt demandée, afin d'obtenir plus de renseignements « en clair » sur les ouvrages prêtés, comme sur les emprunteurs. Mais les concepteurs du logiciel, peu implanté en France et en Europe, se sont fait un peu tirer l'oreille avant de fournir une solution. Aussi un club d'utilisateurs a-t-il été constitué au niveau national (l'une des bibliothécaires de la BDP, plus spécialement chargée des problèmes informatiques, en est d'ailleurs la trésorière) afin de maintenir une certaine « pression » et d'obtenir des constructeurs une maintenance correcte et une évolution du produit.

L'informatisation a changé l'organisation interne et a permis l'amélioration sensible du circuit du livre : à tout moment, le document peut être localisé. Une mention indique s'il est : en suggestion de commandes, en commande, disponible (c'est-à-dire reçu, catalogué), à l'équipement, en prêt (et où, dans quelle bibliothèque, et depuis quand), en réservation, pilonné. C'est un progrès considérable pour la BDP qui n'avait, avant l'informatisation du prêt, aucun moyen rationnel de savoir où se trouvait le document, et ne pouvait donc raisonnablement assurer efficacement un service de renseignement aux usagers comme de réservation du document.

Aujourd'hui, les micro-ordinateurs portables permettent, lors des tournées, à la fois d'accéder à l'intégralité de la base bibliographique de la BDP dans chaque bibliobus, et d'effectuer les opérations de prêt avec déchargement différé sur l'unité centrale le soir au retour. Dès le lendemain, il est possible d'envoyer aux bibliothèques un listing des emprunts ; certaines « grosses » bibliothèques sont même destinataires d'une disquette leur permettant d'éviter le catalogage des livres prêtés.

Une enquête d'évaluation portant sur l'informatisation des BDP[56] indique qu'en 1992, on comptait - sur un total de 96 établissements - : 50 BDP informatisées (=52%), 27 en cours d'informatisation (=28%), et 19 non informatisées (=20%). La BDP de la Côte-d'Or se situe là encore dans la moyenne. Il est à regretter à ce propos que dans la plupart des cas l'informatisation des bibliothèques du réseau se fasse indépendamment du système adopté par la BDP. Il n'y a pas de relations entre leurs systèmes et celui de la BDP, aucune connexion n'est réalisée. Ainsi trouve-t-on actuellement dans la Côte-d'or le logiciel AFIBYBLOS (implanté à Semur-en-Auxois, Montbard, Marsannay-la-Côte,

---

[56] FRANCE. Direction du Livre et de la lecture. *L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales :* évaluation 1992. Paris : DLL, 1992. 40 p.

Nuits-Saint-Georges), le logiciel MICROBIB (à Belleneuve) ou encore le logiciel OPSYS (à Quetigny, Saint-Apollinaire). Afin de pallier partiellement cette absence de connexion, un projet de serveur télématique est à l'étude, qui permettrait aux bibliothèques-relais possédant un minitel de consulter le catalogue de la BDP.

1.2.4.2 Le lancement de la discothèque

Si, depuis longtemps déjà, la diversification des supports et des documents était souhaitée par toute l'équipe de la BDP, ce n'est qu'en 1984 que la décision fut prise de démarrer une section discothèque et les crédits débloqués. Une bibliothécaire non spécialisée dans ce domaine fut chargée de commencer à constituer un fonds de documents sonores (cassettes), jusqu'au recrutement d'une discothécaire diplômée en 1991. Dés le départ ces documents furent réservés aux bibliothèques-relais, afin d'assurer leur diffusion dans les meilleures conditions possibles.(coin réservé, étagères adaptées...etc.). La BDP ne disposant pas de véhicule adapté (musibus) pour leur mise en circulation, le principe d'un échange à la BDP par les responsables fut retenu. Actuellement une trentaine de bibliothèques ont des documents sonores ; Un certain nombre sont sur une liste d'attente faute d'un fonds suffisant (une fois encore, on veut éviter le « saupoudrage » et la banalisation de ce support). L'objectif du directeur est de pouvoir proposer à terme ce service, *au moins dans une bibliothèque par canton*. S'il a obtenu une augmentation substantielle des crédits d'achats dans ce domaine, il espère convaincre (prochainement ?) le Conseil Général de la nécessité d'un deuxième poste d'assistant qualifié pour développer correctement ce service.

Evolution du fonds de documents sonores de 1984 à 1995 :

Doc. sonores	**1984**	**1985**	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**
collections	1207	2428	3126	3944	4800	5482	6285	6934	6334 *	7738	8812	9864

A noter : * total : 8134 - 1800 (pilon) = 6334

Sur les 9864 documents recensés en 1995, on compte 5946 cassettes (chiffre en diminution chaque année ; uniquement variété, rock, enfants) et 3918 compacts-disques.

1.2.4.3. La politique d'acquisitions

Le conservateur a totalement délégué la charge des acquisitions à l'équipe des 9 bibliothécaires. Si chaque secteur (enfants - adultes) est sous la responsabilité particulière d'une personne (une bibliothécaire, une assistante qualifiée) - qui décident

en dernier ressort des choix à faire en fonction du budget alloué et de la nécessité d'un équilibre du fonds de la BDP - toutes les bibliothécaires participent aux suggestions d'achats et au choix de livres. Quatre se répartissent le secteur jeunesse, quatre le secteur adulte, une la discothèque, mais toutes aident au choix des documentaires adultes, en se répartissant des catégories de la classification DEWEY.

Un office mensuel de livres pour la jeunesse permet aux bibliothécaires de prendre connaissance des nouveautés : *tout livre est lu* - par au moins une bibliothécaire -, analysé, puis discuté lors de réunions dites « de communication ». Les livres pour adultes sont pris directement dans des librairies dijonnaises ; régulièrement une sélection de documentaires est rapportée à la BDP, et fera, lui-ausi, l'objet d'un examen avant une réunion de communication, lors de laquelle seront décidés l'achat ou le rejet, ainsi que le nombre d'exemplaires éventuels. Ainsi, un gros effort de lecture et d'analyse est accompli , permettant à chacune de connaître au mieux la partie du fonds dont elle s'occupe, et donc de renseigner efficacement le lecteur ou le correspondant.

Répartition du budget documentaire pour 1995 :

Documents		**Somme (en F.)**	**% / total 1**	**% / total 2**
Livres	*TOTAL*.....	770.000	83%	66%
Adultes	**Doc**.....	225.000	24%	19%
	Fiction.....	275.500	30%	23%
Enfants.....		269.500	29%	22%
Documentation générale, Abonnements.		49.000	5%	4%
Documents sonores		115.000	12%	10%
TOTAL 1.....		934.000	-	80%
Equipement et reliure		240.000	-	20%
TOTAL 2.....		1.174.000	-	-

A noter : l'importance du budget **équipement et reliure**, proche du budget **Livres pour enfants**. En l'absence de postes d'employés de bibliothèques, la BDP21 doit sous-traiter entièrement l'équipement de ses ouvrages (couverture plastifiée, cotes, fiches de prêt...etc.)

1.2.4.4 Une attente sans espoirs : la vidéothèque.

Actuellement, le projet de développement d'un secteur vidéothèque demeure tout à fait hypothétique ; en effet, il paraît difficile, en période de restrictions budgétaires, d'obtenir du Conseil Général - peu convaincu de la nécessité de ce nouveau support dans les collections de la BDP - une dotation, tant en crédit qu'en personnel qualifié, pour initier ce projet.

2. 30 ans de lecture publique en Côte-d'Or : bilan et perspectives

2.1 quelques points de comparaison... La BDP 21 dans un contexte national

Reprenant en l'adaptant le principe adopté par B. SEIBEL [57] - la comparaison des BDP selon leur strate de population - nous avons établi six tableaux récapitulatifs.[58] La BDP de la Côte-d'Or desservant une population de 295.293 habitants, nous avons choisi de la comparer aux BDP desservant une population du même ordre de grandeur, c'est-à-dire comprise entre 250.000 et 350.000 habitants[59]. Il y en a 19.

Tableau n°1 : Le cadre de desserte de la BDP : contraintes géographiques et démographiques du département.

N°	Département	Superficie (en km²)	rang	Densité (hab. / km²)	rang	Nombre de communes	rang
13	**Bouches-du-Rhône**	5.087	18	345	1	119	19
16	**Charente**	5.955	14	57	14	405	8
21	***Côte-d'Or***	***8.763***	***3***	***56***	***15***	***707***	***1***
24	**Dordogne**	9.060	2	42	18	557	4
25	**Doubs**	5.233	17	92	3	594	3
26	**Drôme**	6.529	10	63	12	371	11
28	**Eure-et-Loir**	5.879	15	67	10	403	9
37	**Indre-et-Loire**	6126	7	86	5	277	16
40	**Landes**	9.242	1	33	19	331	13
45	**Loiret**	6.775	9	85	6	334	12
51	**Marne**	8.161	4	68	9	619	2
64	**Pyrénées-Atlantiques**	7.644	5	75	8	543	5
66	**Pyrénées-Orientales**	4.116	19	88	4	226	17
72	**Sarthe**	6.205	11	82	7	375	10
73	**Savoie**	6.028	12	57	13	305	14
83	**Var**	5.972	13	136	2	153	18
86	**Vienne**	6.990	8	54	16	281	15
88	**Vosges**	5.873	16	65	11	516	6
89	**Yonne**	7.427	6	43	17	451	7

Troisième par sa superficie, mais premier - et de loin - par le nombre de ses communes, le département de la Côte-d'Or se classe dans les quatre derniers pour la densité moyenne de sa population. Or celle-ci qui est en moyenne de 56hab./km² peut descendre, rappelons-le jusqu'à 10 hab./km² dans les zones rurales. Proche par sa superficie de la Dordogne (2ème), des Landes (1ère), de la Marne (4ème), des Pyrénées-Atlantiques (5ème) et de l'Yonne (6ème), mais seule la Marne compte, comme la Côte-d'Or, un grand nombre de communes, avec tout de même un différentiel de presque 100...(616 contre 707).

---

[57] Voir page 15, le bilan pour 1975.

[58] Les chiffres sont ceux de 1993, recueillis par l'ADBDP pour son *Guide des BDP 1995,* sur la foi des renseignements fournis par les directeurs des BDP.

[59] B. SEIBEL avait choisi, pour son étude, de l'insérer dans la strate « 200.000 à 300.000 habitants ».

Tableau n°2 : La charge de la BDP : Population à desservir par rapport à la population totale du département.

N°	Département	Population à desservir par la BDP	Population totale du Département	Pourcentage de la pop. « BDP » / Pop. totale	Nombre de communes de + de 10.000 hab.
13	**Bouches-du-Rhône**	336.771	1.759.371	19%	24
16	**Charente**	269.236	341.993	78%	3
21	***Côte-d'Or***	***295.293***	**493.866**	***60%***	**4**
24	**Dordogne**	329.186	386.365	85%	2
25	**Doubs**	294.339	484.770	61%	5
26	**Drôme**	257.919	414.072	62%	5
28	**Eure-et-Loir**	264.670	396.073	67%	6
37	**Indre-et-Loire**	306.761	529.345	58%	6
40	**Landes**	263.824	311.461	85%	2
45	**Loiret**	333.981	580.612	58%	10
51	**Marne**	275.305	558.217	49%	5
64	**Pyrénées-Atlantiques**	336.120	578.516	58%	9
66	**Pyrénées-Orientales**	257.813	363.796	71%	1
72	**Sarthe**	327.460	513.654	64%	4
73	**Savoie**	252.047	348.261	72%	3
83	**Var**	301.450	815.449	37%	15
86	**Vienne**	266.405	379.977	70%	2
88	**Vosges**	326.891	353.593	92%	2
89	**Yonne**	257.195	386.258	67%	2

Il est indispensable de rapprocher ce deuxième tableau du premier pour interpréter au mieux les résultats : En effet, bien que n'ayant que 60% de la population totale du département à desservir, (alors que 13 BDP ont entre 60 et 92% de la population à desservir), la BDP21 doit assurer la desserte d'un grand nombre de communes éparpillées sur un large territoire, ce qui augmente les difficultés.

Tableau n°3 :Les Moyens de la BDP : Population à desservir et budget documentaire.

N°	Département	Population	rang	Nbre de communes	rang	Budget documentaire	rang	Ratio (F./Hab.)
13	**Bouches-du-Rhône**	336.771	1	95	19	2.157.563	1	6,41
16	**Charente**	269.236	12	402	8	1.014.051	8	3,77
21	***Côte-d'Or***	***295.293***	***9***	***703***	***1***	***892.000***	***11***	***3,02***
24	**Dordogne**	329.186	4	555	4	1.088.599	6	3,31
25	**Doubs**	294.339	10	589	3	1.070.000	7	3,64
26	**Drôme**	257.919	16	366	11	1.472.727	3	5,71
28	**Eure-et-Loir**	264.670	14	397	9	778.103	15	2,94
37	**Indre-et-Loire**	306.761	7	271	16	1.771.045	2	5,77
40	**Landes**	263.824	15	329	12	1.107.385	5	4,20
45	**Loiret**	333.981	3	324	13	919.000	10	2,75
51	**Marne**	275.305	11	614	2	808.818	13	2,94
64	**Pyrénées-Atlantiques**	336.120	2	534	5	825.000	12	2,45
66	**Pyrénées-Orientales**	257.813	17	225	17	499.774	19	1,94
72	**Sarthe**	327.460	5	371	10	642.854	16	1,96
73	**Savoie**	252.047	19	302	14	945.000	9	3,75
83	**Var**	301.450	8	138	18	1.300.000	4	4,31
86	**Vienne**	266.405	13	279	15	807.721	14	3,03
88	**Vosges**	326.891	6	514	6	599.586	18	1,83
89	**Yonne**	257.195	18	449	7	613.646	17	2,39

A noter : **Population** = population à desservir . **Nbre de communes** = communes de - de 10.000 habitants.
Le **budget documentaire** se comprend hors CNL. Le **ratio** = dépenses documentaires hors CNL par habitant à desservir. (la moyenne nationale est de *3,94F./hab.*)

Tableau n°4 : Les moyens de la BDP : Personnel ,bibliobus, locaux et annexe(s)

N°	Département	Effectif	rang	Ratio *	Bibliobus	Locaux (en m²)	Annexes (en m²)
13	**Bouches-du-Rhône**	24,1	5	3,21	4	750	**1** (200)
16	**Charente**	21	7	3,71	5	444	**1** (1350)
21	***Côte-d'Or***	***14***	***11***	***3,05***	***3***	***1300***	***0***
24	**Dordogne**	26,5	3	2,43	4	1417	0
25	**Doubs**	21,6	6	2,99	5	1461	0
26	**Drôme**	34,9	2	7,21	4	1300	**3** (772+700+678)
28	**Eure-et-Loir**	17	9	3,02	3	1350	0
37	**Indre-et-Loire**	38,3	1	5,05	6	1400	**2** (485+893)
40	**Landes**	13	14	2,27	2	1300	0
45	**Loiret**	18	8	2,99	3	1300	0
51	**Marne**	13	14	2,54	4	1000	0
64	**Pyrénées-Atlantiques**	11,7	18	1,40	4	1200	**1** (400)
66	**Pyrénées-Orientales**	10,5	19	1,75	2	1400	0
72	**Sarthe**	12,5	17	1,83	3	1560	0
73	**Savoie**	24,2	4	4,40	3	1700	**2** (290+700)
83	**Var**	15	10	2,32	2	1350	0
86	**Vienne**	13,7	13	2,44	3	1300	0
88	**Vosges**	13	14	1,84	3	1350	0
89	**Yonne**	14	11	2,33	3	1450	0

A noter : **Ratio** = personnel professionnel (conservateur, bibliothécaire, bibliothécaire-adjoint, assistant, assitant qualifié) pour 100.000 habitants à desservir. [moyenne nationale : *3,28*]

Commentaire des tableaux 3 et 4 :

Si la BDP21 ne fait pas partie des plus mal loties en matière de budget (BDP 88, 66, 89, 72, 28...) , ce dernier n'atteint cependant pas les 1M de francs , alors qu'en moyenne déjà , selon les statistiques nationales 1990, chaque BCP dépensait annuellement 1,1MF pour les acquisitions [60] . Une fois encore, on remarque que les BCP promues « établissements-pilotes » continuent à bénéficier, sur leur lancée, de moyens beaucoup plus substantiels :on note, par exemple que le budget de la BDP37 est deux fois celui de la BDP21 pour une population identique, qu'elle possède 6 bibliobus au lieu de 3, et 2 annexes contre 0! En effet, comme 13 BDP su 19, la BDP21 n'a pas d'annexes, et ce, malgré l'étendue du département. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les 6 départements qui ont une ou plusieurs annexes ne sont pas parmi les plus étendus (13,26,37,73) puisque leur superficie est comprise entre 5.000 et 6.500 km², contre 8.700 pour la Côte-d'Or. Ces annexes sont plutôt le résultat d'une politique volontariste.

Au niveau de l'effectif, il est capital de comparer l'effectif total au ratio (sur la proportion de personnel professionnel des bibliothèques) ; la BDP21 se trouve ainsi

[60] CALENGE, Bertrand. - Les bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutations. *Bulletin des Bibliothèques de France,* 1992, t.37, n°4, p.24-34.

proche de la moyenne (avec un bon taux) et 6ème de sa strate, alors qu'elle n'est que 11ème si on tient compte de l'effectif total.

Tableau n°5 : L'action de la BDP : nouveaux supports, formation, animation.

N°	Département	Budget discothèque	Budget vidéothèque	Budget Animation	Journées stagiaires	Bulletin de liaison
13	**Bouches-du-Rhône**	331.889	199.733	-	0	non
16	**Charente**	152.282	0	50.000	75	oui
21	***Côte-d'Or***	***110.000***	***0***	***70.000***	***406***	***oui***
24	**Dordogne**	162.934	60.044	106.266	316	
25	**Doubs**	0	0	-	0	non
26	**Drôme**	219.348	73.501	160.000	897	oui
28	**Eure-et-Loir**	166.785	0	182.950	362	oui
37	**Indre-et-Loire**	239.933	101.148	-	267	non
40	**Landes**	0	0	27.000	0	non
45	**Loiret**	0	0	-	352	oui
51	**Marne**	149.303	-	-	0	non
64	**Pyrénées-Atlantiques**	140.000	0	-	550	non
66	**Pyrénées-Orientales**	84.000	29.971	40.000	0	non
72	**Sarthe**	8.380	0	-	0	non
73	**Savoie**	179.000	0	54.000	618	oui
83	**Var**	200.000	100.000	-	0	non
86	**Vienne**	98.731	0	220.000	0	non
88	**Vosges**	0	0	-	0	non
89	**Yonne**	109.820	0	-	80	oui

A noter : Nous n'avons pas retenu le chiffre des collections ; en effet, celui-ci n'est pas significatif ; il dépend d'une part de l'âge de la BDP, d'autre part des pratiques de chacune (politique de désherbage systématique ou non) . Certaines BDP peuvent se contenter d'ajouter chaque année le chiffre des acquisitions au total précédent, sans récolement ni vérification. Il nous a donc paru plus important de comparer les budgets documentaires. (tableaux 3 et 5).

Sur les 19 BDP, 15 ont une discothèque mais seulement 6 ont une vidéothèque. Ce sont en général, celles qui ont les plus gros budgets (BDP 13, 26, 37, 83 ...) : la vidéothèque est encore un luxe pour la BDP moyenne !

Seules 9 BDP déclarent avoir un budget spécifique pour des actions d'animation et de formation. Souvent l'existence de ce budget à part correspond à l'édition d'un bulletin de liaison par la BDP : 7 BDP - dont la BDP21- consacrent une partie de leur temps à cette activité.(29 au niveau national). Quant à la formation, 10 BDP s'investissent « officiellement » dans cette tâche et la BDP21 -avec 416 journées-stagiaires- se situe dans le peloton de tête (4ème sur 19), malgré un effectif en personnel restreint (11ème sur 19) , un budget moyen (11ème sur 19) et un cadre de desserte difficile. La formation comme l'animation correspondent bien, semble-t-il, à une volonté et à une force de conviction, indépendamment de l'importance du budget global.

Tableau n°6 : Le réseau de la BDP

N°	Département	Date de création	BM	BR	Points-lecture (T.P.)	Publics particuliers (écoles)	Publics particuliers (autres)	Prêt direct (T.P.)	Prêt direct (P.P.)
13	**Bouches-du-Rhône**	1946	59	13	11	31	0	4	0
16	**Charente**	1966	8	38	90	217	17	0	2
21	***Côte-d'Or***	***1964***	***17***	***50***	***217***	***32***	***1***	***24***	***0***
24	**Dordogne**	1945	35	36	276	0	0	0	1
25	**Doubs**	1964	9	43	322	0	44	0	0
26	**Drôme**	1965	3	101	36	0	3	0	0
28	**Eure-et-Loir**	1982	5	72	96	0	2	0	0
37	**Indre-et-Loire**	1946	15	32	82	10	57	115	362
40	**Landes**	1982	14	18	89	0	4	0	0
45	**Loiret**	1954	13	21	185	56	12	34	0
51	**Marne**	1946	9	11	245	219	26	23	0
64	**Pyrénées-Atlantiques**	1968	17	30	150	130	13	1	0
66	**Pyrénées-Orientales**	1979	17	46	67	135	36	0	0
72	**Sarthe**	1968	6	18	92	21	8	61	6
73	**Savoie**	1982	11	80	142	0	10	0	0
83	**Var**	1976	25	62	10	70	0	36	0
86	**Vienne**	1971	13	32	148	48	20	0	0
88	**Vosges**	1972	1	17	142	88	74	35	0
89	**Yonne**	1969	5	49	151	117	10	0	0

A noter : T.P. =Tous publics - P.P. = Publics particuliers.
Deux BDP sont « atypiques » : la BDP13, largement en tête pour le nombre des BM (département très urbanisé et gros budget) et la BDP37 (nommée bibliothèque-pilote), qui pratique toujours le prêt direct scolaire à grande échelle.

Les réseaux de BDP se transforment , mais le désengagement de l'école est réalisé de manière différente : radicale pour certaines (BDP 24,25,26,28,40,73), progressive pour la majorité, avec difficultés pour d'autres, notamment lorsque la BDP est de création ancienne (BDP 51,16,64,66,88,89). Comme d'autres BDP situées dans des départements peu urbanisés et même si elle s'est maintenant assez bien dégagée de la desserte purement scolaire, la BDP21 fonctionne avec de nombreux points-lecture, et ce, malgré un réel développement des BM et des BR . Le prêt direct n'est pratiqué que dans 11 BDP (57 sur 96 au niveau national) et dans une proportion relativement faible pour la plupart.

2.2 Evolution de la desserte : limites d'une stratégie

Dans les deux tendances qui prévalent actuellement dans le monde des BDP, la BDP21 a clairement choisi : pour le Conseil Général comme pour son directeur, il faut organiser un réseau de bibliothèques en aidant l'effort communal, et non se substituer aux communes en assurant, seuls ou presque, le service de lecture publique.

A l'attitude « jacobine » et extrême qui préconise le « tout prêt direct » (BDP du Jura) ou les médiathèques départementales (BDP de la Drôme) , organisation qui implique un gros effort du Conseil Général, est préférée celle du partenariat et de la responsabilisation, mettant en oeuvre l'esprit de la décentralisation. Une décision qui trouve ses limites dans son application même :comment développer un service de lecture publique lorsque la commune n'a parfois que 100 ou 200 habitants ? - Rappelons que la Côte-d'Or a 396 communes de moins de 200 habitants, dont 198 de moins de 100 ! - Le constat est général: *L'étroitesse démographique, financière et administrative du cadre communal français ne peut qu'être source d'impuissance.*[61] Ainsi en France, qui compte plus de 36700 communes, la population moyenne d'une commune ne dépasse pas 1500 habitants, tandis que la moyenne européenne est de 8100 habitants[...] 50% ont moins de 400 habitants et la moitié de la population vit dans les 835 communes de plus de 10.000 habitants. La loi sur les fusions de communes de 1971 ne fut pas un succès (9000 fusions attendues, 800 seulement réalisées et 140 défusions intervenues entre 1978 et 1990) . *Toute politique de fusion est vouée inéluctablement à l'échec et la coopération n'est en fait qu'un substitut de cette fusion impossible.*[62] L'intercommunalité eut pendant près de trente ans des objectifs fonctionnels ; elle a répondu à des besoins d'équipement des communes. Les SIVOM et autres districts ont pour compétence les services de voirie, des ordures ménagères, de l'assainissement, la gestion des services de base... Aujourd'hui , dans un contexte d'aménagement du territoire et de développement économique, prévus dans la loi du 6 février 1992, qui veut redessiner une carte de l'intercommunalité en incitant les collectivités locales à s'engager dans les communautés de communes, *il faudrait passer d'une logique d'équipement à une logique de projet* (politique contractuelle de la DATAR, par les contrats de pays, chartes intercommunales ; politique européenne par les plans de développement des zones rurales fragiles...etc.) Or cette *logique de projet implique une logique de consensus large au-delà du périmètre communal.*[63] Et la réticence des élus qui craignent la remise en question de l'autonomie communale, autonomie renforcée par le processus de décentralisation, trouve un écho dans la crainte des pouvoirs publics qui aspirent à une rationalisation de ces structures de

---

[61] REMOND, Bruno, BLANC, Jacques. *Les collectivités locales*. Dalloz : 1989.
[62] DEPORCQ, Dominique.La loi d'orientation relative à l'organisation territoriale de la République. In ADBDP. *Les espaces ruraux : un enjeu culturel*: actes des journées d'étude de Chambéry, 16,17,18 novembre 1992, p. 41-62.
[63] GERBAUX, Françoise. La mise en place de la loi du 6 février 1992. In ADBDP. *Les espaces ruraux...*

coopération. En effet, *contrôler trente six mille communes, c'est encore possible, mais contrôler en plus dix huit mille structures intercommunales, cela devient complètement insupportable.*[64] La démarche d'intercommunalité devrait pour être solide résulter de l'expression d'un consensus politique de plusieurs maires et donner lieu à un échange équilibré entre les communes ; le dynamisme qu'elle demande est-il encore le fait des communes fragilisées par un processus de désertification ? C'est pourtant à cette solution que veut croire l'actuel Président du Conseil Général de la Côte-d'or, du moins en ce qui concerne l'implantation de bibliothèques. Selon lui, le rôle d'impulsion , en matière culturelle, revient aux personnes, aux communes, pas à l'Etat. Le Département, lui, doit avoir un rôle fédérateur et incitatif, mais pas directif. On peut aisément comprendre qu'un élu ne veuille pas reproduire, à l'échelle du département, le modèle jacobin d'un Etat centralisateur, alors que les lois de décentralisation impliquent qu'aucune collectivité territoriale n'ait une emprise sur une autre. Attendre et soutenir les initiatives, favoriser l'intercommunalité, motiver par l'exemple (il faut aller visiter les bibliothèques qui se créent, aller voir ailleurs ce qui se fait, prendre des idées...etc.) tel est le credo en matière de lecture publique développé en Côte-d'Or. Ainsi la BDP n'est pas destinée à devenir un gros organe, très lourd en moyens comme en personnel, puisque l'Assemblée départementale a fait le choix de privilégier son effort de soutien aux communes.

Il est vrai que l'espace rural a connu de véritables mutations : à l'exode rural perceptible depuis 1846, succède depuis 1975 un exode urbain. Les agriculteurs sont désormais marginaux en tant qu'actifs et le mouvement de recomposition sociale est général : *avec 20% d'agriculteurs, 30% d'ouvriers, 10% d'artisans, commerçants et 40% de « cols blancs »,on constate que la campagne d'aujourd'hui n'est plus du tout la campagne d'autrefois.*[65] Le mode de vie des ruraux a évolué parallèlement , l'isolement a laissé la place à une ouverture sur l'extérieur, les besoins sont très proches de ceux des citadins. Or *notre espace rural s'est organisé à une époque où le moyen de déplacement était la marche à pied...alors qu'aujourd'hui nous circulons en voiture ! La notion de distance n'est plus la même et il faut en tenir compte, c'est-à-dire raisonner au niveau*

---

[64] DEPORCQ, Dominique. op. cit.
[65] CHAPUIS, Robert. Les campagnes françaises : mythes et réalités. In ADBDP. *Les espaces ruraux* [...], p.17.

de notre véritable espace de vie qui n'est plus simplement le village [...][66] D'où la nécessité , selon l'auteur, non de tout garder à tout prix quelle que soit la taille de la commune, mais de renforcer les bourgs de 500 à 1000 habitants afin qu'ils aient un minimum de services - dont la bibliothèque - vers lesquels les ruraux pourraient se déplacer. Cependant la création de ces bibliothèques à vocation réellement intercommunale ou cantonale, auxquelles aspire tant le Conseil Général, se heurte à la réalité des faits : seule une bibliothèque, celle de *Mirebeau-sur-bèze*, revendique aujourd'hui ce caractère cantonal (mais existe-t-il réellement ?) ; c'est en 1985 que la bibliothèque, gérée depuis 1968 par l'association du foyer rural (une personne rémunérée 10H/semaine, des bénévoles, un local de 15m²) est reprise par le SIVOM du canton afin de se développer. La coopération avec les 8 autres bibliothèques du canton (qui regroupe 21 communes et 7000 habitants) se traduit surtout par des réunions avec ses responsables, le prêt de livres, ou la diffusion de listes d'acquisitions. Mais le projet a bien du mal à fonctionner depuis 10 ans... Aucun autre projet n'a d'ailleurs vu le jour depuis, alors qu'il existe en Côte-d'Or 43 SIVOM . Actuellement si 72% des habitants sont en moyenne desservis par la BDP21 (86% pour les communes de 500 à 1000 habitants), ce taux baisse à 50% pour les communes de moins de 500 habitants.[67]

Or si l'on fait le point sur l'organisation du réseau, on ne peut que déplorer les conditions de fonctionnement trop souvent médiocres du point-lecture : un accès restreint (très peu d'heures d'ouverture) , un fonds de livres peu important - donc peu varié - déposés au fond d'un placard sans souci de mise en valeur, auxquels peuvent s'ajouter, dans un certain nombre de cas, un bénévole ou indifférent (faux « volontaire » à qui l'on a confié la responsabilité du dépôt, par exemple, un secrétaire de mairie) ou peu accueillant (autoritaire, critique...) qui n'admet pas qu'on remette en cause son choix de livres comme sa façon de travailler. L'efficacité de ce type de dépôt est donc extrêmement faible, sauf dans le cas de dépôts à l'école, où le public captif ne peut faire autrement que de voir les livres. Ainsi, selon les statistiques recueillies en 1994, qui proviennent de 246 lieux de dépôts sur 306, nous aurons les résultats suivants[68] :

LECTEURS (en 1994)	TOTAL	Adultes	Enfants	BM (17)	BR (87)	Points-Lecture (179)	Prêt direct (23)
Nombre	39.283	19.390	19.893	20.764	13.412	3.575	1.532

[66] CHAPUIS, Robert. op. cit., p.35.
[67] Voir en annexe, le graphique n°4, p.III « Desserte communale » et le tableau détaillé p.IX.
[68] Voir en annexe,le graphique n°12 , p.VIII « Répartition des lecteurs.. » et le tableau détaillé p.XII.

PRET	BM (17)	BR (87)	Points-Lecture MAIRIES(119)	Points-Lecture ECOLES (40)	Points-Lecture AUTRES (20)	PRET DIRECT(23)
Nbre prêts / an	762.952	477.107	9.794	2.049	1.036	36.382
Taux de prêt / an	26%	20%	8,7%	14%	12%	14,5%

A noter : la moyenne , tous dépôts confondus, est pour 1994 de 20%.

Il est clair que la rotation des documents est infiniment meilleure dans une véritable bibliothèque , alors qu'un point-lecture ne semble fonctionner que pour une poignée d'usagers. Le prêt direct, avec seulement 23 points d'arrêt, permet une circulation des documents bien plus satisfaisante.[69] L'amélioration de la desserte et du service aux usagers ne passerait-elle pas par une augmentation, sinon une généralisation de cette pratique ? On l'a dit : les besoins des lecteurs en milieu rural ont évolué, peuvent-ils encore se contenter de quelques livres au fonds d'une armoire ? Si certaines BDP pratiquent intensivement le prêt direct (le Jura, le Bas-Rhin, les Alpes de Haute-Provence...), la plupart le limitent et certaines même le refusent. A la BDP de la Côte-d'Or, si le conservateur, en tant que gestionnaire du réseau, ne désire pas étendre le prêt direct, qu'il considère comme un « tremplin » ou un moyen de débloquer une situation, les bibliothécaires, quant à elles, réagissant en tant que « militantes de la lecture », sont beaucoup plus favorables à ce mode de desserte. Ravies de ce contact direct (et unique) avec le lecteur, qui leur permet de valoriser leurs compétences professionnelles, d'être reconnues dans leur rôle de conseil et de recueillir en retour les avis des usagers, elles souhaiteraient même au contraire fermer certains dépôts qui végètent pour les transformer en prêt direct. Selon elles, « l'anonymat » du bibliobus et sa neutralité peuvent inciter certains habitants à y venir, alors qu'ils refusent d'aller dans un dépôt tenu par un responsable qu'ils n'apprécient pas ou qui risque de juger leurs lectures . Il est vrai d'autre part que l'usager du prêt direct bénéficie d'un choix plus large d'ouvrages, alors que parfois le dépositaire bénévole peut ne choisir, involontairement, que ce qu'il voudrait que les gens lisent. Cependant le prêt direct, s'il immobilise moins de livres, nécessite plus de moyens (en temps, en personnel...) et demanderait, pour être un vrai service public, des passages aux jours et heures de disponibilité des actifs. Le personnel est-il prêt à sacrifier ses soirées ou ses samedis ? D'autre part, le prêt direct , en apportant une assistance totale aux communes, ne permet pas aux élus, comme aux habitants, de prendre conscience de la nécessité d'un équipement culturel de proximité.

[69] Pour plus de détails, voir en annexe les graphiques n°11 et 13, p.VII et VIII et les tableaux p.XI et XII.

2.3 Evolution du réseau : limites du bénévolat et de la formation

De toutes les aides proposées par le Département, seule la subvention à l'embauche de personnel qualifié n'a pas connu le succès espéré ; elle n'a été incitative que pour les plus grosses communes, alors que le voeu du directeur de la BDP serait de convaincre les communes, dès qu'elles ont *1500 habitants*, de la nécessité d'un personnel professionnel statutaire, au moins à mi-temps. La continuité et la qualité du service public sont à ce prix ; en effet, les exigences à l'égard des bénévoles ne peuvent être que limitées, même s'il leur est demandé un engagement bien réel. On peut d'ailleurs légitimement se demander, s'il est normal que le développement de la lecture publique en milieu rural repose sur le bénévolat? Outre le risque de déqualification du métier de bibliothécaire qu'il porte en germe, ce choix ne témoigne-t-il pas du peu d'importance accordée à la lecture publique? Il n'existe pas d'instituteurs ou de secrétaires de mairies bénévoles...Le système ne peut qu'être « boiteux », le service est à la merci du départ du bénévole, et son fonctionnement n'est garanti que par l'engagement moral de ce dernier ! On nous objectera qu'un bibliothécaire volontaire peut être plus attaché à sa mission, qu'un salarié à son travail. Il n'en demeure pas moins qu'une exigence de compétence pourrait être retenue, d'autant que l'on confie des documents, du mobilier...etc, financés par des crédits publics. Bien sûr on offre aujourd'hui aux correspondants de multiples possibilités de formation. Le Conseil Général prend entièrement à sa charge le coût pédagogique des stages , ainsi que l'essentiel des frais de repas (il incomberait aux mairies de rembourser au moins les frais de déplacement, mais ce n'est pas encore la règle générale!) Mais la formation offerte par la BDP21 apporte-t-elle une garantie de compétence?

Il apparaît qu'elle renforce la motivation, donne un gain en assurance, une ouverture d'esprit, apporte des éléments d'information sur les livres, les collections, et les publics et permet aux correspondants du réseau de se connaître et d'échanger. C'est en ce sens qu'elle est très positive, car elle insiste à la fois sur la *mission d'accueil* du bibliothécaire, primordiale pour gagner des lecteurs, et sur *l'intérêt d'une normalisation des pratiques* dans le but d'une meilleure gestion de la bibliothèque et du réseau de la BDP tout entier. Cette formation a certainement une incidence sur la durée du bénévolat. En effet, depuis sa mise en route (1986) , la grande majorité des correspondants

bénévoles, venus se former, sont toujours actifs dans le réseau. Cependant les stages ne sont sanctionnés par aucun examen (hormis la formation ABF) et il peut n'y avoir aucunes retombées au niveau de l'organisation du dépôt. Enfin, cette formation touche essentiellement les responsables de bibliothèques-relais, à 87%, alors que celles-ci ne représentent que 27% des dépôts. Si 59% du personnel des BR sont formés, seulement 20% des 573 correspondants de la BDP21 le sont.[70] Ainsi , n'y a-t-il aucun personnel formé dans 71% des communes desservies et seules les 17 BM ont du personnel professionnel.

2.4 Evolution du métier : de nouvelles exigences et des interrogations

En moins de dix ans, les tâches, comme le statut, tant des bibliothécaires de la BDP que du conservateur ont suivi une évolution considérable et sans doute irréversible. L'équipe de neuf bibliothécaires s'est vu attribuer progressivement de plus en plus de responsabilités, auxquelles leur formation ne les a pas souvent préparées. Il en est ainsi des tâches d'animation (confection et gestion d'expositions, de catalogues ; constitution de fonds spécifiques ; participation à des actions de formation ...etc.) qui mobilisent une grande partie de leur temps, sans qu'une reconnaissance spéciale de cette nouvelle dimension du métier soit intervenue effectivement (statut, salaire). Certaines peuvent d'ailleurs penser que l'animation est un métier, qu'elles n'ont pas choisi et pour lequel elles n'ont pas la compétence. La plupart regrettent par ailleurs leur trop grande spécialisation dans le domaine des acquisitions, comme dans celui des tournées. Il devient impossible de se tenir au courant de toute la production éditoriale, et donc de conseiller un usager , lecteur ou correspondant, dans un domaine qui n'est pas le sien. De même une certaine lassitude s'est installée, depuis la répartition des tournées par bibliothécaires. Le risque de sclérose est bien réel - *Au bout de plusieurs années, on a donné ce que l'on avait à donner, il faudrait que quelqu'un d'autre prenne le relais* - surtout lorsqu'on a « hérité » de tournées où les points-lecture qui n'évoluent pas sont légion...avec des bénévoles qui ne viennent jamais se former! Le directeur, lui, a une fonction presque entièrement tournée vers l'extérieur ; Ses multiples démarches auprès

[70] Enquête réalisée avec un échantillon de 80 dépositaires (sur les 94 ayant suivi au moins un stage en 1994)et un taux de réponse de 57%, par une stagiaire de l'IUT « métiers du livre » de Dijon en 94-95.

des élus comme des bénévoles pour gérer le réseau le transforment quasiment en « V.R.P. » de la lecture rurale. J.C. CARCANO l'affirme : *nous sommes en train de construire un réseau qui n'en finira jamais de se construire.* Désormais le rôle du conservateur est d'appliquer la politique décidée et votée par l'Assemblée départementale ; on peut se demander quelle est sa marge de manoeuvre en cas de désaccord sur un point professionnel ? Sa position de fonctionnaire d'Etat (détaché à partir du 1er janvier 1996 , comme les 4 autres membres du personnel d'Etat encore mis à disposition) au sein et à la tête d'un service départemental le met en porte-à-faux, vis-à-vis de son autorité de tutelle comme du personnel (qui a en majorité et rapidement intégré la fonction publique territoriale)[71] Par ailleurs des disparités gênantes existent actuellement, sur le plan des congés, comme du remboursement des frais de tournées.
(Congés : 30 jours pour le personnel recruté depuis 1994[72], contre 44 pour les autres ; Frais de tournées : 52F. pour le personnel d'Etat contre 82 F. pour le personnel départemental .) Les bibliothécaires professionnelles de la BDP peuvent en outre souffrir de la confusion qui peut être faite entre leur compétence et celle des bénévoles (qui après un simple stage d'initiation de 10 jours peuvent penser être à compétence égale avec celles qui ont souvent fait des études universitaires, réussi un concours, possèdent parfois deux CAFB, et ont une expérience certaine du métier!) Mais pour beaucoup d'élus, le métier de bibliothécaire (au sens large), mal défini, semble recouvrir la notion de *polyvalence* : si l'on a pu voir un rédacteur recruté sur un poste de bibliothécaire-adjoint (BDP71), et un administrateur territorial sur un poste de conservateur-directeur (BDP89), il est permis de se demander ce qui garantira la spécificité de l'emploi de bibliothécaire et même, au risque de jouer les Cassandre, peut-on se poser la question de la permanence du service de la BDP à plus ou moins long terme. En effet, le transfert des BCP, de l'Etat au Département, s'est opéré sans qu'aucune mission ni compétence ne soit assigné en matière de lecture publique au Conseil Général . Faut-il demeurer optimiste, en accord avec cette affirmation : *l'Etat n'a pas jugé nécessaire d'instaurer un dispositif de forte incitation budgétaire, jugeant* ***que l'utilité des bibliothèques centrales de prêt était aujourd'hui suffisamment avérée pour qu'aucun département ne puisse s'en exonérer.***[73] ?

---

[71] Sur la progression et le statut du personnel, voir en annexe, le graphique n°9, p.VI.
[72] diminution en partie compensée par une prime mensuelle.
[73] CARON, Rémi. L'Etat et la culture. Paris : Economica, 1989, p.83.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort un bilan contrasté de l'action de la BDP de la Côte-d'Or en matière de développement de la lecture publique en milieu rural. Bien que considérée, par le Président du Conseil Général, comme la meilleure action culturelle actuelle au niveau du département - *Il n'y a pas de mois qui passe, sans que l'on me demande de venir inaugurer une bibliothèque* -[74], celle-ci nous semble finalement peu valorisée dans son ensemble. Nous en voulons pour preuve le dernier numéro de Côte-d'or Magazine (N°22, Octobre 1995); S'il y est inséré un article illustré de trois pages rédigé par J.C. CARCANO sur le trentenaire de la BDP, force est de constater que la place de l'article, lourde de symboles, - en toute dernière position dans un numéro consacré à la retraite, et...derrière un article traitant des déchetteries (!) - ne donne guère l'impression que le département considère cette action culturelle comme une nécessité et une priorité, ou un atout, notamment électoral, pour l'image de marque du Conseil Général. Les bibliothèques en milieu rural seraient-elles toujours pour bien des élus locaux, que l'on nous permette cette familiarité, « une passe-temps de bonnes femmes »?

« *Fonder le développement de la lecture publique sur la bonne volonté des élus locaux, c'est travailler sans filet et les stratégies les plus astucieuses buteront sur l'émiettement et le manque des moyens des communes.* » [75] Il est vrai que l'absence d'une loi sur les bibliothèques - réclamée depuis l'origine par l'ABF, mais qui ne verra vraisemblablement jamais le jour, d'autant que la décentralisation interdit à l'Etat d'imposer aux collectivités locales ce qu'il ne s'est pas imposé à lui-même - comme d'une mission légale des Conseils Généraux en ce domaine, ne peut que pérenniser les disparités d'un département à l'autre.

Ainsi, dans le département de la Côte-d'Or, malgré les souhaits du conservateur de la BDP, l'espoir de renforcer les moyens d'une bibliothèque - par exemple, celle de *Châtillon-sur-Seine*, pour en faire une « médiathèque-annexe ouverte de la BDP » qui irriguerait le Nord du département - dans le but de contrer le manque d'initiatives locales dans une région défavorisée, ce projet de « **points-d'appui** » n'est pas soutenu par le Conseil Général , qui n'a pas signé le plan qui allait dans ce sens. (voir page 23)

---

[74] Entretien avec Louis de BROISSIA, Président du Conseil Général de Côte-d'Or, le 6 septembre 1995.
[75] Le bonheur est dans le prêt, éditorial. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.201.

D'autre part, huit cantons sur 38 ne disposent toujours pas en 1995 d'une véritable bibliothèque (BM ou BR) : quatre ne bénéficient que du prêt direct (*Fontaine-Française, Grancey-le-Château, Montigny-sur-Aube, St-Seine-l'Abbaye*), quatre ont seulement un point-lecture (*Baigneux-les-juifs, Liernais, Nolay, Recey-sur-ource.*) Peut-on attendre indéfiniment que les élus locaux prennent conscience des besoins d'une population en matière de lecture et de documentation, alors que trente années d'activités de la BDP n'ont pas fait changer leur point de vue? Le rôle de soutien logistique vers lequel tend à évoluer la BDP ne peut, on le voit, occulter sa mission traditionnelle de desserte et d'approvisionnement en livres, encore essentielle pour la survie des points-lecture.

Cependant la naissance d'un ***réseau*** de bibliothèques, au maillage de plus en plus serré grâce au développement régulier des bibliothèques-relais depuis la décentralisation, doit inciter à l'optimisme. Celles-ci sont la preuve conjuguée d'un engagement concret du département (par le biais des subventions) et du dynamisme de toute l'équipe de la BDP, apportant sans compter son aide en matière de conseils techniques, de formation, et d'animation, action soutenue financièrement par un budget régulier.Le Conseil Général a toujours pourvu au remplacement des postes vacants ou des bibliobus devant être changés. Ce que l'Etat n'a pu faire bouger en vingt ans, du fait notamment de la faiblesse des moyens mis en oeuvre, le département de la Côte-d'Or l'a tenté et les résultats obtenus en moins de dix ans sont loin d'être négligeables. Il nous semble néanmoins qu'un glissement s'est opéré, aboutissant à « **un service à deux vitesses** » , l'objectif étant de soutenir surtout l'implantation des BR. Or on peut penser que seule une politique volontariste d'engagement , en renforçant substantiellement les moyens de la BDP, permettrait l'expression d'un sentiment de solidarité à l'égard des zones du département les plus défavorisées. Laisser définitivement la population de ces cantons en voie de désertification, sans accès à la lecture ou avec un service médiocre, signifierait l'abandon de la **mission de service public**, mission essentielle selon nous dans l'action de toute BDP. « *La politique d'aménagement et de développement du territoire a pour but d'assurer, à chaque citoyen, l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire et de créer les conditions de leur égal accès au savoir.[...] Les politiques de développement économique, social, culturel, [...] contribuent à la réalisation de ces objectifs* »[76]

[76] Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,1.

ANNEXES

Graphiques

Graphique n°1 : Départements français : Nombres de communes de moins de 10.000 habitants par département. I

Graphique n°2 : BDP : Population à desservir par département. II

Graphique n°3 : BDP Côte-d'Or : courbe des dépôts : évolution 1964-1994. III

Graphique n°4 : BDP Côte-d'Or : desserte communale : année 1994. III

Graphique n°5 : BDP Côte-d'Or : Types de dépôts : évolution 1965-1980 IV

Graphique n°6 : BDP Côte-d'Or : Types de desserte : évolution 1980-1994 IV

Graphique n°7 : BDP Côte-d'Or : Acquisitions/an : évolution 1964-1994 V

Graphique n°8 : BDP Côte-d'Or : Collections : évolution 1964-1994 V

Graphique n°9 : BDP Côte-d'or : Effectif : évolution 1964-1995 VI
(+ tableau : Effectif de la BDP de la Côte-d'Or : répartition par catégories.)

Graphique n°10 : Réseau de desserte : BDP Côte-d'Or : 1994. VII

Graphique n°11 : Taux de prêt par catégories de dépôts : BDP Côte-d'Or : 1994 VII

Graphique n°12 : Répartition des lecteurs par dépôts : BDP Côte-d'Or : 1994. VIII

Graphique n°13 : Documents prêtés par types de dépôts : BDP Côte-d'Or : 1994... VIII

Tableaux

Statistiques de la BDP de la Côte-d'Or :

1.Desserte communale : année 1994. IX
2.Statistiques 1994 : livres déposés X
3. Prêt direct 1994 XI
4. Statistiques de prêt 1994 XII

Répartition des subventions du Conseil Général aux communes :

1. Subventions mobilier ..... XIII-XIV
2. Fonds de livres en dépôt longue durée XV
3. Fonds spécial lecture XVI

Répartition des subventions du Conseil Régional aux communes :

Aménagement bibliothèques et informatisation : 1994 XVII

Grille d'entretien

Pour l'entrevue avec le Président du Conseil Général,
Le rôle du Conseil général en matière de lecture publique ..... XVIII-XIX

Départements français :

Communes <10.000 hab.

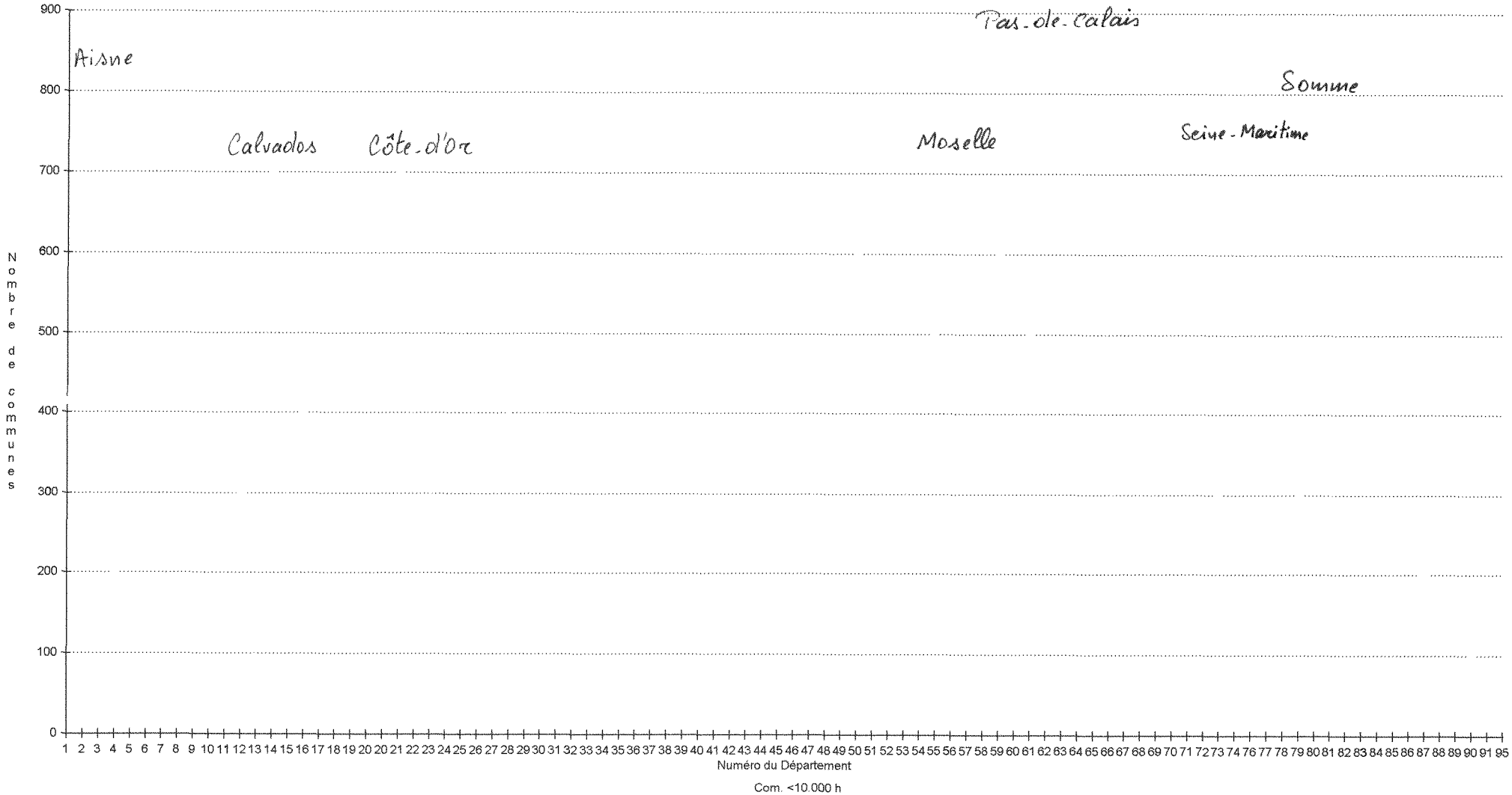

Com. <10.000 h

BDP : Population à desservir par Dépt.

situation en 1995

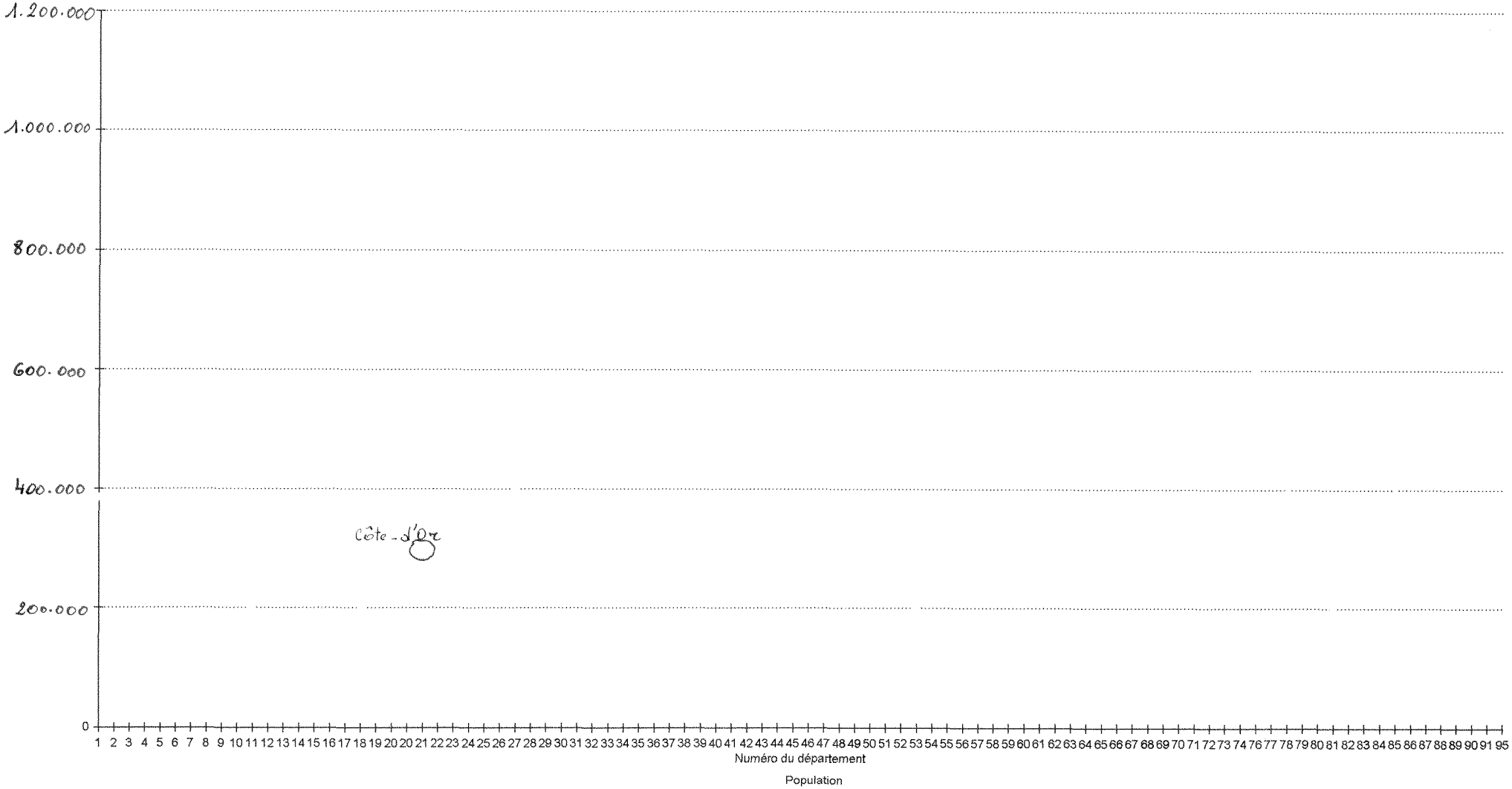

GRAPHIQUE N°3

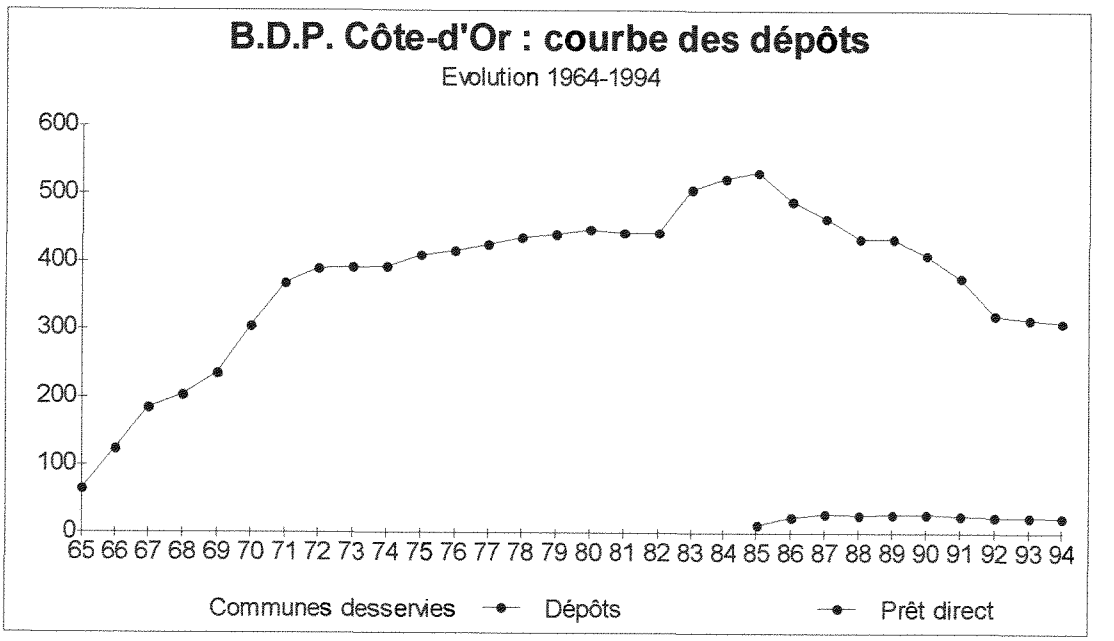

GRAPHIQUE N°4

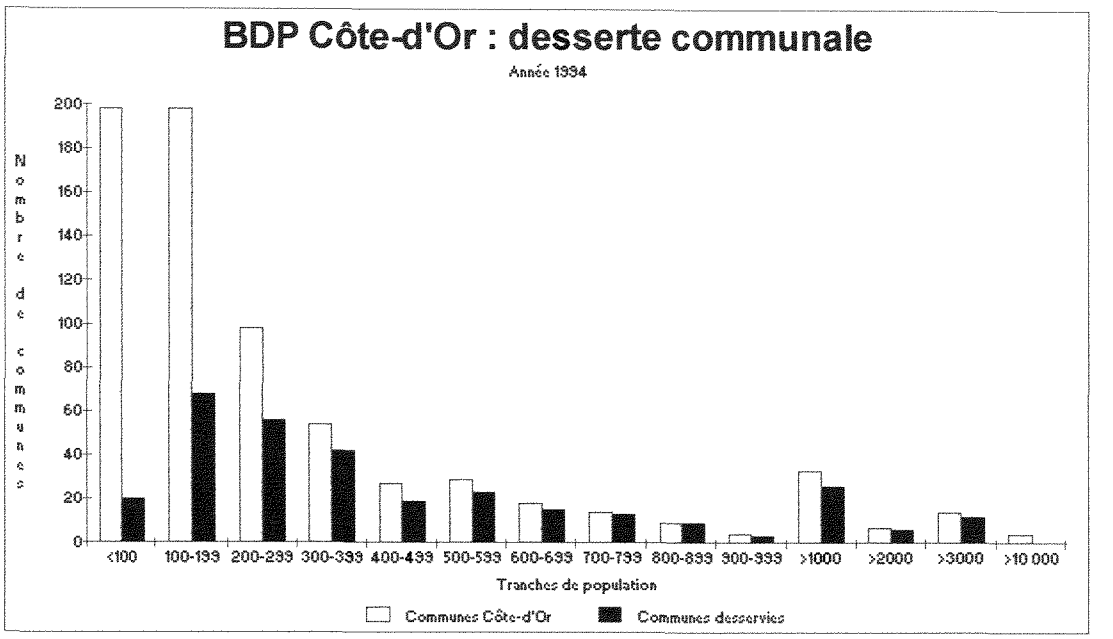

GRAPHIQUE N°5

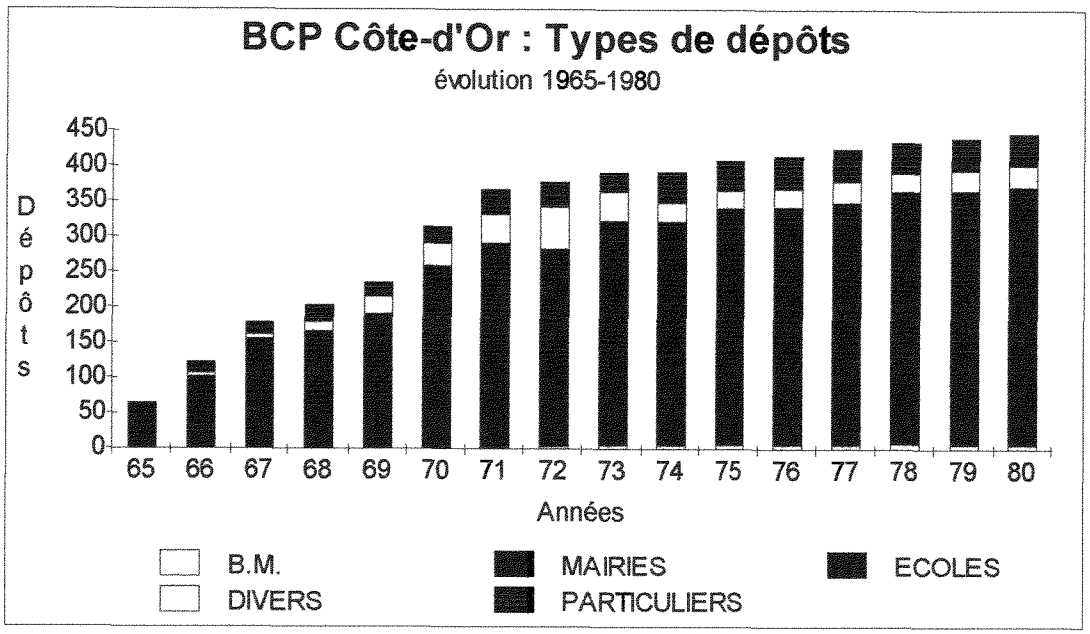

A noter : DIVERS = Foyer rural, centre social, entreprise... PARTICULIERS = dépôt à domicile.

GRAPHIQUE N°6

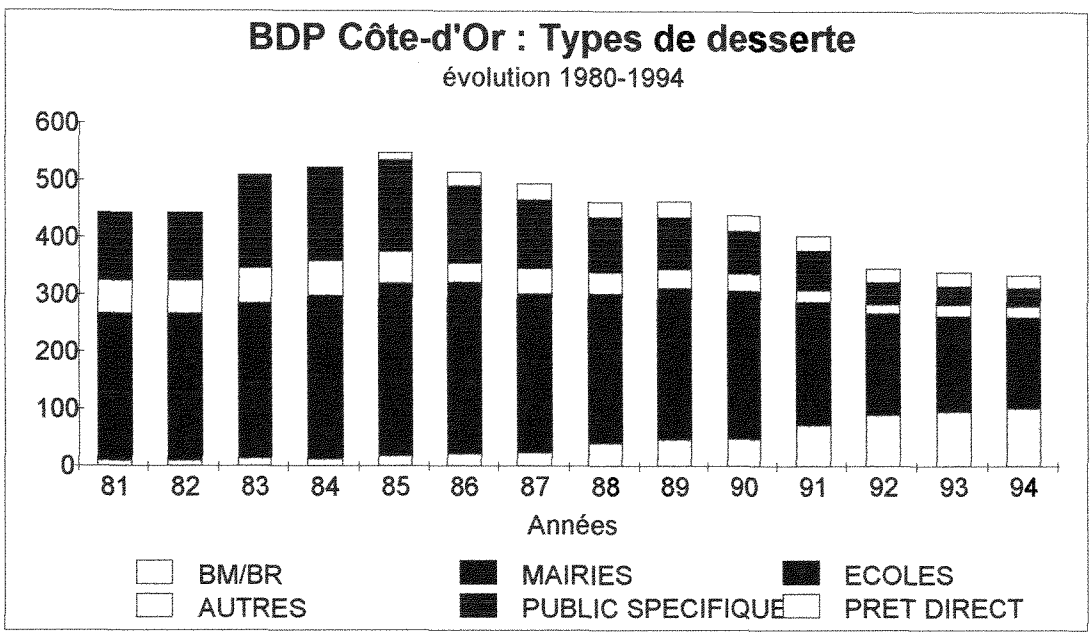

A noter : AUTRES = Dépôts tous publics : Foyer rural, centre social, domicile de particuliers..etc.
PUBLIC SPECIFIQUE = desserte uniquement scolaire ; clubs 3è âge.

GRAPHIQUE N°7

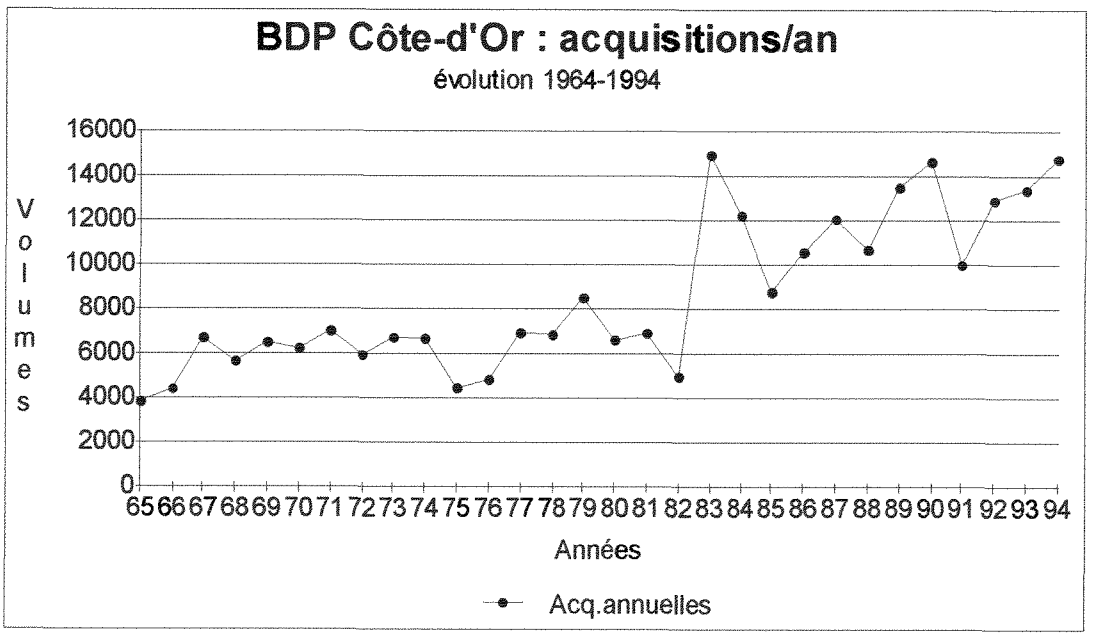

GRAPHIQUE N°8

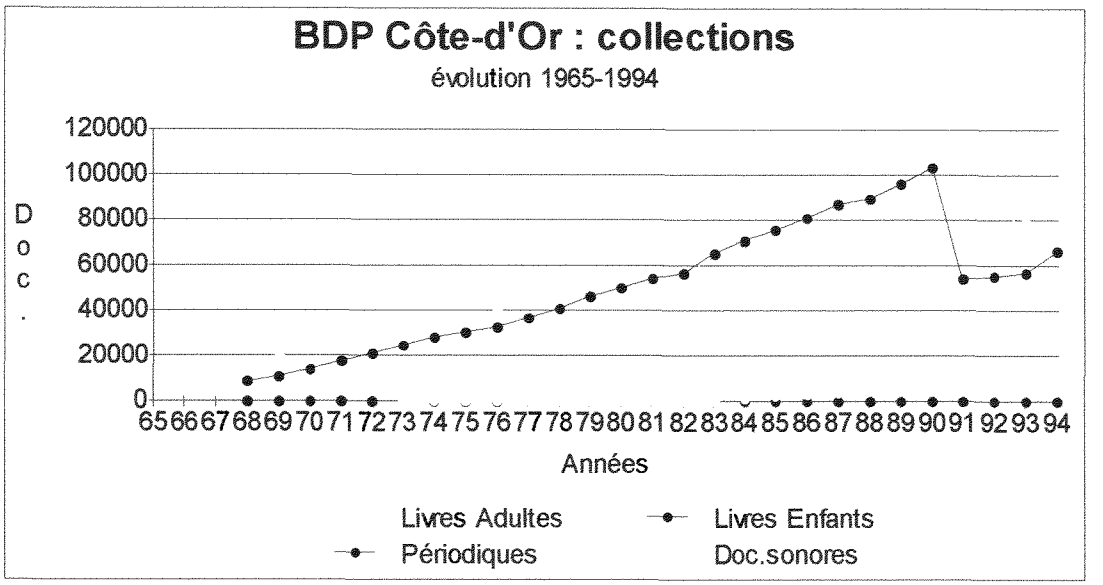

A noter : La rupture observée en 1991 correspond à l'informatisation. Un désherbage important a été opéré et seuls les documents jugés intéressants et en bon état ont été répertoriés.

GRAPHIQUE N°9

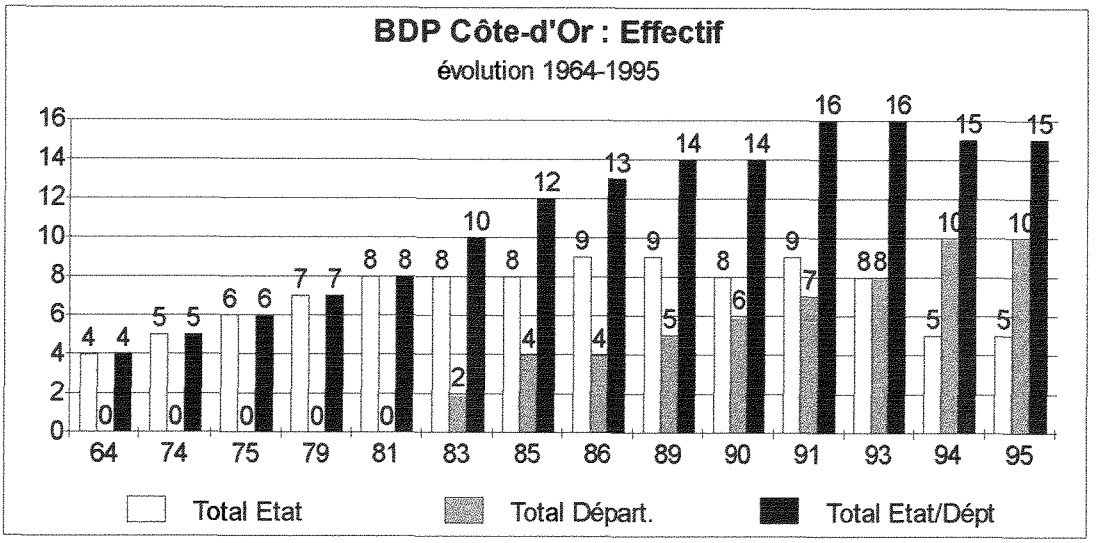

Effectif de la BDP de la Côte-d'Or : répartition par catégories

Personnel	64	74	75	79	81	83	85	86	89	90	91	93	94	95
Conservateur	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bib.adjoint	1	2	2	3	4	4	4	5	5	5	5	3	0	1
Secrétaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Chauffeur	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1	1
Bibliothécaires												2	2	2
Total Etat	4	5	6	7	8	8	8	9	9	8	9	8	5	5
Département														
Bib./Assistante	0	0	0	0	0	1	3	3	3	4	5	5	6	6
Secrétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Chauffeur	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Total Départ.	0	0	0	0	0	2	4	4	5	6	7	8	10	10
Total Etat/Dépt	4	5	6	7	8	10	12	13	14	14	16	16	15	15

A noter : N'ont été retenues que les années où il y a eu changement au niveau de l'effectif.

GRAPHIQUE N°10

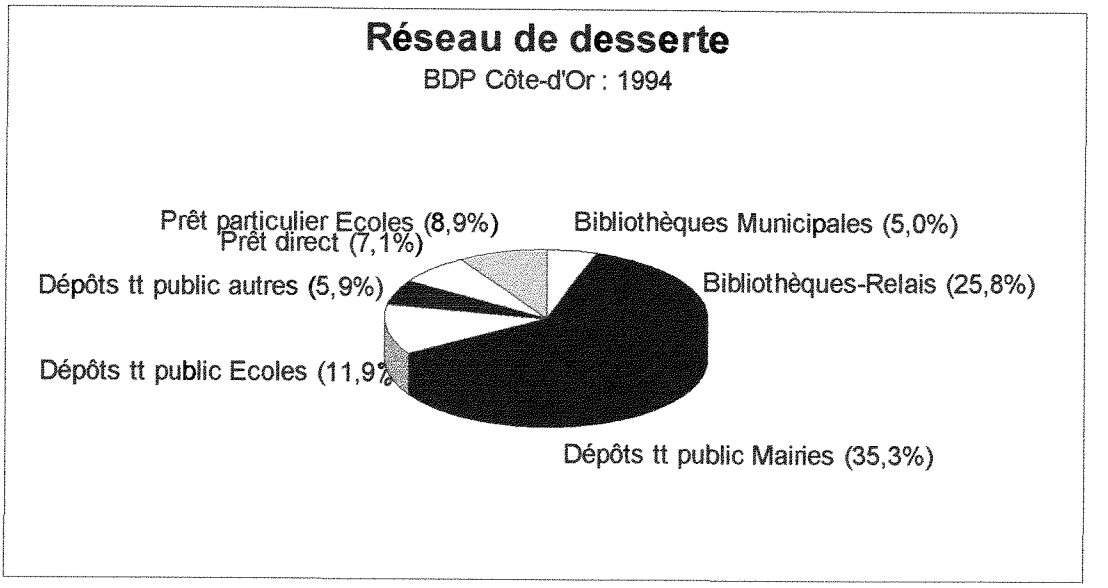

GRAPHIQUE N°11

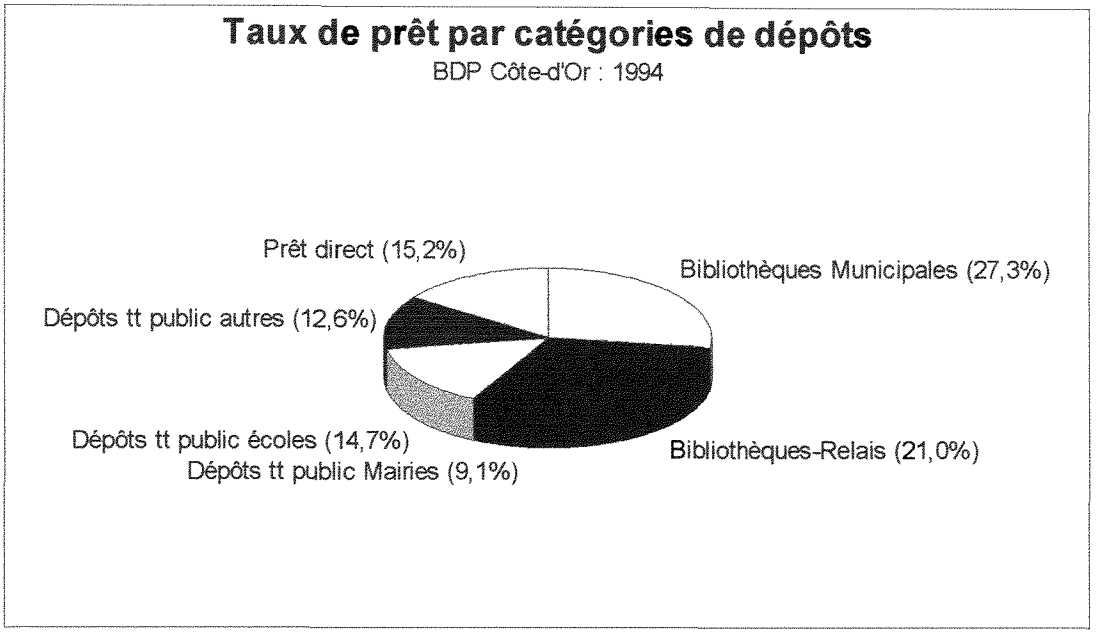

GRAPHIQUE N°12

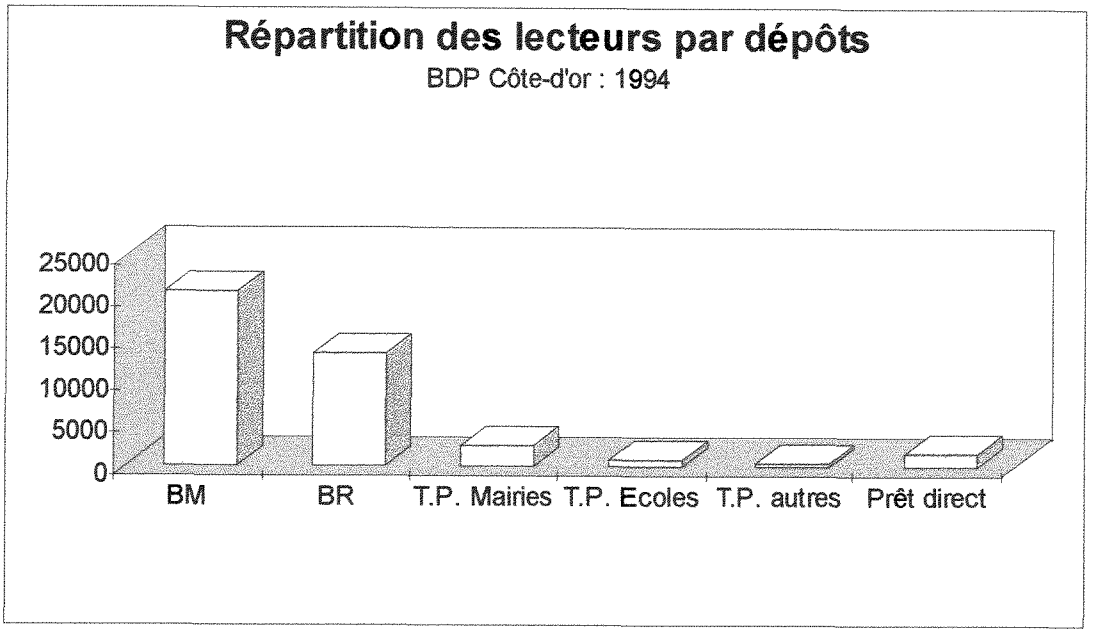

GRAPHIQUE N°13

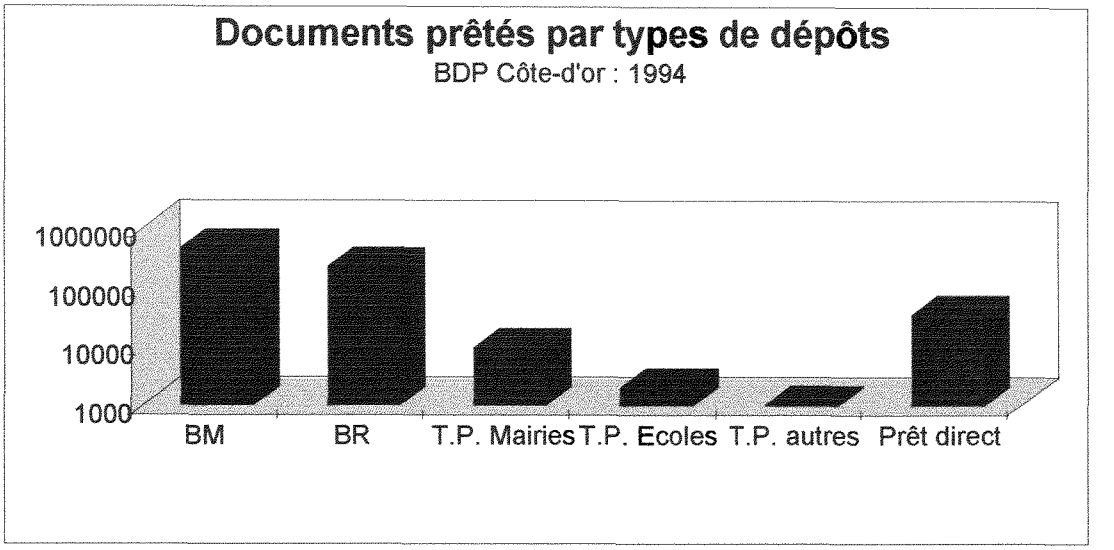

DESSERTE COMMUNALE : ANNEE 1994

	Communes de Côte-d'Or		Communes desservies		
tranches de population	nombre	population	nombre	population	%
0 - 99	**198**	**12 820**	**20**	**1 585**	**12,36**
100 - 199	**198**	**29 290**	**68**	**10 737**	**36,65**
200 - 299	98	23 838	56	13 669	57,37
300 - 399	54	18 360	42	14 366	78,24
400 - 499	27	12 166	19	8 516	69,99
200 - 499		**54 364**		**36 551**	**67,23**
500 - 599	29	15 835	23	12 484	78,83
600 - 699	18	11 634	15	9 663	83,05
700 - 799	14	10 634	13	9 927	93,35
800 - 899	9	7 716	9	7 716	100,00
900 - 999	4	3 770	3	2 805	74,40
500 - 999		**49 619**		**45 595**	**85,84**
< 1000	**649**	**146 063**	**268**	**91 468**	**62,62**
1000 - 1999	33	43 637	26	35 098	80,43
2000 - 2999	7	17 518	6	15 395	87,88
1000 - 2999	**40**	**61 155**	**32**	**50 493**	**82,56**
3000 - 9999	**14**	**88 075**	**12**	**71 946**	**81,68**
TOTAL	**703**	**295 293**	**312**	**213 907**	**72,43**
> 10 000	4	198 753			
total départ.	707	498 866			

STATISTIQUES 1994 : LIVRES DEPOSES

Dépôts		Communes	Population	Fiction A	Doc. A	E	K7-CD	Moyenne livres déposés
B.M.	17	17	80 794	6 965	8 603	11 287	4 567	1 678/1 579
B.R.	87	85	68 664	32 863	21 869	56 471	10 307	1 278
T.P. autres	20	19	4 347	3 452	1 442	2 384		364
T.P. Mairie	119	119	37 036	21 105	8 324	21 653		428
T.P. Ecole	40	40	10 341	3 462	2 158	7 502		328
Total	283	280	201 182	67 847	42 396	99 207	14 874	740
P.D.	24	23	9 649	10 044	5 293	20 945		
Total	307	303	210 831	77 891	47 789	120 152	14 874	
P.P. Ecole	30	9	2 971	136	80	6 572		226
P.P. Autres	1			76	24			
TOTAL	338	312	213 802	78 103	47 893	126 724	14 874	

125 724

252 720

267 594

PRET DIRECT 1994

		Livres deposés			Lecteurs			
COMMUNES	**population**	**FIC A**	**DOC A**	**ENF**	**ADULTES**	**ENFANTS**	**TOTAL**	**0%**
AGEY	208	233	102	867	28	26	54	26,0
BESSEY-LES-CITEAUX	509	384	272	140	39	44	83	16,3
CHAMBLANC	397	350	140	318	17	11	28	7,1
CHAUX	347	371	264	857	33	42	75	21,6
FONTAINE-FRANCAISE	798	1272	724	3164	95	90	185	23,2
GEVROLLES	176	116	103	137	19	4	23	13,1
GISSEY-SUR-OUCHE	290	211	156	222	25	8	33	11,4
GRANCEY-LE-CHATEAU	278	688	494	1251	56	27	83	29,9
LA-ROCHE-EN-BRENIL	890	493	199	942	36	23	59	6,6
LERY	270	192	139	484	18	18	36	13,3
LES-MAILLYS	739	908	198	1036	44	37	81	11,0
MAGNY-LES-VILLERS	242	252	53	486	18	17	35	14,5
MARLIENS	363	198	69	981	9	29	38	10,5
MONTIGNY-SUR-AUBE	333	319	106	686	14	13	27	8,1
PONCEY-LES-ATHEE	380	541	449	1629	47	32	79	20,8
POUILLY-SUR-SAONE	539	220	103	380	15	23	38	7,1
ROUVRAY	601	494	282	1205	43	29	72	12,0
SALIVES	180	311	346	518	20	14	34	18,9
SOMBERNON	773	665	319	1061	66	75	141	18,2
ST-NICOLAS-LES-CITEAUX	400	147	60	594	16	24	40	10,0
ST-SEINE-L'ABBAYE	326	678	263	1572	58	52	110	33,7
TALMAY	521	446	313	952	31	20	51	9,8
TILLENAY	476	316	59	446	19	21	40	8,4
VILLERS-LA-FAYE	386	239	180	1017	34	53	87	22,5
TOTAUX	**10422**	**10044**	**5393**	**20945**	**800**	**732**	**1532**	**15,6**

STATISTIQUES DE PRET 1994

					moyenne		lecteurs			documents prêtés					
type dépôt	population totale	population stat.	nombre dépôt	nombre stat.	% lecteurs	prêts livres /habitant	A	E	T	A	E	T	K7	vidéo	revues
BM	80 794	77 877	17	15	26,66	6,12	10 764	10 000	20 764	182 540	281 017	477 107	45 805	12 105	44 813
BR	68 664	66 576	87	82	20,14	3,55	6 322	7 090	13 412	77 738	158 846	236 584	4 684	120	1893
TP autres	4 347	3 293	20	12	11,78	0,31	226	162	388	662	374	1 036			
TP mairie	37 036	27 871	119	91	8,77	0,35	1 091	1 354	2 445	5 885	3 909	9 794			
TP école	10 341	5 335	40	23	13,90	0,38	187	555	742	659	1 390	2 049			
Total dépôt	201 182	180 952	283	223	20,86	4,01	18 590	19 161	37 751	267 484	445 536	726 570	50 489	12 105	46706
Prêt direct	9 649	9 649	23	23	14,69	3,49	800	732	1 532	15 437	20 945	36 382			
TOTAL	210 831	190 601	306	246	20,61	3,81	19 390	19 893	39 283	282 921	466 481	762 952			
Ecoles	2 971	2 971	31	6						749 402		825 546			
	213 802	193 572	337	251											

- T T X -

SUBVENTIONS MOBILIER

COMMUNES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	Total Général	86-94 Total Départem.
Aignay-le-Duc												34 750	34 750	34 750
Arc-sur-Tille												56 207	56 207	56 207
Barges			1 493						24 333				25 826	24 333
Baubigny	12 534												12 534	0
Belleneuve	11 008		4 186	1 459									16 653	1 459
Bligny-les-Beaune	13 620												13 620	0
Brazey-en-Plaine								89 417					89417	89 417
Bretenières								29 727					29 727	29 727
Bretigny					14 087					16 642			30 729	30 729
Censerey										9 102			9 102	9 102
Champdôtre									24 646				24 646	24 646
Chevigny-St-Sauveur							21 448	40 779					62 227	62 227
Collonges-les-Prem.						22 344		2 722					25 066	25 066
Corcelles-les-Citeaux							33 186						33 186	33 186
Corcelles-les-Monts									53 610				53 610	53 610
Corgoloin	36 819					15 078							51 897	15 078
Daix						21 783							21 783	21 783
Fixin						15 828							15 828	15 828
Flammerans			9 000										9 000	0
Fleurey-s/Ouche	23 800												23 800	0
Genlis	28 108					53 698							81 806	53 698
Gevrey-Chamb. CSC	37 935												37 935	0
Hauteville											41 561		41 561	41 561
Is-s/Tille	43 662												43 662	0
Labergement-les-Aux.									18 856				18 856	18 856
Lacanche	5 773		12 630										18 403	0
Laignes			33 027										33 027	0
Longchamp			15 534						27 339				42 873	27 339
Longecourt-en-Plaine											62 002		62 002	62 002
Magny-s/Tille											45 590		45 590	45 590
Malain									37 059				37 059	37 059
Marcilly-s/Tille				18 964									18 964	18 964
Marsannay-la-Côte	18 838												18 838	0
Mirebeau-s/Bèze		76 017					6 887						82 904	6 887

SUBVENTIONS MOBILIER (suite)

COMMUNES	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	total Etat+Dpt	86-94 total Dpt
Molesme												7 899	7 899	7 899
Neuilly-les-Dijon											27 905		27 905	27 905
Noiron-sous-Gevrey											26 400	4 246	30 646	30 646
Norges		21 722										66 749	88 471	66 749
Perrigny-les-Dijon								42 852					42 852	42 852
Pluvault											42 715		42 715	42 715
Pluvet												44 484	44 484	44 484
Pontailler-s/Saone					24 739			4 029				68 455	97 223	97 223
Rouvres-en-Plaine		27 588											27 588	0
Ruffey-les-Beaune	7 322			5 797									13 119	5 797
Ruffey-les-Echirey											25 990		25 990	25 990
Saint-Julien						21 294		1 455					22 749	22 749
Savigny-le-Sec										9 431			9 431	9 431
Savigny-les-Beaune							25 841						25 841	25 841
Selongey							69 076			54 441			123 517	123 517
Sennecey-les-Dijon							36 736						36 736	36 736
Seurre	19 172												19 172	0
Soirans	6 487												6 487	0
Sombernon												68 332	68 332	68 332
Thorey-en-Plaine			15 678			5 782							21 460	5 782
Trouhans										37 092			37 092	37 092
Velars-s/Ouche		27 173		24 282									51 455	24 282
Veuvey-s/Ouche		15 224											15 224	0
Villers-les-Pots										26 062			26 062	26 062
Vitteaux	29 430								10 484		30 990		70 904	41 474
TOTAUX	294 508	167 724	91 548	50 502	38 826	155 807	193 174	210 981	196 327	152 770	303 153	351 122	2 206 442	1 652 662

FONDS DE LIVRES EN DEPOT LONGUE DUREE

COMMUNES	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	total
Aignay-le-Duc	-	-	-	-	-	-	8000	8 000
Arc-sur-Tille	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Arnay-le-Duc	-	-	-	-	-	-	4000	4 000
Auxonne	-	13 250	16 500	-	-	-	-	29 750
Barges	-	-	-	4 000	4 000	2 000	2 000	12 000
Beire-le-Chatel	1 800	1 453	1 797	1 768	1 860	2 000	2 000	12 678
Belleneuve	4 700	3 975	4 920	4 613	4 825	4 000	4 000	31 033
Bligny-les-Beaune	3 000	2 512	3 209	-	-	-	-	8 721
Bligny-sur-Ouche	-	-	-	8 000	8 000	2 607	2 682	21 289
Brazey-en-Plaine	-	-	7 901	-	-	-	-	7 901
Bretenières	-	-	-	4 000	4 000	2 362	2 430	12 792
Bretigny	1 700	1 385	1 699	1 795	4 000	4 000	2 000	16 579
Champdôtre	-	-	-	-	4 000	4 000	2 000	10 000
Collonges-les-Prem.	1 340	1 130	1 400	2 161	2 260	2 292	2 358	12 941
Comblanchien	-	-	-	-	-	-	2 000	2000
Corcelles-les-Citeaux	-	1 210	1 495	1 732	1 810	2 000	2 000	10 247
Corcelles-les-Monts	-	-	-	4 000	4 000	2 740	2 818	13 558
Corgoloin	2 700	2 260	2 820	2 996	3 080	3 125	3 215	20 196
Daix	2 460	2 075	2 571	-	-	3 017	3 103	13 226
Fixin	2 770	2 340	2 896	2 725	2 850	2 891	2 973	19 445
Gemeaux	-	-	-	-	-	2 345	2 397	4 742
Genlis	-	13 080	16 190	-	-	-	-	29 270
Hauteville-les-Dijon	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Is-s/Tille	13 150	11 130	13 776	-	-	-	-	38 056
Labergement-les-Aux.	-	-	-	4 000	4 000	2 000	2 000	12 000
Lacanche	2 530	2 140	2 650	2 098	2 160	2 191	2 253	16 022
Laignes	3 160	2 170	3 306	2 983	3 120	3 164	3 254	21 157
Lamarche-s/Saône	-	3 320	4 120	4 035	4 220	4 000	4 000	23 695
Longchamp	-	-	-	4 000	4 000	3 500	3 600	15 100
Longecourt-en-Plaine	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Magny-s/Tille	-	-	-	-	-	20 000	20 000	40 000
Malain	-	-	-	4 000	4 000	2 310	2 376	12 686
Marcilly-s/Tille	4 230	3 575	4 428	4 629	4 840	-	4 000	25 702
Marsannay-la-Côte	18 600	-	-	-	-	-	-	18 600
Mirebeau-s/Bèze	4 470	3 780	4 677	-	-	-	-	12 927
Molesme	-	-	-	-	4 000	4 000	2 000	10 000
Neuilly-les-Dijon	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Noiron-sous-Gevrey	-	-	-	-	4 000	4 000	2 000	10 000
Norges	1 740	1 470	1 817	1 996	2 090	2 117	20 000	31 230
Perrigny-les-Dijon	-	-	-	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
Pluvault	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Pluvet	-	-	-	-	-	-	4 000	4 000
Pontailler-s/Saone	4 290	3 630	4 493	4 399	4 550	4 000	8 000	33 362
Précy-sous-Thil	-	1 570	1 992	1 989	2 080	2 110	2 170	11 911
Rouvres-en-Plaine	2 200	1 860	2 306	2 630	2 750	2 789	2 870	17 405
Ruffey-les-Beaune	-	1 375	-	-	-	-	-	1 375
Ruffey-les-Echirey	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Saint-Julien	3 520	2 980	3 686	4 029	4 210	4 000	4 000	26 425
Sainte-Marie-s/Ouche	-	-	-	-	-	4 000	4 000	8 000
Saulieu	9 660	8 175	10 115	-	-	-	-	27 950
Savigny-les-Beaune	-	3 720	-	-	-	-	-	3 720
Selongey	7 850	6 645	8 226	-	-	-	-	22 721
Sennecey-les-Dijon	-	-	3 040	5 065	5 295	4 000	4 000	21 400
Soirans	-	-	-	1 089	1 140	2 000	2 000	6 229
Sombernon	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Thorey-en-Plaine	1 300	1 095	1 355	2 016	2 110	2 138	2 200	12 214
Varois-et-Chaignot	-	-	-	-	-	-	4 000	4 000
Velars-s/Ouche	3 890	3 285	-	4 692		4 000	4 000	19 867
Villers-les-Pots	-	-	-	-	4 000	4 000	3 078	11 078
Vitteaux	3 440	2 910	3 600	8 000	8 000	20 000	4 000	49 950
TOTAUX	104 500	109 500	136 985	103 440	119 250	167 698	211 777	953 150

FONDS SPECIAL LECTURE

COMMUNES	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	total
BEAUNE	78 027	161 154	105 490	128 495	136 626	119 379	90 757	67 391	72 220	71 712	1 031 251
CHATILLON-S/SEINE	-	-	-	-	-	-	-	30 788	35 464	29 355	95 607
DIJON	121 973	88 846	62 385	91 744	94 168	91 277	103 296	64 192	85 815	63 354	867 050
MIREBEAU	-	-	-	-	-	49 310	21 961	20 958	-	-	92 229
MONTBARD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58 444	58 444
NUITS-ST-GEORGES	-	-	81 675	129 761	129 206	120 034	123 780	87 156	106 256	80 072	857 940
SAULIEU	-	-	-	-	-	-	40 204	27 822	-	-	68 026
SEMUR-EN-AUXOIS	-	-	-	-	-	-	-	81 693	80 245	77 063	239 001
TOTAUX	200 000	250 000	249 550	350 000	360 000	380 000	379 998	380 000	380 000	380 000	3 309 548

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE
EN 1994
EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

COMMUNES	OBJET	DATE	MONTANT
NORGES-LA-VILLE	Aménagement bibliothèque	07/02/1994	39 300 F
SAINT-APOLLINAIRE	Aménagementbibliothèque	07/02/1994	250 000 F
DIJON	Acquisition matériel informatique	05/04/1994	200 000 F
PONTAILLER-SUR-SAONE	Aménagement bibliothèque	05/04/1994	45 600 F
MARSANNAY-LA-COTE	Aménagement bibliothèque	02/05/1994	218 600 F
SOMBERNON	Aménagement bibliothèque	27/06/1994	58 600 F
AISEREY	Aménagement bibliothèque	21/11/1994	67 100 F
CHENOVE	Aménagement bibliothèque	21/11/1994	250 000 F
GEVREY-CHAMBERTIN	Aménagement bilbiothèque	21/11/1994	219 000 F
MARSANNAY-LA-COTE	Acquisition matériel informatique	21/11/1994	41 400 F
TOTAL			**1 389 600 F**

LE ROLE DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE
(Grille d'entretien pour l'entrevue avec M. DE BROISSIA, Président du Conseil Général de la Côte-d'Or)

1.***La place de la lecture publique dans l'action culturelle du département***, par rapport à d'autres secteurs - ex. Musique, avec l'ADDIM. Voir brochure du Conseil général...

2.Pensez-vous que ***le rôle « d'impulsion » en matière de lecture publique*** revienne
- plutôt à l'Etat ?
-plutôt aux collectivités locales (Département, communes...)?
- plutôt aux professionnels (dir. BDP) ?

3.Depuis la décentralisation et le transfert des BCP aux départements, le Conseil général a-t-il une ***politique « volontariste »*** en la matière, ou se contente-t-il ***d'actions de soutien*** - financier - à divers partenaires ? (BDP, Communes, Associations)

4.***Les rapports avec l'Etat*** en la matière :
Pourquoi ne pas avoir signé de « Plan de développement de la lecture départementale » ? L'Etat a-t-il voulu « forcer la main aux Conseils généraux » ?

La présence d'un ***conservateur fonctionnaire d'Etat*** dirigeant un personnel à majorité intégré à la Fonction Publique territoriale, et un service départemental, ne traduit-elle pas cette ***ambiguité*** dans la distribution des rôles entre l'Etat et le Département ? Mr Carcano n'est-il pas en « porte-à-faux » ?

5. ***Les rapports avec les Communes*** en la matière :
Inciter les communes par des aides, c'est bien, mais que faire pour :
- les très petites communes qui n'auront jamais les moyens d'obtenir ces aides (impossibilité de respecter les critères d'attribution)
- les communes qui négligent délibérément ce développement de la lecture ?

Pensez-vous que ***l'intercommunalité*** puisse se réaliser un jour en Côte-d'Or, compte tenu du grand nombre de très petites communes et de la réticence des élus ?

Le Département ne doit-il pas alors accepter , au nom de ***la notion de service public,*** de prendre en charge même seul le coût de ce service ?
Exemple des ***bibliothèques « point d'appui »*** qui pourraient être à la fois des BM et jouer le rôle de BDP décentralisée, vu l'étendue du département, notamment dans le Nord, voir Châtillon sur seine ?

6. ***Le fonctionnement de la BDP***

Pourquoi ***la mise en sommeil de la sous-commission lecture***, après 10 ans d'existence ? En l'absence de cette commission, le conservateur ne perd-il pas l'occasion de présenter directement ses projets aux élus ? Il n'a plus comme partenaire qu'un fonctionnaire du Conseil général : le directeur général des services . Cette situation ne comporte-t-elle pas un risque de déléguer à un « technocrate » ce qui relève de la responsabilité des élus, puisqu'il s'agit de politique culturelle ?

L'ambiguité de la politique du Conseil général :

Lorsqu'on examine l'histoire de la BDP depuis une dizaine d'années, on a le sentiment que le Conseil général, tout en refusant implicitement de s'engager sur le long terme - absence de plan de développement signé - a toujours accepté cependant de financer de façon conséquente les propositions qui émanaient de la BDP (recrutement de personnel en 83,85,91 ; renouvellement des bibliobus ; attribution d'un budget pour l'animation et la formation)

L'évolution des ressources documentaires :

Quelle est votre position en ce qui concerne les nouveaux supports entrés dans les bibliothèques ? Estimez-vous utile de ***transformer la BDP en médiathèque départementale***? Pensez-vous que cassettes et compact-disques sont des documents à part entière, comme le livre ? Cela est lié notamment au recentrage sur le rôle d'information et de documentation des bibliothèques.

Par exemple, ***la discothèque*** a mis longtemps avant d'être acceptée et financée ; qu'en est-il du ***projet d'une vidéothèque*** ?

Ne craignez-vous pas que la BDP prenne du retard et fasse figure de parent pauvre, lorsqu'on constate que des bibliothèques comme celles de Montbard ou de Saint-Appollinaire développent des fonds audio-visuels ? Ne craignez-vous pas que cela ternisse l'image de marque du département auprès de ses habitants ?

BIBLIOGRAPHIE

Le Département

AUBY, Jean-François, PONTIER, Jean-Marie. *Le Département*. Paris : Economica, 1988.266 p. Collectivités territoriales. ISBN 2-7178-1378-0

BOURNAZEL, Alain. *Le Conseil Général et l'administration du département*. Paris : Ed. du Moniteur, 1988. 269 p. Collectivités locales. ISBN 2-281-13053-5

CLUZEL, Jean. *Les Finances locales décentralisées*. Paris : LG.D.J., 1989. ISBN 2-275-00777-6

MOREAU, Jacques. *Administration régionale, départementale et municipale*. 9è ed. Paris : Dalloz, 1992. 192 p. Mémentos. ISBN 2-247-01380-5

VITAL DURAND, Emmanuel. *Les Collectivités territoriales en France*. Paris : Hachette, 1994. 157 p. Les Fondamentaux. ISBN 2-01-144899-9

Le Département de la Côte-d'Or

INSEE Bourgogne. Atlas de la population de la Côte-d'Or : population, société, logements, pôles d'emplois, activités économiques. Dijon : INSEE, 1995.24 p. ISBN 2-907532-44-8

Bourgogne. In *L'Etat de la France : 1995-1996*. Paris : La Découverte, 1995, p. 261-268. ISBN 2-7071-2447-8

Côte-d'Or magazine . Conseil Général de la Côte-d'Or.

INSEE Bourgogne. Références : Côte-d'Or : Démographie, emploi, chômage, appareil productif . *Dimensions*, février 1995, n°9, 22 p. ISSN 1247-7451

INSEE Bourgogne. *Tableaux de l'économie bourguignonne* : les départements de Bourgogne : édition 1992. Dijon : INSEE Bourgogne, 1992. 182 p. ISSN 0769-0640

La Décentralisation

Textes juridiques

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions.*Journal Officiel*, 3 mars 1982.

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales. *Journal Officiel*, 23 juillet 1982.

Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. *Journal Officiel*, 9 janvier 1983.

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. *Journal Officiel*, 23 juillet 1983.

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale. *Journal Officiel*, 27 janvier 1984.

Ouvrages

Culture et collectivités locales : culture et décentralisation, politiques culturelles publiques, culture et fonction publique territoriale. *Les Cahiers*, septembre 1992, n°36, nouvelle série,. 146 p. ISSN 0992-4078

La décentralisation dix ans après : actes du colloque organisé au Palais du Luxembourg [Paris] les 5 et 6 février 1992. Paris : L.G.D.J., 1993. 3ème partie, communes rurales, décentralisation et intercommunalité, p.183-247. 5ème partie, régions et départements après dix ans de décentralisation, p.363-450.Décentralisation et développement local. ISBN 2-275-00520-X

RIZZARDO, René. *La décentralisation culturelle* : rapport au ministre de la culture. Paris : La Documentation française,1990.128 p. ISBN 2-11-002509-3

SAEZ, Guy. Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation. In *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXè siècle : 1914-1990*, t.4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p. 477-499.

SCHRAMECK,Olivier. La fonction publique territoriale. Paris : Dalloz, 1995. 128 p. ISBN 2-247-01940-4

Culture et milieu rural

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt. *Les espaces ruraux : un enjeu culturel* : actes des journées d'étude de Chambéry, 16,17,18 novembre 1992. 130 p.

FRANCE. Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. *L'aménagement culturel du territoire* / red. Bernard Latarjet. Paris : La Documentation française, 1992. 127 p.

FRANCE. Ministère de la Culture et de la communication. *Les dépenses culturelles des départements : analyse et évolution : 1978-1987.*

MENGIN, Jacqueline, LEPAGE, Jacques. *Le rôle culturel du département.* Paris : La Documentation française, 1987. 229 p. ISBN 2-11-001779-1

La lecture en milieu rural :

BRIAND, Gérard. Plans départementaux de développement de la lecture publique : bilan et perspectives. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.294-303.

DUVERNOIS, Pierre. Les plans départementaux de développement de la lecture publique. *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, 2è tr. 1983, n°119, p. 11.

GINANE, Pierrette, POTEAU, Gérard. *L'animation culturelle en milieu rural.* Paris : les éditions municipales, 1991.chap.4, Lecture publique, p. 131-167

GUDIN DE VALLERIN, Gilles. Politique pour le livre et les bibliothèques : le conseil régional de Bourgogne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°1, p.21-32.

JAFFRES, Isabelle. *Lecture publique et aménagement du territoire* : le rôle de la bibliothèque départementale de prêt et de son réseau. Villeurbanne : ENSSIB, 1993. 44 p. (Mémoire d'étude : DCB, 1993 ; 16)

Région Nord-Pas-de-Calais. *Lecture et bibliothèques publiques* : actes du colloque : Hénin-Beaumont, 20-21 novembre 1981. Office régional de la culture et de l'éducation permanente. chap.6, l'Accès au livre dans les petites communes en milieu rural, p.167-188.

TARIN, Laurence. Les politiques de lecture en milieu rural : l'exemple du département de la Vienne. *Bulletin des Bibliothèques de France,* 1993, t.38, n°2, p.34-39.

Séminaire sur la lecture publique en milieu rural . *Transversales*, juin 1995, n°48, p.23-32.

Vivre en livre : pour un développement du livre et de la lecture en milieu rural : colloque, Dijon, 23-24 février 1990. *Animer : le magazine rural*, 1990, n° hors série. ISSN 0244-4046.

Les bibliothèques centrales de prêt : histoire et généralités

Textes officiels : (par ordre chronologique)

Ordonnance n°45-2678 du 2 novembre 1945, créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements. *Journal Officiel*, 4 novembre 1945, p.7241.

Circulaire du Directeur des Bibliothèques et de la Lecture Publique du 22 février 1968 adressée aux directeurs des BCP. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1968, n°4.

Mission et objectif des Bibliothèques Centrales de Prêt : circulaire du Directeur du Livre du 17 juillet 1978 adressée aux directeurs des BCP. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1978, t.23, n° 9-10.

Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. *Article 60 sur le transfert des bibliothèques centrales de prêt aux départements.*

Circulaires diffusées aux mois de mars et avril 1983 :
-n°83-18 : application aux bibliothèques centrales de prêt des départements des dispositions législatives et réglementaires en matière de décentralisation et de déconcentration. Création d'emplois départementaux.
-n°83-34 : plan départementaux de développement de la lecture publique.
-n°83-23 : Achat de mobilier destiné aux dépôts et aux bibliothèques municipales des petites communes
Bulletin des Bibliothèques de France, 1983, t.28, n°3, p. 299-308.

Circulaire n°85-2316 du 1er août 1985 portant sur les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p. 304-311.

Décret n°86-102 du 20 janvier 1986 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences dans le domaine de la culture. *Journal Officiel*, 24 janvier 1986, p.1361.

Décentralisation et BCP

BEGHAIN, Patrice. Décentralisation et transfert de compétences. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°1, p. 18-20.

CHADOURNE, Jean-Paul. Décentralisation et bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°1, p. 15-17.

DELAFOSSE, Michel. Pour en finir avec le transfert des BCP. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n°1, p. 48-49.

LACROIX, Gilles. Récit de la décentralisation ordinaire. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n°1, p.45-47.

Généralités

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt. *Guide des BDP 1995*. ADBDP, 1995. ISBN 2-9503364-9-3

Les bibliothèques publiques en France : points de comparaison avec le Québec / dir. Réjean Savard. Université de Montréal : Ecole de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1993. 114 p. ISBN 2-920537-04-0

BOULBET, Geneviève. De la bibliothèque circulante... au centre départemental de coopération . *Transversales*, octobre 1989, n°10.

CALENGE, Bertrand.

-Les bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale .

-Les bibliothèques centrales de prêt à la recherche d'une définition. In *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXè siècle : 1914-1990*, t.4. Paris : Cercle de la Librairie, 1992, p.296-315 , 647-659. ISBN 2-7654-0510-7

-Les bibliothèques centrales de prêt : dix années de mutation. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°4, p.24-34.

COMTE, Henri. *Les bibliothèques publiques en France*. Lyon : presses de l'E.N.S.B., 1977, les BCP, p.263-281.

FRANCE. Direction du Livre et de la Lecture. *Objectif Lecture*. 2è ed. mise à jour. Paris : D.L.L., 1989. ISBN 2-11-086041-3

FRANCE. Ministère de la Culture. *Les bibliothèques en France* : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1984 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde. Paris : Dalloz, 1982. 447 p. ISBN 2-247-00336-2

Journées d'étude des bibliothèques centrales de prêt : 7 et 8 décembre 1973. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1974, vol.19, n°3.

Journées des bibliothèques centrales de prêt : 24 et 25 mars 1982. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1982, t.27, n°11.

Journées d'étude : la circulation des documents : Chartres : 12,13,14 novembre 1991. *Transversales*, Juillet 1992, n°30.

PINGAUD, Bernard, BARREAU, Jean. *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture* : rapports au Ministre de la culture. Paris : Dalloz, 1982. 297 p. ISBN 2-247-00335-4

VANBESIEN, Hugues. Les bibliothèques centrales de prêt entre tradition et mutation : les statistiques 1986-1987. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°4, p.292-301.

YVERT, Louis. A propos des normes du groupe de travail sur les BCP. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.201-222.

Les pratiques des BCP-BDP

Acquisitions et documentation :

CALENGE, Bertrand.

-Acheter des livres : le bibliothécaire et son approvisionnement/ *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1989, t.34, n°5, p.402-406.

-Les Bâtisseurs de pyramides : le service de télédocumentation de la BCP de Saône-et-Loire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, t.32, n°6, p.490-501.

DEF, Françoise. *Gestion des fonds dans les bibliothèques départementales de prêt* : éléments d'évaluation et de prospective. Villeurbanne : ENSSIB, 1992. (Mémoire : DESS : direction de projets culturels, 1992 ; 4)

GIRAUD, Nicole. Les besoins documentaires en milieu rural : l'exemple des Alpes de Haute-provence. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1984, t.29, n°3, p.224-228.

GOURMELON, Geneviève. *L'offre de services documentaires dans les bibliothèques départementales de prêt*. Villeurbanne :ENSSIB, 1994. (Mémoire d'étude: DCB , 1994)

Animation, Communication :

DELACOURT, Fabienne.*Le guide du dépositaire : un outil de communication et de formation.* Villeurbanne : ENSSIB, 1994. (Mémoire d'étude : DCB, 1994)

LETELLIER, Brigitte. Le droit de lire : une expérience d'animation menée par la bibliothèque centrale de prêt de la Sarthe depuis 1970. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1974, vol.19, n°1, p.1-15.

MOREY, François. *Etude d'opportunité et de faisabilité d'un périodique de bibliothèque départementale de prêt*. Villeurbanne : ENSSIB, 1992. (Mémoire d'étude : DCB, 1992 ; 63

SEIBEL, Bernadette. *L'animation dans les bibliothèques centrales de prêt* : pratiques nouvelles ou innovation. Ministère de la Culture et de la Communication, 1978. 182 p.

Construction des BCP :

RICHTER, Brigitte. La construction des bibliothèques centrales de prêt : ou l'image de leur mission. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.278-282.

Les BCP en chiffres. *Livres-Hebdo*, 1981, vol.3, n°18, p.94.

Ecole et BCP :

CIER, Pascale. Rencontre de l'école et de la BCP : le projet de la bibliothèque départementale de l'Aude. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1991, t.36, n°2, p.124-128.

GERMANAUD, Marie-Claire. La BCP et l'école. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.246-250.

Journées BCP-Ecoles : colloque, 16-18 octobre 1989. *Transversales*, décembre 1989, n°12.

Enquêtes diverses :

BELAYCHE, Claudine, PENICHON, Mireille. Les bibliothécaires-adjoints de 1950 à 1990 : enquête dans les BCP, à la BPI et à la BN. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°4, p.276-291.

La bibliothécaire « volante » de Montrevault. *Livres-Hebdo*, 30 juin 1995, n°167, p.45.

Bibliothèques pour tous : enquête réalisée par Monique Pham. *Transversales*, juillet 1991, n°23.

Ca, c'est signé ! ...je signe, tu signes : petit panorama de l'autonomie épistolaire des directeurs de BCP. *Transversales*, mai 1989, n°8.

Comment indexez-vous ?: compte-rendu de l'enquête téléphonique réalisée par Alain Caraco. *Transversales*, juillet 1994, n°42.

L'encadrement dans les BDP : enquête réalisée par Simon Cane. *Transversales*, décembre 1993, n°38.

Enquête sur les commissions culture : réalisée par Bernard Voltzenlogel. *Transversales*, juillet 1990, n°1.

La lecture dans les campagnes de Charente-Maritime. *Livres-hebdo*, 16 juin 1995, n°165, p.35.

SAVINA, Evelyne. *Qui sont les bénévoles des réseaux des bibliothèques centrales de prêt ?* Villeurbanne : ENSB, 1991. (Mémoire DESS : direction de projets culturesl, 1991 ; 13)

Pratiques des lecteurs :

DALHOUMI, Salah, SILEM, Ahmed. Les usagers du musibus : bibliothèque de l'Ardèche. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°1, p.42-48.

GRENTZINGER, Dominique. *L'usage social du bibliobus dans les communes rurales du Haut-Rhin*. Villeurbanne : ENSSIB, 1993. (Mémoire d'étude : DCB, 1993)

SLOMOVICI, Anne. *Enquête sur les lecteurs des lieux de prêt tous publics desservis par la bibliothèque départementale du Cher*. Villeurbanne : ENSSIB, 1992. (Mémoire d'étude : DCB, 1992 ; 70)

Etudes particulières de quelques BCP :

La Bibliothèque départementale de prêt : partenaire des communes de moins de 10.000 habitants. *Côte-d'Or magazine*, octobre 1995, n°22, p.28-30.

EBREART, Jacky. *La bibliothèque centrale de prêt de la Marne*. Villeurbanne : ENSB, 1977. (Note de synthèse) 121 p.

MOUNIER, Nicole. Petit dictionnaire des idées (non) reçues à la BCP des Pyrénées-Atlantiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.234-237

Quand une BCP fait la foire. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.266-269.

UNTERSTELLER, Marguerite-Marie, CALENGE, Bertrand. Deux BCP parmi d'autres. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.228-233.

VALIN, Yannick. De la cendrée aux fichiers ou l'apprentissage du sport au service des bibliothèques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1987, t.32, n°1, p.18-23.

VINGTDEUX, Nelly. L'Ardèche à l'ère Bus. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.238-242.

Evaluation :

Association des directeurs de bibliothèques centrales de prêt. *Bibliothèques centrales de prêt : l'évaluation du service rendu*. ADBCP, 1991. 82 p. ISBN 2-9503364-3-4

CARACO, Alain. Les bibliothèques départementales. In *Bibliothèques et évaluation* / dir. Anne Kupiec. Paris : Cercle de la Librairie, 1994, p.115-140. ISBN 2-7654-0549-2

Formation :

GEMMERLE, Martine. *La formation dans les réseaux départementaux des bibliothèques centrales de prêt* : problématique et enjeux. Villeurbanne : ENSB, 1989. (Mémoire : DESS : direction de projets culturels, 1989 ; 4)

GUILHEM, Geneviève. Le Temps de lire : la formation à la lecture dans l'Essonne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p. 258-265.

JULIE, Marie-Claude. Stratégie pour un développement : la politique de formation de la bibliothèque départementale de Lot-et-Garonne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t.40, n°1, p.40-44.

LAMARCHE, Simone. *La formation continue aux métiers des bibliothèques* : évaluation de l'offre en Aquitaine depuis 1992. Villeurbanne : ENSSIB, 1994. (Mémoire d'étude : DCB, 1994 ; 13)

PERRET, Jacques. Quels hommes, quelles formations ? In *Vivre en livre*... (op. cit.),p.41

Informatisation :

CALENGE, Bertrand. L'informatisation d'une bibliothèque centrale de prêt : peut-on parler de spécificités ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°3, p.201-206.

FRANCE. Direction du Livre et de la Lecture.*L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales* : évaluation 1992. Paris : DLL, 1992. 40p.

GASCUEL, Jacqueline. Libra . *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, 1er Tr. 1988, n°138, p.7-9.

GRAFTIAUX, Jean, PASCAL, Marie-Christine, VOLTZENLOGEL, Bernard. *L'informatisation des bibliothèques : vers un réseau départemental ?* ADBDP, 1995. 97 p. ISBN 2-9503364-8-5

REGRAIN, Françoise. L'informatisation pour quoi faire ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.284-293.

Nouveaux supports en BDP :

GABILLARD, Philippe. A quoi servent les vidéothèques de BDP ? *Transversales*, juin 1994, n°41, p.21-29.

NEXON, Yannick. Aventures en Birmanie : ou deux ans d'acquisition de vidéocassettes en Loire-Atlantique. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°5, p. 382-387.

PASCAL, Marie-Christine.

-Nouveaux supports en BCP : 1 : Les documents sonores. *Transversales*, avril 1992, n°28, p.4-22.

-Nouveaux supports en BDP : 2 : vidéocassettes, diapositives, affiches, partitions, cartes postales, micro formes, reproduction d'oeuvres d'art. *Transversales*, décembre 1993, n°38, p.29-49.

SANZ, Pascal. Les discothèques dans les bibliothèques centrales de prêt. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 4è Tr. 1977, n° , p. 188-196.

Réseaux , dépôts , prêt direct :

CALENGE, Bertrand, DOUBROFF, Olivier. Du dépôt à la bibliothèque intercommunale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1990, t.35, n°1, p.33-44.

CALENGE, Bertrand. Réseaux à facettes : les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1992, t.37, n°5, p.12-23.

CLAUDET, Jean-Yves. Le bibliobus ne rentre pas au dépôt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°3-4, p.254-257.

PINARD, Joëlle. Un service public en réseau : la bibliothèque départementale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1994, t.39, n°2, p.76-78.

ROUET, François. *Les dépôts des bibliothèques centrales de prêt* .Paris : Ministère de la Culture, 1981. 289 p.

SIMONNEAU, Monique. 1983-1990 : évolution du réseau de la bibliothèque départementale de prêt de la Gironde. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 2è Tr. 1990, n°147, p.14-18.

VOLTZENLOGEL, Bernard. Les réseaux départementaux de lecture publique : permanences et mutations. *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, 3è Tr. 1995, n°168, p.50-51.

WILLAIME, Annie-Sophie. *La BCP : centre départemental de coopération des bibliothèques*. Villeurbanne : ENSB, 1990. (Mémoire DESS : direction de projets culturels, 1990 ; 16)

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB
8049396